

TROISIÈME PARTIE

L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE RELATIVEMENT A L'INTERCESSION DES VIVANTS POUR LES DÉFUNTS ET AUX PRIÈRES POUR DEMANDER LE PARDON DES PÉCHÉS POUR CERTAINS PÉCHEURS.

1. Sur quoi l'Église a basé son enseignement de la possibilité du salut pour certains pécheurs.

Nous savons bien que la mort n'est que le passage de la vie terrestre à la vie d'outre-tombe, que ceux qui sont unis en Dieu sur la terre ne sont pas séparés par la mort, que le lien spirituel et les rapports mutuels entre ceux qui sont sur la terre et ceux qui sont passés aux demeures éternelles ne peuvent être interrompus et se maintiennent comme entre les membres d'un seul royaume moralement spirituel, le royaume du Christ. Le lien, l'union, le rapport et la communion de ceux qui sont sur la terre ont une expression sensible, des signes visibles qui prouvent l'indissolubilité du lien spirituel et de la communion avec les défunts. Après avoir démontré en quoi consistent le lien et la communion du monde visible avec le monde invisible, des vivants sur la terre avec les anges, les démons et les saints, tâchons de faire voir le rapport visible et sensible qui existe entre les vivants et les défunts imparfaits, les pécheurs qui se trouvent en enfer, mais ne sont pas entièrement perdus pour le royaume de Dieu.

Cette troisième partie contient des renseignements sur l'expression sensible du lien et de la communion des vivants avec les défunts qui n'ont pas atteint à la perfection. La vie et l'activité de ceux qui vivent sur la terre, fondées sur la foi en notre Seigneur Jésus Christ, sont l'expression la plus vraie du lien et de la communion avec les défunts imparfaits du monde d'outre-tombe.

La vie et l'activité ne font qu'un. Là où il y a vie, il y a activité, et là où il y a activité il y a vie; par conséquent les actes de ceux qui vivent sur la terre témoignent de leur lien et de leur communion avec les défunts. Dieu, en unissant les hommes par le lien éternel de l'amour, par l'intermédiaire de son élu, l'apôtre Paul, nous a défendu de nous affliger outre mesure de la mort de ceux qui nous sont chers, la mort n'étant qu'une séparation momentanée, et nous a révélé les moyens de conserver le lien et la communion avec les défunts. Ces moyens ou œuvres de la part de ceux qui vivent sur la terre sont :

- 1) la vie même de ceux qui sont sur la terre;
- 2) leur rapport envers Dieu et envers les défunts;
- 3) la prière pour les défunts;
- 4) l'aumône;
- 5) le service divin, la liturgie.

a) LES FONDEMENTS DE LA PRIÈRE ADRESSÉE À DIEU POUR LUI DEMANDER LE PARDON DES PÉCHÉS D'UN DÉFUNT SONT : L'AMOUR ET LA FOI.

Notre sainte Eglise a basé son enseignement relativement à la possibilité de l'amélioration du sort de certains défunts et même de leur délivrance de l'enfer :

- 1) sur les facultés de l'esprit humain l'amour et la foi,
- 2) sur les écrits de l'Ancien Testament,
- 3) sur l'enseignement évangélique,
- 4) sur la tradition des saints apôtres,

5) sur l'enseignement des saints pères et maîtres de l'Eglise,

6) sur les décisions des conciles et enfin

7) sur les faits que nous trouvons relativement à ce sujet dans les vies de beaucoup de saints. L'histoire nous apprend qu'il n'y a pas de peuple et qu'il n'y en a jamais eu, quel que fût son degré de civilisation, qui n'ait cru à l'immortalité de l'âme, et par conséquent à la vie future et qui selon le genre de la vie sur la terre n'ait cru à une vie bienheureuse ou pleine de souffrances au-delà du tombeau. Tous les peuples avaient conscience de cette vérité et y croyaient; aussi cette vérité était-elle commune à toute l'humanité et propre à l'esprit humain.

Outre cette vérité commune à l'esprit humain, une autre faculté, qui lui est inhérente, caractérise la nature divine de son origine c'est l'amour. L'amour et la haine sont naturels à l'homme, l'amour pour la vérité, la haine pour le mal. Le chrétien, dès le moment du baptême, prend non seulement le nom seul du Christ, mais il prend aussi l'obligation de nourrir en soi l'esprit du Christ, l'amour céleste et divin du Seigneur et des prochains, tant de ceux qui sont sur la terre que de ceux qui sont dans un autre monde. L'apôtre Paul en parle en ces termes : «qu'il y ait donc en vous un même sentiment qui a été en Jésus Christ.» (Phil 2,5)

L'amour immortel est la base de la prière en général et de la prière pour les morts en particulier. Le commandement de Dieu de donner sa vie pour le prochain, le vif intérêt que les vivants prennent à la situation des âmes qui les ont aimés et les aiment encore, mais qui sont séparés d'eux par la mort, produisent naturellement la prière, comme une propriété de l'esprit humain. Notre sentiment naturel, affirmé par le commandement du Sauveur et basé sur la loi de l'amour, nous pousse à désirer pour le prochain ce que nous désirons pour nous-mêmes.

Le salut, le royaume des cieux sont l'objet des désirs de l'homme pour lui et pour les autres. Ainsi donc la base de l'intercession et de la prière pour les morts se trouve dans l'esprit de l'homme, dans l'amour. Dieu seul est sans péché; nous sommes tous pécheurs, nous sommes conçus dans le péché, nous naissons, nous vivons et nous mourons dans les iniquités. (Rom 3,10-13; 7,18) Toute l'activité de l'homme présente le mélange du bien et du mal et sert par conséquent de motif à l'amour pour intercéder en faveur des défunts auprès de la Source même de l'amour Dieu.

L'esprit humain, ayant une origine divine, doit aussi avoir quelque chose de divin en lui. «Soyez donc miséricordieux, comme votre Père est miséricordieux», (Luc 6,36) enseigne notre Seigneur Jésus Christ. «Qu'il y ait donc en vous le même sentiment qui a été en Jésus Christ (Phil 2,5), enseigne l'Apôtre. L'amour de Dieu pour nous doit nous servir d'exemple pour notre amour du prochain. Le Seigneur est descendu sur la terre pour le salut de tous les hommes. Toute l'humanité croyante, qui commence son existence ici-bas et passe à la vie éternelle sera sauvée. C'est pourquoi l'Apôtre nous enseigne que le Seigneur règne sur les vivants et sur les morts et que par conséquent les uns et les autres sont au Seigneur.

Le Seigneur a aimé ceux qui vivent sur la terre ainsi que ceux qui ont dépassé le seuil du tombeau. Il les a aimés tous au point de faire le sacrifice de sa Personne pour fléchir la colère du Père. C'est un pareil amour que Dieu exige de nous afin que tous voient que nous sommes les disciples du Sauveur; Il veut que nous aimions non seulement les vivants, mais aussi les défunts : «Que vous vous aimiez l'un l'autre, et que comme je vous ai aimés, vous vous aimiez aussi les uns les autres.» (Jn 13,34)

Jésus Christ Lui-même ainsi que ses saints disciples les apôtres prêchaient l'amour immortel. Ce n'est pas seulement aux vivants qu'ils rapportaient cet amour, car ils parlaient en même temps de l'immortalité de l'âme, de la vie éternelle, de la propriété du véritable amour. Ils disaient que l'amour ne mourait pas, qu'il suivait au-

delà du tombeau les âmes auxquelles il se rapporte, que le véritable amour chrétien ne saurait même pas s'attédir.

Qu'est devenue l'âme du défunt ? Elle n'a fait que changer de situation et de place. Elle n'est plus sur la terre; mais son esprit et ses capacités sont les mêmes que lorsqu'elle était sur la terre. Ce qu'elle aimait ici-bas, elle l'aime encore au-delà du tombeau; elle aime les siens comme auparavant et est animée d'un ardent amour pour le Seigneur. Donc, s'il en est ainsi, est-il possible que les vivants puissent ne pas aimer ceux qui sont passés à la vie éternelle ? Que quelqu'un prouve que le commandement de l'amour ne s'étend que sur les vivants et finit avec la vie terrestre. Ceux qui voudront le démontrer, prouveront par là qu'ils ne reconnaissent ni l'existence de Dieu, ni l'existence de l'âme et de la vie future. Sans l'amour, qu'y a-t-il dans la vie d'outre-tombe ? – Les vivants, s'ils ont seulement en eux l'esprit du Christ, doivent, ne pouvant pas agir contrairement à leur nature, aimer les défunts. Ceci est un devoir sacré, une exigence de la foi du Christ, une preuve de ce que nous avons la foi orthodoxe, que nous croyons à l'immortalité de l'âme et à la vie future, auxquelles croyait et croit encore toute l'humanité. Comment s'explique-t-on l'indifférence de certaines personnes envers les défunts comme envers des êtres qui n'existent plus ? L'incrédulité et la dureté – tel est le caractère d'une pareille âme. Si la loi du Christ, loi de l'esprit, nous ordonne d'aimer jusqu'à nos ennemis, comment pouvons-nous être indifférents envers nos défunts, qui nous ont aimés et nous aiment encore ?

Tous les peuples aimaient et aiment ceux qui sont passés aux demeures éternelles. L'amour pour les défunts les obligeait à leur rendre différents honneurs.

Notre Seigneur Jésus Christ enseigne : Ce que tu veux que Dieu fasse pour toi, fais-le pour ton prochain et aime ton ennemi même. Tout ce que nous faisons pour le prochain, en bien et en mal, le Seigneur le prend sur Lui, car Il a dit : «en tant que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, vous me l'avez fait à Moi-même.» (Mt 25,40) Nous avons besoin de la miséricorde de Dieu dans ce monde et dans l'autre, aussi soyons nous-mêmes miséricordieux envers nos prochains, tant pour ceux qui sont sur la terre, que pour ceux qui sont dans le monde d'outre-tombe. Tous sont vivants devant le Seigneur et nous avons le commandement de l'amour éternel, immortel; le Seigneur nous ordonne de prier l'un pour l'autre, de porter les fardeaux les uns des autres, de chercher le royaume de Dieu, non seulement pour soi, mais aussi pour le prochain, car sans l'amour pour son prochain il n'y a point de salut : «Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés.» Il faut donner son âme pour le salut du prochain – c'est la plus haute expression de l'amour que Dieu exige de nous. Si la charité, la miséricorde donnent à l'âme qui en est l'objet la consolation, la joie, le soulagement soit matériel, soit moral, et produisent en même temps le contentement dans l'âme de celui qui a fait le bien, nous devons en conclure que la prière pour ceux qui sont passés dans un monde nouveau et spirituel est le premier, le plus grand acte de charité chrétienne. – «Priez et il vous sera accordé» telles sont les paroles de l'Auteur de la vie. Certains penseurs ont tort de croire que la prière pour les défunts est inutile à ces derniers et que sa bienfaisance ne s'étend que sur les vivants. Nous n'acceptons pas cette erreur, mais nous croyons aux paroles de Jésus Christ, qui nous enseigne que Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants, aussi Le prions-nous par son intermédiaire, non pour des morts qui n'existent pas, mais pour des vivants qui sont passés à un autre monde pour une vie éternelle. Si notre âme sur la terre a été transportée de joie, si les circonstances se sont changées pour elle momentanément, mystérieusement, pour le mieux, si les fers sont tombés des mains et des pieds, si des êtres célestes sont apparus, si toutes ces choses surnaturelles sont arrivées à l'âme uniquement par suite de la prière adressée à Dieu en sa faveur – (qu'arriva-t-il par exemple au prisonnier de Chypre, qui se

trouvait en Perse, lorsque ses parents priaient pour lui ? ou bien qu'arriva-t-il à l'apôtre Pierre d'après la prière des fidèles ?) – si tout ceci a lieu, qu'est-ce qui peut empêcher cette même âme de goûter dans le monde d'outre-tombe les fruits des actes de charité accomplis pour elle sur la terre par les vivants ?

L'idée de la vie éternelle et une notion obscure de l'indissolubilité après la mort des liens qui unissent les âmes, se cachaient dans les profondeurs de l'esprit humain, et l'humanité n'en avait que faiblement conscience. Le côté spirituel des relations mutuelles restait indécis même entre les vivants; il devait naturellement en être de même des relations entre ceux qui vivaient sur la terre et ceux qui étaient passés dans le monde d'outre-tombe. Par suite de la chute de l'homme, l'amour naturel et inné à l'âme ne connaissait plus les véritables moyens de son activité par rapport aux relations avec les défunts. Le sacrifice de sa vie, le suicide et autres actes contre nature qui devaient servir à exprimer d'une manière visible l'amour pour les défunts, étaient considérés comme l'expression de la vérité et l'esprit, quoique développé et enrichi par des connaissances scientifiques, croyait à ces inepties et errait dans l'obscurité spirituelle. Voici ce que nous savons sur les coutumes funéraires du peuple le plus éclairé de l'antiquité – les Romains. Les corps des plus nobles Romains étaient, non ensevelis dans la terre, mais brûlés sur le bûcher. Dans les temps les plus reculés on immolait des esclaves sur ce bûcher et plus tard des gladiateurs combattaient auprès et s'entretuaient. Tout cela se faisait pour l'amour du défunt, afin de fléchir la colère des divinités infernales. Ce fut seulement la lumière bénie du christianisme, éclairant tout chrétien, qui dissipa les ténèbres de l'ignorance spirituelle. Jésus Christ a révélé sur la terre les mystères de la vie future et a montré en quoi consistent le lien et le rapport entre les vivants et les morts.

Malgré leur haut degré de civilisation (nous entendons certainement par là le développement intellectuel et non spirituel) les anciens ne savaient pas ce qu'ils avaient à faire pour le bien de leurs défunts. Même les Hébreux, les élus de Dieu, ne le savaient pas, quoiqu'ils possédassent la Loi de Dieu et les saints prophètes. L'inutilité de certaines cérémonies funéraires fut démontrée par les paroles du Seigneur, qui ordonna à l'un de ses disciples de le suivre immédiatement, alors que celui-ci demandait à ensevelir son père auparavant. De telles coutumes funéraires, dit le Seigneur, ne sont propres qu'à ceux qui ne me connaissent pas. «Laisse les morts enterrer leurs morts et suis-moi.» (Luc 9,60) La croyance des Hébreux à l'impureté des cadavres fut détruite par Jésus Christ, qui de sa propre main toucha celle de la fille du chef de synagogue, nommé Jaïre (Mc 5,41); les chrétiens aussi ne pensent pas que les cadavres soient impurs.

Jésus Christ convainquit en outre les Hébreux de leur ignorance relativement à la situation des âmes après la mort en disant : «Vous errez, ne connaissant point les Ecritures, ni la puissance de Dieu, car en la résurrection on ne prend ni on ne donne de femmes en mariage; mais on est comme les anges de Dieu dans le ciel.» (Mt 22,29-30; Mc 12,25) Le Seigneur ajoute encore qu'Il est la résurrection et la vie et par conséquent ce n'est qu'au moyen d'une vie chrétienne, et en croyant en Lui, que les vivants peuvent venir en aide aux défunts : «Je suis la résurrection et la vie, celui qui croit en moi, encore qu'il soit mort, il vivra.» (Jn 11,25)

Le Seigneur Lui-même pose les fondements de la prière pour les défunts par ces paroles : «Aimez, priez, cherchez.» Jusque-là l'esprit et le cœur remplis d'amour ne savaient ce qu'ils avaient à faire pour le salut de leurs défunts; mais Jésus Christ, sa grâce et la sainte foi ont révélé au cœur affligé ce qu'il pouvait faire par rapport à ceux qui étaient passés aux demeures éternelles.

L'amour inné et naturel à l'esprit humain est la source de toutes les vertus. Dieu donna par Moïse un commandement unique l'amour; ce même commandement

fut affirmé dans le Nouveau Testament par Jésus Christ, le fondateur de son Eglise. Le Sauveur enseignait à nous aimer l'un l'autre, non d'un amour terrestre, mais d'un amour céleste – divin, éternel. L'amour se manifeste avant tout par la prière, par l'intercession pour le prochain auprès du Seigneur. Par conséquent la prière pour les défunts est le fruit de notre affection envers eux. Les âmes remplies d'un véritable amour pour les prochains, qu'ils soient sur la terre ou dans le monde d'outre-tombe ne peuvent manquer de prendre part à leur situation, de compatir à leurs peines et de se réjouir de leur joie. Elles pleurent avec les affligés et se réjouissent avec ceux qui sont en allégresse, selon le commandement divin de l'amour. Lorsque les vivants reconnaissent l'état de péché du défunt ils s'en affligent; un cœur affligé trouve la consolation dans la foi, qui donne la possibilité de sauver le défunt, de le délivrer de l'enfer et de se réunir à lui au delà du tombeau, dans la maison du Père céleste.

L'amour sans la foi ne connaît point sa véritable activité, et, pareil à un aveugle, prend le mal pour le bien. Cet amour immole l'esclave sur la tombe, afin que ce dernier porte un message affectueux au défunt, vivant dans un autre monde. Telle était la coutume des païens de l'antiquité, tel est encore l'usage pratiqué en Afrique au pays de Dahomey. Cependant l'amour animé par la foi chrétienne ne répand point de sang; mais, obéissant à la volonté du Créateur, voit en Lui seul le salut du défunt et Le prie de donner le repos à leurs âmes et de pardonner à ceux qui sont sur la terre. L'amour prie, disons-nous, car telle est la volonté de Dieu, que nous intercédions l'un pour l'autre auprès de Lui. Le saint Esprit, qui est en nous, nous enseigne à prier véritablement; car nous ne savons par nous-mêmes comment prier et que demander à Dieu. Par conséquent c'est le saint Esprit qui enseigne aux vivants la prière pour les morts.

Il est démontré que ce lien et ce rapport avec l'Eglise du Christ se manifestent par des actes et des signes visibles. Où ces actes visibles ne se montrent pas, nous pouvons conclure avec assurance que la règle est une incrédulité complète. Ce n'est qu'avec la foi que le lien, l'union, le rapport et la communion entre les vivants et les morts sont possibles. Sans la foi on ne peut ni se sauver soi-même, ni aider au salut du prochain. La foi, l'espérance et l'amour sont le premier et le principal fondement de tous les moyens visibles par lesquels se manifeste notre union avec les défunts. Ainsi donc, comme la première expression visible de notre lien indissoluble avec les défunts nous pouvons considérer notre vie, remplie de la foi vivante et de bonnes œuvres. Ce n'est que par une vie vraiment chrétienne que les vivants peuvent venir en aide au défunt dans le monde d'outre-tombe, par une vie fondée sur le commandement que le Seigneur donna à l'un de ses disciples qui demandait d'ensevelir son père auparavant : «Suis-moi... annonce le royaume de Dieu... Je suis la résurrection et la vie pour tous.» Ainsi la base du plus indispensable des devoirs chrétiens de la prière pour les défunts – c'est l'amour et la foi. Notre foi dans l'immortalité des âmes des défunts et dans le commandement du Seigneur : «Priez et il vous sera accordé», car nous savons que le sort des défunts est dans ses mains, cette foi nous oblige à intercéder, à prier pour eux. Tel est le fondement de notre prière, selon lequel nous osons prier le Dieu miséricordieux de pardonner aux pécheurs qui lui sont chers.

Un cœur rempli d'un ardent amour pour le défunt, rempli de foi dans le Seigneur Jésus Christ, encouragé par les paroles du Sauveur lui-même, qui affirme que même au-delà du tombeau existe le pardon de certains péchés, prie pour le salut du défunt dans la foi et l'espérance.

«Pourquoi donc», écrit saint Jean Damascène, serait-il difficile et impossible de demander à Dieu le pardon des péchés aux défunts ? Le chemin de la délivrance de l'enfer pour les pécheurs qui croient en notre Seigneur Jésus Christ et qui le confessent même dans l'enfer par leur adoration – ce chemin, Jésus Christ Lui-même

l'a ouvert par sa croix en détruisant l'enfer et en en faisant sortir tous ceux qui attendaient son avènement. Aujourd'hui comme alors il a la puissance de faire sortir de l'enfer les pécheurs dignes de cette grâce. Il ne faut qu'un motif pour pardonner et Dieu est prêt à sauver le pécheur, car Il a dit Lui-même : «Je ne veux point la mort du pécheur.»

Puisque l'intercession de sainte Thècle, première martyre, sauva une païenne, Falconille, après la mort de cette dernière, – puisque l'intercession de saint Grégoire (pape) sauva l'empereur Trajan, un païen, après sa mort (mais Dieu lui défendit de prier désormais pour les impies), si l'intercession de saint Macaire d'Egypte procurait un certain soulagement aux païens, si l'impératrice Théodora obtint le pardon des péchés pour son défunt époux Théophile, dernier persécuteur des chrétiens pour les saintes icônes, comment pouvons-nous, chrétiens, après tant de preuves, douter ou même ne pas croire aux paroles de notre Seigneur Jésus Christ, qui a donné à ses fidèles la promesse d'exaucer les prières faites avec foi, car cela est conforme à sa sainte volonté de sauver les hommes.

Qu'y a-t-il d'impossible à Dieu ? Le désir et la volonté de Dieu s'accomplissent immédiatement : tout Lui est soumis. Qui ne sait que Dieu veut le salut de l'homme ? Cependant, sans le concours de l'homme lui-même, ce salut est impossible. Dieu n'accorde qu'à celui qui Le prie; ce n'est qu'au croyant que tout est possible. De même que les membres de notre corps, en exécutant sa volonté, s'entraident mutuellement, – les membres du corps spirituel du Christ – de l'Eglise, mus et animés par la grâce divine, portent les fardeaux les uns des autres et les vivants intercèdent pour les morts. Dieu a envoyé son Fils, notre Seigneur Jésus Christ, sur la terre, afin que ceux qui croient en Lui fussent sauvés.

Ceci est la base principale et première de l'espérance d'obtenir le pardon des péchés pour le défunt par l'intermédiaire de notre Seigneur Jésus Christ, qui s'est chargé aussi des péchés de notre défunt comme de ceux des autres. Beaucoup d'autres moyens sont encore donnés à l'homme pour appeler la miséricorde divine sur le défunt. Si donc quelqu'un tâche d'accomplir tout ce qui peut contribuer au salut du défunt, celui-là n'est-il pas une arme dont Dieu se sert pour sauver les défunts ?

La bonté infinie de Dieu est l'une des bases sur lesquelles la sainte Eglise a fondé son enseignement sur la possibilité de venir en aide aux défunts dans l'autre monde. «Je ne veux point la mort du pécheur;» tel est le désir de Dieu et l'homme doit, par sa vie et par des moyens indiqués par le Seigneur, concourir à l'accomplissement de ce désir, disposer par là Dieu à la miséricorde et détourner la sévérité du jugement. Si l'Eglise ne croyait pas fermement que certains pécheurs peuvent être sauvés après leur mort et délivrés de l'enfer, elle ne prierait pas pour eux. Elle prie pour eux, car elle croit que les défunts dignes de prières peuvent être sauvés par l'intercession des vivants. Ainsi croyait l'Eglise de l'Ancien Testament, ainsi croit aussi l'Eglise du Nouveau Testament, d'après les paroles de son Fondateur, Jésus Christ. Les vivants ont par conséquent une espérance certaine dans la bonté de Dieu, qui veut le salut de tous les défunts. Donc, après tout ce que nous aurons pu faire pour les défunts par notre ferveur accompagnée de bonnes œuvres, nos défunts seront sauvés et prendront part à la joie céleste. Ils y prendront part parce que les vivants ont prié pour eux; et ceux-ci ont prié parce que telle a été la volonté de Dieu : «Vous ne pouvez rien faire sans moi.» (Jn 15,5) «Dieu Lui-même n'a-t-il pas promis d'accomplir nos prières conformes à sa sainte volonté ?

La prière des vivants pour le repos des âmes des défunts. avec les saints sera exaucée sans faute, si néanmoins ils n'ont pas commis de péché contre le saint Esprit, car le Seigneur a dit : «Tout péché et tout blasphème sera pardonné aux hommes; mais le blasphème contre le saint Esprit ne leur sera point pardonné, ni en ce siècle,

ni en celui qui est à venir.» (Mt 12,32) Sur la terre nous pouvons travailler à notre salut par la confession, les œuvres de pénitence, qui prouvent le désir de l'homme d'effacer autant que possible ses péchés. Les œuvres de pénitence qui ont la vertu de délivrer l'âme de l'enfer sont : la prière, le repentir sincère des fautes commises, l'éloignement du péché, l'aumône, les actes de charité envers le prochain et, d'amour envers Dieu. Ceux qui se repentent au moment de mourir, mais n'ont pas eu le temps de faire preuve de leur repentir par des actes, reçoivent un certain soulagement dans la vie future et peuvent même être délivrés des peines de l'enfer par l'intercession des vivants, auxquels il est commandé de prier pour de tels pécheurs morts dans le repentir. «Que les vivants prient et la vie leur sera accordée (aux défunts).» «Si quelqu'un voit son frère pécher, d'un péché qui n'est pas à la mort il priera pour lui et Dieu lui donnera la vie, savoir à ceux qui ne pèchent point à la mort. Il y a un péché à la mort; je ne te dis point de prier pour ce péché-là.» (I Jn 5,16) Ainsi donc pour les défunts qui se sont repentis au moment suprême, nous devons prier avec une foi et une espérance absolues de ce que leurs péchés leur seront remis selon la promesse du Seigneur Lui-même. Cependant à certains pécheurs les fautes ne seront remises ni dans ce monde ni dans l'autre, selon le témoignage du Seigneur : à ceux qui ont repoussé le Christ et sa grâce et qui sont endurcis, irrépentis, impies, à ceux enfin qui se trouvent hors de la communion avec l'Eglise; la prière pour ceux-là est inutile. L'apôtre saint Jean même, lui qui avait un cœur débordant d'amour pour le prochain, défend dans sa première épître de prier pour de pareils pécheurs (I Jn 5,16), car leur destinée est déjà fixée par le Seigneur : «Il ne leur sera point pardonné ni en ce siècle (sur la terre) ni en celui qui est à venir (dans le monde d'outre-tombe).» Les saints pères du premier concile œcuménique ont répété cette vérité du Sauveur et ce commandement de l'Apôtre qui indique pour qui il faut prier et pour qui il ne le faut pas, dans leur cinquième règlement : «Tous ceux qui sont morts dans le vrai repentir sont exempts du péché mortel par cela même qu'ils se sont repentis; mais un péché est à la mort lorsque les pécheurs persistent dans le péché et attaquent orgueilleusement la piété et la vérité, il n'y a pas de Dieu en eux, s'ils ne s'humilient et ne sortent de leur état de péché.» (cinquième règlement)

Voilà les paroles du Seigneur Jésus Christ Lui-même : «Priez et vous serez exaucés» et vos péchés vous seront remis même dans la vie future; ces paroles donnent aux vivants l'espérance certaine de soulager, par leurs prières et par l'intercession de l'Eglise, dans leur situation d'outre-tombe des pécheurs repentis au moment suprême et de les délivrer par conséquent des peines de l'enfer.

La confession de foi orthodoxe en réponse à la soixante-cinquième question est conçue en ces termes : «Les bonnes œuvres des vivants sont utiles, aux défunts même dans les péchés griefs; elles disposent à la miséricorde Celui qui a le pouvoir de délivrer l'âme de la géhenne.»

La confession de foi orthodoxe répond à la soixante-quatrième question dans les termes suivants : «La foi nous enseigne qu'un grand nombre de pécheurs qui se sont repentis au moment suprême, sont délivrés de l'enfer par les prières et les aumônes des vivants.»

La foi de la sainte Eglise orthodoxe par rapport à la possibilité d'obtenir le pardon des péchés pour ceux qui sont morts dans le repentir est exprimée dans la confession de ce dogme par les patriarches de l'Eglise d'Orient, dans leur «Confession de la Foi orthodoxe» (art. 18). La confession de ce dogme est conçue dans les termes suivants : «Nous croyons que les âmes de ceux qui ont commis des péchés mortels, mais qui, loin de se désespérer, se sont sincèrement repentis avant leur mort sans toutefois avoir eu la possibilité de faire aucune des œuvres de pénitence (prières, larmes, genuflexions, affliction, charité envers les pauvres et toutes sortes d'actes

exprimant l'amour de Dieu et du prochain), les âmes de tels pécheurs vont en enfer, et souffrent les peines qui leur sont infligées, sans toutefois être privées de l'espérance d'en être délivrées. Elles reçoivent le soulagement de leurs peines par la bonté infinie du Seigneur au moyen des prières des prêtres et des œuvres de charité, faites en leur nom; mais surtout par la puissance du sacrifice non sanglant, offert par le prêtre pour chaque chrétien en particulier et que l'Eglise universelle et apostolique offre chaque jour pour tous.

b) LES SAINTES ÉCRITURES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

Le plus ancien des monuments littéraires, le deuxième livre des Macchabées, témoigne de l'existence et de l'efficacité de la prière pour les morts dans l'Ancien Testament : «Le jour suivant (après le combat) Judas vint avec ses gens pour emporter les corps de ceux qui avaient été tués et pour les ensevelir avec leurs parents dans le tombeau de leurs pères. Or, ils trouvèrent sous les tuniques de ceux qui étaient morts au combat des choses qui avaient été consacrées aux idoles qui étaient dans Jamnia, et que la loi interdit aux Juifs. Tout le monde reconnut clairement que ç'avait été la cause de leur mort. C'est pourquoi tous bénirent le juste jugement du Seigneur, qui avait découvert ce que l'on avait voulu cacher. Et se mettant en prières ils conjurèrent le Seigneur d'oublier le péché qui avait été commis. Mais le très vaillant Judas exhortait le peuple de se conserver sans péché en voyant devant leurs yeux ce qui était arrivé à cause des péchés de ceux qui avaient été tués. Et ayant recueilli d'une quête qu'il fit faire douze mille drachmes d'argent, il les envoya à Jérusalem afin qu'on offrît un sacrifice pour les péchés de ces personnes qui étaient mortes, ayant de bons et de religieux sentiments touchant la résurrection. Car s'il n'avait espéré que ceux qui avaient été tués ressusciteraient un jour, il eût regardé comme une chose vaine et superflue de prier pour les morts. Ainsi il considérait qu'une grande miséricorde était réservée pour ceux qui étaient morts dans la piété. C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.» (II Mac 12,39-46)

Il y a encore dans l'Ancien Testament d'autres témoignages touchant l'intercession de ceux qui vivent sur la terre pour ceux qui sont passés aux demeures éternelles.

Jésus, fils de Sirach, parfaitement convaincu de l'existence de la vie d'outre-tombe, ainsi que de la nécessité de venir en aide aux défunts aussi bien qu'aux vivants, enseigne, dans son livre d'Ecclésiastique, de faire le bien aux uns comme aux autres. «La libéralité est agréable à tous ceux qui vivent et n'empêchez pas qu'elle ne s'étende sur les morts» (7,37). «Que la paix où le mort est entré apaise en vous le regret que vous avez de sa mort, et consolez-vous de ce que son esprit s'est séparé de son corps.» (Ec 38,24) Tobie en mourant ordonne à son fils : «Mettez votre pain et votre vin sur le tombeau des justes et gardez-vous d'en manger et d'en boire avec les pécheurs.» (Tob 4,18) Les pères de l'Eglise donnent à cette recommandation suprême la signification suivante : Tobie, reconnaissant la gravité et l'utilité des prières pour les défunts et pour y inviter les vivants, institua les repas. Cette pieuse et salutaire coutume de donner des repas après les funérailles, ou les autres jours mémorables pour le défunt (le neuvième, le quarantième jour, le jour anniversaire de la mort, le jour de naissance, le jour de la fête du saint patron du défunt, les jours consacrés à la mémoire des défunts parents), aux amis, aux prêtres, aux infirmes, aux pauvres, afin qu'ils prient pour le salut du défunt, cette coutume s'est transmise dans l'Eglise primitive du Christ et s'y maintient encore de nos jours. Saint Jean Chrysostome, en faisant l'éloge de ceux qui agissent ainsi, enseigne aussi à donner de tels repas afin

que ceux qui y prennent part prient pour le défunt et disposent par leurs prières le Seigneur à la miséricorde envers lui. (32 sur Math.) Dans l'Eglise primitive on donnait ces repas pour les prêtres et les pauvres sur les parvis des églises. Plus tard il fut défendu par le Concile de Laodycée de donner ces repas sur les parvis et on les fit désormais dans les maisons. (La pierre de la foi, première partie, chap. Ier)

Le saint prophète Jérémie (ch. 16) appelle maudits et indignes de contempler la face de Dieu ceux pour qui on ne fait point de repas et après les obsèques desquels l'aumône n'a point été faite. Donc, si selon les paroles du prophète les défunts pour lesquels on ne prie, ni ne fait l'aumône sont maudits, il en résulte que la prière pour les morts et l'aumône faite en leur nom leur procurent le salut. Voilà les paroles du prophète : «Ils ne seront ni pleurés, ni ensevelis, car voici ce que dit le Seigneur : N'entrez point dans une maison de festin et n'y allez point pour pleurer et pour consoler ceux qui y sont, parce que j'ai retiré ma paix de ce peuple, dit le Seigneur, j'en ai retiré ma bonté et mes miséricordes. Ils mourront en cette terre, grands et petits, ils ne seront ni ensevelis, ni pleurés. On ne donnera point de pain à celui qui pleure un mort pour le soulager et on ne lui donnera pas à boire pour le consoler de la mort de son père et de sa mère. N'entrez point dans une maison de festin pour vous asseoir et pour manger et boire avec eux, car voilà ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël.» (Jér 16,5-9) Les patriarches Jacob et Joseph ont ordonné à leur lit de mort : le premier de ne pas l'enterrer en Egypte, mais au pays de Chanaan; le second désirait que son corps ne fût point laissé en Egypte lorsque les Hébreux en sortiraient. Ce n'est pas seulement un motif extérieur, le désir d'être enterrés avec leurs frères, qui poussait les patriarches à exprimer de tels vœux, nous y voyons un motif spirituel, le désir de partager les bienfaits des prières et des sacrifices qu'on faisait en mémoire des morts. Tel est le témoignage de la Genèse. Jacob fit jurer à Joseph de ne pas l'enterrer en Egypte : «que je reposerai avec mes pères que vous me transporterez hors de ce pays et me mettrez dans le sépulcre de mes ancêtres. (Gen 47,30) Et Joseph lui en fit le serment. Jacob mourut dans la cent-quarante-septième année de sa vie. Les Hébreux se considéraient comme des étrangers en Egypte et croyaient qu'ils n'y resteraient que peu de temps; nous en voyons la preuve dans les paroles adressées par les frères de Joseph au Pharaon lorsque Joseph, après leur arrivée de Chanaan, les présenta au roi (Gen 47,4); voilà la cause pour laquelle Jacob, en mourant en Egypte, exige de Joseph qu'il lui fasse le serment de ne pas l'enterrer en terre étrangère, mais de transporter ses restes dans le pays qui est l'héritage d'Israël. En désignant la place de sa sépulture le patriarche Jacob prédisait au peuple sa patrie future. Lorsque la mort de Joseph fut proche, il dit à ses frères : «Dieu vous visitera après ma mort et il vous fera passer de cette terre à celle qu'il a juré de donner à Abraham, à Isaac et à Jacob.» (Gen 50,23)

Et Joseph fit jurer les fils d'Israël et leur dit : «Dieu vous visitera, et il ajouta : transportez mes os avec vous hors de ce lieu. Il mourut ensuite âgé de cent dix ans.» (Gen 50,24-25) Et Moïse emporta aussi avec lui les os de Joseph à la sortie d'Egypte. (Ex 13,19) Le corps embaumé de Joseph était déposé dans un cercueil qui était fait, non de pierre, mais d'un bois qui n'est pas sujet à la pourriture. Le cercueil était caché dans l'une des grottes nombreuses creusées dans les montagnes de la vallée du Nil («Exode» Chronique sacrée de Wlastov) Joseph vécut sous le Pharaon Amenemhès III. Après la sortie d'Egypte le corps de Joseph fut enterré dans Sichem, que lui donna Jacob en le bénissant. Sichem fut la capitale du royaume d'Israël d'abord, et de la Samarie ensuite.

Voici ce que Moïse nous raconte : «Or Israël habita au pays d'Egypte en la contrée de Gessen; et ils en jouirent, et s'accrurent et multiplièrent extrêmement. Et Jacob vécut au pays d'Egypte dix-sept ans, et les années de la vie de Jacob furent

cent quarante-sept. Or le temps de la mort d'Israël approchant, il appela Joseph, son fils, et lui dit : Je te prie, si j'ai trouvé grâce devant tes yeux, mets présentement ta main sous ma cuisse et jure-moi que tu useras envers moi de gratuité et de vérité; je te prie, ne m'enterre point en Egypte, mais que je dorme avec mes pères. Tu me transporteras donc d'Egypte et m'enterreras dans leur sépulcre, (Gen 47,27-30) dans la caverne qui est au champ de Macpéla vis-à-vis de Mamré au pays de Chanaan, laquelle Abraham acquit d'Héphron, Héthien avec le champ pour le posséder comme le lieu de son sépulcre. C'est là qu'on a enterré Abraham avec Sarah, sa femme; c'est là qu'on a enterré Isaac et Rébecca, sa femme; et c'est là que j'ai enterré Lia. Et quand Jacob eut achevé de donner ses commandements à ses fils, il retira ses pieds au lit et expira et fut recueilli vers ses peuples.» (Gen 49,30-33) Tout cela est l'expression de la conscience de l'immortalité de l'âme, de la vie future éternelle dans l'union avec ceux qu'on a aimés sur la terre.

La foi vivante et la ferme promesse de Dieu d'accorder à son peuple la terre de Chanaan obligeaient l'esprit avec toutes les pensées et le cœur avec tous ses désirs à se tourner vers l'avenir du peuple de Dieu. Les circonstances obligeaient le patriarche à vivre en Egypte, mais son esprit et son cœur étaient là où devaient être un jour ses descendants. En reconnaissant la vérité de l'existence du lien et de la communion des vivants avec les défunts nous devons reconnaître que la vie vertueuse des vivants contribue au salut des défunts. Dans l'Ancien Testament le jeûne des vivants était compté au nombre des actes de bienfaisance en faveur des défunts; nous en avons le témoignage dans le premier livre des Rois. (31,13) Les habitants de Jabès de Galaad, ayant appris ce que les Philistins avaient fait à Saül (Saül se tua lui-même pour ne pas tomber entre les mains des Philistins) et à ses fils Jonathan, Abinadab et Malki-Suah, qu'ils tuèrent, allèrent dans le camp des Philistins et enlevèrent leurs corps; ensuite ils revinrent à Jabès et brûlèrent les corps. Puis ils prirent leurs os et les ensevelirent sous un chêne près de Jabès et ils jeûnèrent sept jours.(I R 31,11-13) Et David, en apprenant la mort de Saül, prit ses vêtements et les déchira et tous les hommes qui étaient avec lui menèrent deuil, ils pleurèrent et jeûnèrent jusqu'au soir. (II R 1,11-12) David pleura et jeûna aussi après la mort d'Abner. (II R 3,35)

Noémi disait à sa belle-fille : «Béni soit-il de l'Éternel ! puisqu'il a la même bonté pour les vivants qu'il avait eue pour les morts.» (Ruth 2,20)

Le prophète Baruch priait ainsi le Seigneur pour les défunts : «Seigneur tout-puissant, Dieu d'Israël, daigne ne plus Te souvenir des iniquités de nos pères.» (Baruch 3,5)

Nous voyons par le livre des Juges d'Israël (11,40) que la loi d'Israël commandait d'honorer la mémoire des défunts. Quatre fois par an les filles d'Israël allaient pleurer la fille de Jephthé, le Galaadien.

Le prophète et roi David dit que la situation des défunts peut être améliorée par la sollicitude des vivants, mais que les morts ne peuvent rien faire pour eux-mêmes. Après la mort il n'y a plus de pénitence. «Qui est-ce qui te célébrera dans le sépulcre ?» (Ps 6,5) «Racontera-t-on dans le sépulcre ta miséricorde et ta vérité dans le tombeau ?» (Ps 87,11)

Celui qui est mort ne peut se secourir lui-même. Pendant sa vie il possédait les moyens de son salut la confession et les bonnes œuvres, qu'on n'a plus au-delà du tombeau. Aussi David prie-t-il le Seigneur de lui faire la grâce de le guérir des péchés pendant la vie. «Oh Dieu ! aie pitié de moi selon ta gratuité, selon la grandeur de tes compassions, efface mes forfaits,» (Ps 50,1) avant ma mort.

Si quelqu'un n'était pas disposé sur la terre à la confession, il est sûr qu'en passant dans la vie future en enfer il ne peut y avoir de pénitence, car cette vertu

n'est pas propre aux défunts, dont la situation correspond à l'état des malins esprits; aussi David dit-il : «Qui est-ce qui te célébrera dans le sépulcre ?» La pénitence, soit complète, soit incomplète, n'existe que sur la terre et ceux qui l'exercent ne meurent pas ils sont toujours vivants, tandis que ceux qui ne connaissent pas le Seigneur et ses lois et ne font pas sa volonté sont également morts sur la terre comme dans la vie future. Aussi David écrivait-il : «Racontera-t-on dans le sépulcre ta miséricorde et ta vérité dans le tombeau »? Car même pendant la vie ceux-là ne glorifiaient point le Nom de Dieu par leurs actes et ils le feront encore moins en enfer, où ils sont en communion avec les esprits du mal, les ennemis de Dieu. David appelle vivants ceux qui connaissent le Seigneur et accomplissent sa volonté, tandis qu'il appelle morts ceux qui adorent les idoles et les pécheurs irrépents.

Ce n'est qu'aux vivants qui adorent le Dieu vivant qu'il appartient de Le glorifier dans ce monde sur la terre, et dans l'autre au paradis. Dans l'enfer c'est la mort qui empêche de célébrer Dieu. L'enseignement du Christ commença aussi par ces paroles : «Faites pénitence» adressées à ceux qui vivaient sur la terre; la pénitence par conséquent n'est propre qu'à l'âme unie avec le corps; tandis qu'après sa séparation du corps et passée au monde d'outre-tombe elle ne possède ni les forces, ni les moyens de pénitence. «Celui qui n'est pas vêtu de la robe de noces au festin du roi, on lui lie les pieds et les mains et on le jette dans les ténèbres du dehors : là où il y aura pleurs et grincements de dents.» (Mt 22,13) Il en résulte que les défunts ne peuvent rien faire pour leur propre salut; ce n'est que ceux qui sont encore sur la terre qui peuvent leur venir en aide en suivant le commandement : «Aimez-vous les uns les autres, priez et vous serez exaucés, cherchez le royaume de Dieu et sa vérité.»

c) L'ENSEIGNEMENT ÉVANGÉLIQUE.

Les témoignages du Nouveau Testament relativement à l'efficacité de la prière pour les défunts sont : l'enseignement du Seigneur Lui-même touchant la vie future; la tradition apostolique; les règlements des conciles œcuméniques et particuliers et l'enseignement des saints pères et Maîtres de l'Eglise.

Notre Seigneur Jésus Christ a affirmé Lui-même, à ses disciples, que le pardon des péchés peut avoir lieu au-delà du tombeau, mais seulement par l'intermédiaire des vivants, auxquels il est dit : «Priez et il vous sera accordé». «Si quelqu'un a parlé contre le Fils de l'homme il lui sera pardonné; mais si quelqu'un a parlé contre le saint Esprit, il ne lui sera pardonné ni en ce siècle ni en celui qui est à venir.» (Mt 12,32; Mc 3,28-29) Par conséquent les péchés qui ne sont pas le blasphème contre le saint Esprit peuvent être pardonnés dans la vie future. Les péchés principaux pour lesquels il n'y a pas de pardon ni dans ce monde, ni dans l'autre, sont : l'impiété extrême, l'impénitence, l'endurcissement du cœur, la rébellion à la vérité de Dieu, la résistance opiniâtre à la grâce de Dieu unie à l'inimitié de tout ce qui est saint et agréable à Dieu. (Héb 10,26 et 29) Tels sont les péchés qui constituent le blasphème contre le saint Esprit, qui ne seront pardonnés ni dans ce monde ni dans l'autre, parce que le pardon des péchés ne peut être accordé qu'au repentir. Jésus Christ dit positivement qu'il ne sera pas pardonné à celui qui blasphème, donc celui qui a blasphémé, mais qui s'en est repenti, peut obtenir le pardon.

Le pardon peut avoir lieu seulement là où il y a le repentir sincère, le désir de se corriger et le dégoût pour la faute commise. Par conséquent il n'y a point de péché, qu'il soit mortel ou non mortel, qui ne soit pardonné s'il a été révélé à la confession. Le péché révélé est pardonné selon le témoignage de notre Seigneur Jésus Christ :

«Recevez le saint Esprit, à quiconque vous pardonnerez les péchés ils seront pardonnés; et à quiconque vous les retiendrez, ils seront retenus.» (Jn 20,22,23)

Le péché absous sur la terre délivre le pénitent des peines éternelles; l'exécution de la pénitence imposée par le confesseur corrige dans le pénitent les dispositions au péché. Si après la confession la pénitence imposée par le prêtre n'a pu être exécutée par suite de la mort du pénitent, l'intercession de l'Eglise et les prières des vivants peuvent être d'un grand secours pour un tel pénitent.

Les péchés contre le saint Esprit ne seront pas pardonnés, parce que la situation d'âme qui en est la cause présente un état analogue à celui des démons. (Explication de l'Evangile par l'archimandrite Michel Mt 12,31-32) Ce péché ne sera pas pardonné car il n'y a dans l'âme du pécheur ni conscience de la faute, ni repentir.

Jésus Christ a prouvé par ses actes que les péchés qui ne sont pas le blasphème contre l'esprit saint peuvent être pardonnés après la mort. Il entendit sur la croix la prière sincère du bon larron : nous mourons ensemble sur la croix et bientôt nous serons tous deux dans le monde d'outre-tombe. Tu es Dieu et moi, je suis condamné pour mes péchés. Je sais que même après ma mort je dois te rendre compte de mes crimes. Mais je te prie, «souviens-toi de moi quand tu viendras en ton règne»(Luc 23,42); le larron priait le Seigneur de se souvenir de lui, non dans cette vie, mais «lorsque vous serez arrivé en votre royaume». Le Seigneur accueillit la prière du larron et dit : «Aujourd'hui tu seras avec moi au paradis.» Par conséquent, dans certaines circonstances le pardon des péchés après la mort est possible.

Le saint apôtre et évangéliste Marc écrit que le Seigneur «a donné sa vie en rançon pour plusieurs».(Mc 10,45) Il ne nous reste qu'à espérer que notre défunt est aussi du nombre de ces «plusieurs» et qu'il en sera de nous et de nos défunts selon notre foi, d'après les paroles du même Evangéliste : «Tout ce que vous demanderez en priant, croyez que vous le recevrez et il vous sera fait.» (Mc 11,24)

Pouvons-nous ne pas croire aux paroles de notre Seigneur Jésus Christ qui a dit qu'Il voulait, non la mort du pécheur, mais son salut ? N'est-ce pas le Seigneur Lui-même, désirant le salut de tous, qui dit : «Et quoi que vous demandiez dans la prière avec foi, vous l'obtiendrez.» (Mt 21,22) N'est-ce pas Dieu Lui-même qui exige de nous un amour qui ne meurt point ? Et par conséquent l'amour et la promesse d'exaucer toute prière conforme à la volonté de Dieu, n'est-ce pas là la base de la prière pour les défunts ? Aussi les vivants adressent-ils pleins d'espérance des prières au Seigneur pour le salut des défunts. «Je vous dis en vérité que si vous avez la foi et que vous n'hésitez point dans votre cœur, quoi que vous demandiez en priant, si vous croyez, vous le recevrez. (Mt 21,21-22) «Toutes choses sont possibles à celui qui croit.» (Mc 9,22); celui qui croit reçoit en récompense de sa foi qui ne doute de rien tout ce qu'il demande, pourvu que sa prière soit conforme à la volonté, au désir de Dieu. Et puisque Dieu ne veut point la mort du pécheur, la prière pour les défunts, étant conforme à sa volonté, doit nécessairement être efficace. La foi, l'espérance et l'amour, qui sont les bases de la prière, procurent à celui qui prie l'accomplissement de son désir le pardon et le repos de l'âme passée aux demeures éternelles.

Le Seigneur, en faisant un tableau du jugement dernier dans la parabole des dix vierges, dit : «Et celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui dans la salle des noces et la porte fut fermée. (Mt 25,10) Nous en concluons que le royaume des cieux est encore ouvert pour les membres de l'Eglise et les justes, ainsi que pour les pécheurs repentis; et même ceux qui ne sont pas morts en état de péché mortel peuvent y entrer, par le concours des vivants sur la terre et des saints au ciel. Mais après le jugement les portes du paradis seront fermées et on ne pourra plus y pénétrer. Si celui qui se noie ou qui brûle ne reçoit de secours à temps, il périt; il en est de même de l'âme au-delà du tombeau : elle périt infailliblement, si elle n'est pas secourue par

ceux qui vivent sur la terre pendant qu'il en est encore temps. Si les vivants ne tendent pas une main secourable au défunt imparfait, la grâce seule, malgré toute sa puissance, ne pourra sauver le pécheur. Ainsi, pour attirer sur le pécheur la grâce du Christ, l'amour infini de Dieu, qui ne veut point la mort du pécheur, a désigné les vivants pour être, non par eux-mêmes, mais par la grâce de Dieu, les instruments du salut pour les défunts, salut qu'ils peuvent obtenir par des moyens visibles et extérieurs, car l'âme au-delà du tombeau ne peut plus rien faire pour elle-même.

«Celui qui a la puissance de jeter dans la géhenne» (Luc 12,5) de condamner à une mort éternelle l'âme et le corps, a aussi la puissance non seulement d'envoyer l'âme dans la géhenne, mais aussi de l'en délivrer. Dans la soixante-cinquième réponse de la confession de foi orthodoxe de l'Eglise universelle et apostolique grecque, il est dit : «Les pécheurs irrépentis ne sont pas inévitablement jetés dans la géhenne, mais comme tout est en la puissance de Dieu, le Seigneur peut leur faire grâce pour les bonnes œuvres faites en leur faveur. Les prières et les bonnes œuvres sont d'un grand secours, même pour ceux qui sont morts en état de péchés griefs». N'en avons-nous pas le témoignage dans les paroles mêmes de Jésus Christ, qui tient en ses mains les clefs de l'enfer et qui a la puissance de perdre et de sauver l'âme du pécheur; car il dit que notre intercession pour les défunts, fondée sur son commandement d'aimer, de prier, de chercher le royaume de Dieu non seulement pour nous, mais aussi pour le prochain, peut procurer aux défunts la vie éternelle.

d) LA TRADITION APOSTOLIQUE.

Saint Jacques, apôtre, frère du Seigneur, fut instruit par le Seigneur Lui-même comment il faut prier pour les morts, car selon la parole de Dieu «nous ne savons ce que nous devons demander à Dieu dans nos prières pour Le prier comme il faut» (Rom 8,26); sa prière pour les défunts par conséquent lui fut inspirée par le saint Esprit par l'intermédiaire du Maître et Seigneur Jésus Christ, afin de donner aux défunts l'occasion d'obtenir, comme le dit le Sauveur, le pardon de leurs péchés s'ils sont morts en chrétiens. L'Apôtre à son tour enseigne aux chrétiens : «Priez l'un pour l'autre afin que vous soyez guéris».(Jac 5,16)

Si les défunts n'existaient plus, ces paroles ne se rapporteraient qu'aux vivants qui habitent la terre; mais du moment que les défunts vivent dans un autre monde, ce commandement impose aux vivants le devoir de prier pour tous les membres de l'Eglise, soit qu'ils fussent avec nous, sur la terre, soit qu'ils fussent dans le monde d'outre-tombe. Les paroles «Vous serez guéris» s'appliquent, on peut le dire avec assurance, à ceux qui vivent sur la terre comme à ceux qui vivent dans le monde d'outre-tombe. Car le saint apôtre dans sa liturgie prie pour les vivants et pour les morts en ces termes : «Seigneur, Dieu des esprits et des corps, souviens-Toi de tous les justes, dont nous nous sommes souvenus et dont nous ne nous sommes pas souvenus, depuis Abel jusqu'à ce jour. Donne-leur le repos dans les contrées célestes de ton royaume, dans les délices du paradis, dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, nos saints pères, là où il n'y a plus ni souffrance, ni chagrin, ni larmes; où l'on voit toujours briller la lumière de ton Visage».

Le premier concile était le concile des apôtres à Jérusalem. C'est alors que fut établie la conformité d'esprit dans la prédication de l'enseignement évangélique, et par conséquent l'enseignement touchant la prière pour les morts était commun à tous les apôtres; aussi, partout où les apôtres introduisaient le christianisme, ils établissaient aussi les prières pour les morts – nous en voyons la preuve dans toutes les anciennes liturgies de ce temps. La coutume de prier pour les morts est passée de l'Eglise de l'Ancien Testament dans l'Eglise chrétienne. La première Eglise chrétienne,

c'est- à-dire la première société des chrétiens, fut l'Eglise de Jérusalem, composée des apôtres et de leurs disciples, que le saint Esprit «conduisait en toute vérité» (Jn 16,13) Les prières pour les défunts étaient également d'usage dans les Eglises d'Alexandrie, de Carthage, de Césarée, de Constantinople, de Milan. De toutes les anciennes liturgies, tant de celles qui s'employaient et s'emploient encore dans l'Eglise orientale orthodoxe et connues sous les noms de liturgie de saint Jacques, frère du Seigneur, de saint Basile le Grand, de saint Jean Chrysostome, de saint Grégoire le pape, ainsi que des liturgies de l'Eglise occidentale : liturgies romaine, espagnole, gallicane, et autres, enfin de toutes les liturgies des anciennes sectes non orthodoxes d'Orient celles des Jacobites, des Coptes, des Ethiopiens, des Syriens, des Nestoriens, de toutes ces liturgies, si nombreuses et si différentes qu'elles soient, il n'y en a pas une qui ne contienne des prières pour les morts. Cela est un signe que dès le temps des apôtres, qui ont transmis à l'Eglise le missel divin, les chrétiens n'ont jamais manqué de prier pour leurs frères défunts, et cela, au moment du principal de leurs services divins (Théologie dogmatique orthodoxe de Macaire, arch. de Kharkov, tome II). L'apôtre Paul nous enseigne de ne pas trop nous affliger de la mort de nos proches, comme s'affligent ceux qui n'ont pas l'espoir de la résurrection et d'une vie nouvelle, éternelle et bienheureuse au-delà du tombeau. Sachant que tous sont pécheurs devant Dieu, et que par conséquent les défunts aussi ne sont pas exempts de péché, l'Apôtre enseignait aux chrétiens, à porter les fardeaux du défunt prochain, à pleurer sur ses péchés et à prier ardemment pour ceux qui sont dans le monde d'outre-tombe. En portant les fardeaux des prochains, nous obéissons au commandement du Christ, qui est Lui-même la personnification de l'amour éternel. Jésus Christ ne séparait pas les vivants et les morts, car il disait que tous sont vivants devant Dieu; par conséquent la charité enseignée par Lui s'étend aussi sur les prochains qui ne sont plus de ce monde. Les apôtres unissaient aussi les vivants aux morts dans leur enseignement. Saint Paul dit que les morts et les vivants sont au Seigneur, donc il ne les désunit pas, mais les unit. Le commandement de l'apôtre Jacques de prier l'un pour l'autre indique la nécessité de prier pour ceux qui sont passés dans le monde d'outre-tombe. L'apôtre Paul ordonne de porter les fardeaux, non seulement de ceux qui sont vivants, mais aussi de ceux qui ont dépassé le seuil du tombeau. Saint Jean Chrysostome explique en quoi consiste le devoir de porter les fardeaux des défunts. Les vivants, connaissant l'état de péché des défunts, doivent, selon le commandement de l'amour, pleurer sur les péchés de ces derniers. C'est précisément cette affliction et ces larmes qui sont nécessaires de la part des vivants par rapport aux défunts. Heureux sont ceux, disait Jésus Christ, qui pleurent non seulement sur leurs propres péchés, mais encore, selon le commandement de la charité, sur les péchés des prochains, qu'ils soient morts ou vivants. Ceux-là seront consolés par l'accomplissement de leur prière, par le pardon de leurs propres péchés et de ceux des défunts pour lesquels ils prient.

«Ces larmes répandues sur les péchés des défunts par les vivants, dit saint Jean Chrysostome, sont une vertu, un acte de haute charité chrétienne».

Le saint apôtre Paul écrit encore ailleurs : «Souvenez-vous de vos conducteurs» (Héb 13,7) «Souvenez-vous – l'Apôtre nous commande de nous souvenir, de prier pour les défunts, qui nous ont dirigés dans la voie du Christianisme et auxquels nous sommes redevables de notre vie morale , laquelle nous permet de goûter aux fruits des travaux de nos pères et de nos frères. Dans son épître à Timothée l'Apôtre commande aussi de prier pour les morts comme pour les vivants. «Qu'on fasse des requêtes, des prières, des supplications, des actions de grâces pour tous les hommes.» (I Tim. II. 1) Dans la seconde épître à Timothée saint Paul exprime le désir que les membres de la maison d'Onésiphore reçoivent après leur mort la grâce du

Seigneur en récompense des services qu'il avait rendus à l'Apôtre : «Que le Seigneur fasse miséricorde à la maison d'Onésiphore, car souvent il m'a consolé et il n'a point eu honte de mes chaînes. Que le Seigneur lui fasse la grâce de trouver miséricorde devant Lui en ce dernier jour.» (II Tim 1,16-18) Saint Jean l'évangéliste distingue deux genres de pécheurs parmi ceux qui sont passés au monde d'outre-tombe : les pécheurs repentis au moment suprême et ceux qui ne se sont point repentis, les impies. Il ordonne de prier pour les premiers et défend de le faire pour les seconds. Les premiers reçoivent le pardon des péchés et la vie, les seconds la punition qu'ils auront méritée. «Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne va point à la mort, qu'il prie; et Dieu donnera la vie à ce pécheur, si son péché ne va point à la mort. Mais il y a un péché qui va à la mort; et ce n'est pas pour ce péché-là que je dis que vous priez. Toute iniquité est péché; mais il y a un péché qui va à la mort.» (I Jn 5,16-17)

e) L'ENSEIGNEMENT DES SAINTS PÈRES ET MAÎTRES DE L'ÉGLISE.

Saint Denis l'Aréopagite contemporain des apôtres, contemplateur de choses divines, élève du saint apôtre Paul, qui a été présent à la mort de la Mère de Dieu, écrit dans sa contemplation mystérieuse des défunts : «Les prières des saints pendant leur vie et même après leur mort sont efficaces pour ceux qui sont dignes des saintes prières, c'est-à-dire pour les croyants. Les prières des uns pour les autres ont du prix et de la puissance devant Dieu.»

Saint Athanase le Grand, dans son sermon sur les défunts, dit : «Si même celui qui est mort dans la piété était exposé à découvert sous le ciel, ne manque pas au nom du Seigneur Jésus Christ de brûler sur le cercueil de l'huile et des cierges; car cela est agréable à Dieu et sera récompensé grandement par Lui. L'huile et les cierges sont un holocauste et le sacrifice divin et non sanglant est une offrande de purification; la charité envers les pauvres augmente encore le prix de l'œuvre...

«Par la grâce de Dieu, les efforts pour atteindre à ce qu'il désire avec foi ne seront point vains. Car les saints apôtres, les maîtres sacrés et les confesseurs ayant, selon leur dignité, le saint Esprit en eux et ayant reçu sa force qui les remplit d'enthousiasme, ont institué par leurs lèvres inspirées la sainte liturgie, les prières, les psalmodies, et les jours des morts. Par la grâce du Dieu miséricordieux cet usage se conserve jusqu'à nos jours et se répand de l'Orient à l'Occident, du Nord au Sud, à la gloire et à l'honneur du Seigneur des seigneurs et du Roi des rois. (Lectures chrétiennes, 1842, tome II, épître au prince d'Antioche, quest. 34; Lect. chrét. 1827, tome 26; Sermon sur les défunts de saint Jean Damascène)

Saint Grégoire de Nysse dit qu'il est fort utile et agréable à Dieu de se souvenir des défunts morts dans la vraie foi, pendant le saint sacrement de l'Eucharistie. (Le même) Songeant au salut des âmes, il ordonne encore de donner dans des cas mortels le saint sacrement même à ceux qui ont été frappés d'interdiction pour un certain temps.

Saint Basile le Grand prie pour les défunts en ces termes : «Seigneur, souviens-Toi de ceux qui sont morts dans l'espérance de la résurrection pour la vie éternelle.» Ensuite il dit de prier pour ceux dont le prêtre lira les noms : «Pour le repos et le pardon des âmes (noms) dans un endroit de lumières où il n'y a ni chagrin, ni larmes; Seigneur, donne-leur le repos là où luit la lumière de ton visage.»

Saint Grégoire le Théologien, dans l'oraison funèbre du frère Césarius, dit entre autres : «Nous avons appris la nouvelle digne d'être entendue de tous; le chagrin de la mère se manifeste dans une œuvre sainte et pieuse, dans la promesse de donner à son fils toutes ses richesses, et d'en faire un don funéraire.» Et il poursuit : «Voilà ce

dont je puis honorer ta mémoire, j'en ai déjà fait une partie, et j'accomplirai le reste, en me souvenant de toi aux anniversaires de ta mort.» Tel est le témoignage du grand maître œcuménique par rapport à la prière pour les morts. Les prières pour les défunts et en général toutes les œuvres faites à leur intention sont qualifiées de saintes et pieuses offrandes. (Sermon de saint Jean Damascène sur ceux qui sont morts dans la foi).

Le grand Maître œcuménique saint Jean Chrysostome enseignait en paroles et en actions à prier pour ceux qui sont passés dans un monde nouveau, éternel. Dans sa liturgie la prière pour les morts se répète trois fois; et il enseignait en outre cette vertu à son troupeau spirituel, en lui représentant toute la gravité, toute la bienfaisance d'une telle prière, tant pour ceux qui restent sur la terre que pour ceux qui se séparent de la vie d'ici-bas. Citons comme exemple certains endroits de ses écrits inspirés par le saint Esprit.

«Non seulement nous ne devons ni pleurer, ni nous attrister de la mort de ceux qui nous sont chers, mais nous devons au contraire nous en réjouir. Si celui qui est mort était un homme vertueux, un bon chrétien, nous ne devons pas le pleurer, mais nous réjouir de sa mort, car il a porté avec patience le fardeau de la vie terrestre et se repose maintenant dans le Christ, pour Lequel il a plus ou moins souffert en gardant et en défendant la vérité. Si cependant le défunt est un pécheur, nous ne devons pas non plus le pleurer inconsciemment, mais nous réjouir de ce que le mal auquel était disposé le défunt ne grandira plus. Il faut pleurer, non sa mort, mais les péchés qu'il a commis. En pleurant sur les péchés du défunt, les vivants doivent en même temps croire fermement en Celui qui s'est chargé des péchés du monde entier et par conséquent aussi de ceux de notre défunt. La prière, l'aumône, le sacrifice non sanglant peuvent beaucoup pour le sort du pécheur dans le monde de l'au-delà. Puisque les prières et les sacrifices de Job pour ses enfants purifiaient ces derniers, qu'est-ce qui peut empêcher Dieu de purifier par nos prières et nos sacrifices les défunts; car le Seigneur donne aux uns selon la prière des autres. Tel est donc le but pour lequel il nous est ordonné de prier l'un pour l'autre afin que les uns guérissent par l'intercession des autres. Une main lave l'autre et toutes les deux deviennent blanches – c'est ainsi que les prières pour les défunts sauvent les uns et les autres. A quoi sert donc de s'affliger inconsciemment, si les vivants peuvent trouver grâce auprès de Dieu pour les défunts? (Explicat. de la I ép. aux Cor .chap.XV, leçon 41, Exp. sur les Actes, chap.IX, leçon 21) Prions pour ceux qui ne sont séparés de nous que par l'espace et nos prières ne seront ni inutiles, ni vaines, car la prière est un des moyens que Dieu nous a donnés pour notre salut à– nous et pour celui du prochain, n'importe où il se trouve – sur la terre ou dans le monde d'outre-tombe. Puisqu'il est dit que notre corps est le temple du saint Esprit qui y habite, la prière du prêtre et du diacre ainsi que de tous les assistants les prières de toute l'Eglise et de chacun des chrétiens n'est-ce pas la prière du saint Esprit pour le salut des défunts ?»

Dans son explication des épîtres aux Philippiens et aux Galates il dit encore : «Si les païens brûlent leurs biens avec les défunts, combien plus le croyant ne doit-il pas donner le bien du défunt avec lui, non pour qu'il soit réduit en cendres comme son corps, mais afin de contribuer à sa gloire; si le défunt était un pécheur afin que Dieu lui pardonne ses péchés, et si le défunt était un juste, afin que Dieu augmente les récompenses ! «Tâchons, enseignait-il à son troupeau spirituel, d'être utiles aux défunts et venons à leur secours autant qu'il est en notre pouvoir.»

La prière, l'aumône, le sacrifice non-sanglant, voilà ce qui procure aide et assistance aux âmes des défunts. La prière pour les morts ne peut pas être inutile ! Les disciples du Seigneur n'auraient pas ordonné aux prêtres de prier pendant les

saints sacrements pour ceux qui sont morts dans la foi, s'ils ne connaissaient l'influence bienfaisante des prières sur la situation des défunts pécheurs.

L'enseignement de saint Jean Chrysostome sur la possibilité d'obtenir le salut de certains pécheurs est basé sur les moyens indiqués par le saint Esprit. Ces moyens ne peuvent être inutiles : ce sont la prière, l'aumône, les offrandes, etc. C'est par leur intermédiaire que nous nous portons mutuellement secours. Ailleurs il l'affirme positivement en disant : «Je réponds de l'efficacité de ces moyens.» Donc, c'est de nous que dépend l'amélioration du sort des défunts. Saint Jean Chrysostome, en expliquant les paroles de Jésus Christ adressées à Marthe, sœur du défunt Lazare : «Je suis la résurrection et la vie : celui qui croit en moi, encore qu'il soit mort, il vivra» (Jn 11,25), écrit : «Puisque Jésus Christ est Maître de la vie et de tous les biens, c'est à Lui que nous devons demander d'améliorer le sort des défunts. Etant Dieu, il donne la vie à qui il veut.» (Sermon 62) Dans un autre endroit de l'Evangile, Jésus Christ dit encore : «Quoi que ce soit que vous demandiez dans la prière, croyez que vous l'obtiendrez et il vous sera accordé.» (Mc 11,24)

Origène dans son explication du livre de Job écrit : «Nous fêtons la mémoire de nos saints parents ou nous honorons pieusement le souvenir de nos amis morts dans la foi, en nous réjouissant de leur félicité et en demandant pour nous de mourir d'une fin bienheureuse dans la foi.» (De la prière pour les défunts T. Nicolosky)

Le rhéteur païen Arnovius, un catéchumène non baptisé encore, écrit dans son quatrième livre contre les païens : «Par quoi nos sociétés ont-elles mérité que vous les détruissiez ? On y prie le Dieu tout-puissant, en Lui demandant la paix pour tous, la miséricorde pour les chefs, les armées, les princes, les amis, les ennemis morts ou vivants.» (Idem.)

Saint Jean Damascène, ayant rassemblé les témoignages de tous les pères et docteurs de l'Eglise qui étaient avant lui, en tire la conclusion suivante : «Les gardiens et les témoins de la Parole, qui ont vaincu le tour de la terre, les disciples et divins apôtres du Sauveur n'ont pas institué en vain et sans raison de se souvenir, pendant le sacrement de la sainte et très-pure eucharistie, des défunts, morts dans la foi, commandement qui a été depuis et jusqu'à nos jours fermement et pieusement conservé par l'Eglise apostolique et œcuménique de notre Seigneur Jésus Christ, laquelle règne d'un bout de la terre à l'autre, et y sera conservé jusqu'à la fin des siècles. Car la foi chrétienne, qui ne peut commettre d'erreur, n'a jamais accepté rien de ce qui est inutile et contient infailliblement tout ce qui est utile, salutaire et agréable à Dieu.» (sermon sur les défunts dans la foi. Lect. chrét. 1827) «Maintenant», écrit ce Maître de l'Eglise, inspiré de Dieu, Jean Damascène, il est encore temps jusqu'au jugement dernier du Seigneur de nous secourir les uns les autres dans le salut. Dieu, aimant sa création, voit avec plaisir quand nous nous occupons de notre salut et de celui de nos prochains, lorsque nous faisons le bien aux vivants et aux morts.» Ainsi donc, vivons pour Dieu et pour les prochains, non seulement pour ceux qui sont avec nous, mais aussi pour ceux qui sont passés aux demeures éternelles, mais sont avec nous en esprit. Ceux qui sont unis par Dieu Lui-même et qui vivent en Dieu ne se séparent jamais. Dieu ne désunit pas ce qu'Il a uni. La vie des vivants, agréable à Dieu, procure aussi le salut aux défunts imparfaits. Les moyens indiqués par le saint Esprit et employés par nous pour le salut des défunts ne sont pas inutiles et aident à les délivrer des peines éternelles. De même que le saint chrême odorant, dont on oint le malade, répand son parfum également sur celui qui reçoit l'onction des malades et sur celui qui l'administre, écrit saint Jean Damascène, de même les bienfaits des vivants pour les défunts contribuent au salut des uns et des autres. Etant la bonté même, Dieu sauvera sa créature, sauvera l'œuvre de ses mains, sauvera le riche et le pauvre, le savant et l'ignorant, le maître et le serviteur

tous ceux tous ceux en un mot qui n'ont pas rejeté la foi en Jésus Christ.»

«Nous faisons des offrandes pour les défunts chaque année le jour où ils sont morts,» dit Tertullien dans son livre «De la couronne du guerrier.»

Saint Cyprien, martyr et évêque de Carthage, au III^e siècle, rappelle à son troupeau le règlement des saints pères qui vivaient avant lui. «Nul en mourant ne doit confier la gestion de ses biens à un prêtre, car ce dernier est consacré exclusivement à servir Dieu. Celui qui fait infraction à cette règle sera privé des prières et des sacrifices après la séparation de l'âme avec le corps, en punition du détournement du prêtre et des serviteurs de Dieu de l'autel. Par conséquent, si dans ce cas le défunt est privé des prières pour les morts, celles-ci ont lieu en faveur de ceux qui n'ont pas fait infraction à cette règle. (La pierre de la foi, 1^{re} partie, chap. 3)

Eusèbe écrit : «Tout le peuple avec les prêtres adressait à Dieu de ferventes prières accompagnées de larmes et de profonds soupirs pour l'âme de l'empereur Constantin et accomplissait par là le désir du défunt aimé de Dieu.» (Vie du pieux empereur Constantin, livre 4, chap. 71)

Saint Cyrille, archevêque de Jérusalem, écrit dans le cinquième sermon : «Nous fêtons la mémoire des défunts :

- 1) des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, afin que selon leurs requêtes et prières, les nôtres soient entendues de Dieu;
- 2) nous prions pour les défunts saints, pères et évêques;
- 3) pour tous ceux d'entre nous qui sont morts, et nous croyons fermement que la prière est d'un grand secours pour les âmes en faveur desquelles elle est faite et pour lesquelles est offert le sacrifice de la sainte liturgie (cinquième partie, ch. 9).

Saint Ambroise de Milan et saint Augustin priaient aussi pour les morts. Le premier demanda à Dieu le pardon des péchés du défunt empereur Théodose; le second dans son discours sur la piété et la charité dit entre autres : «Ecoutez bien, mes frères; ce n'est pas aux pauvres seulement que nous devons faire la charité pendant notre vie; tâchons d'être charitables même pour les défunts, selon les paroles de Judas Macchabée , qui a dit : *c'est une sainte pensée que de prier pour les morts, afin qu'ils soient purifiés*; car Judas savait bien que nul ne peut se vanter d'avoir un cœur pur, en songeant que les étoiles mêmes n'étaient pas pures devant Dieu. Les anges sont déchus du ciel, les étoiles n'étaient pas pures, et même l'enfant qui n'a vécu qu'un jour sur la terre n'est pas exempt de péché. Que dirons-nous donc de nous ? Pouvons-nous donc nous vanter d'avoir un cœur pur ? Que cela ne soit point ! Par la raison que nous sommes tous pécheurs, conçus et nés dans le péché, nous vivons dans les iniquités et nous mourons dans des péchés peut-être pardonnables. Ainsi nous tous, qui devons quitter un jour cette vie, nous avons besoin de la miséricorde divine. Quoique nous mortifiions cruellement notre chair par le jeûne et la tempérance, quoique nous portions pour l'amour du Christ toutes les peines avec indifférence; malgré tout cela les passions de ce siècle sont indignes de la gloire qui veut se manifester en nous. Ainsi nous avons besoin de miséricorde, car notre mérite seul ne peut nous procurer le salut. Veux-tu que Dieu soit miséricordieux pour toi, sois-le toi-même envers ton prochain. Ainsi donc priez pour les morts, afin qu'eux aussi, lorsqu'ils auront atteint à la félicité, prient pour vous». (De la prière pour les morts. T. Nicolsky)

Serait-il possible que ceux qui marchaient dans les airs pendant le service divin (Saint Basile le Grand), qui ressuscitaient les morts, qui guérissaient les maladies du corps et de l'âme, qui faisaient des miracles enfin, aient pu faire de fausses conclusions ? Ils priaient pour les morts et ordonnaient en mourant de prier aussi pour eux-mêmes. Ainsi saint Ephrèm de Syrie, qui passa toute sa vie dans le repentir et dans les larmes et qui nous a montré par son exemple comment il fallait se préparer à

la mort, pria à sa dernière heure de dire pour lui les prières des morts après que son âme aurait quitté le corps, ne doutant nullement que les prêtres du Fils de Dieu, par de saintes offrandes et par les prières de leurs lèvres, ne pussent purifier les défunts de leurs péchés. En mourant il pria ses disciples de faire dire une liturgie pour lui pendant quarante jours. Il termina par ces paroles : «Les prières des pieux vivants sont un bienfait pour les défunts, qui en éprouvent du soulagement.» Saint Ephrém de Syrie écrit (sur les adieux du prêtre mourant à son troupeau) : «Je vous conjure, vous mes frères bien-aimés et tout le clergé, par le Dieu qui nous sépare en ce moment, de vous souvenir de moi lorsque vous serez en prières. Je vous supplie, mes bien-aimés et tous ceux qui m e connaissent : priez pour moi avec autant d'affliction que je vous conjure en ce moment.»

Il dit encore ailleurs : «Nous ne devons point pleurer sur la mort du défunt, car il n'a besoin ni de larmes, ni de sanglots, ni d'affliction éphémères; ses œuvres l'accompagnent, ainsi que les prières et les aumônes.» Ainsi donc priez, priez matin et soir, jour et nuit, et aucun de vos soupirs ne restera inconnu au Seigneur.

Saint Epiphane assure qu'il n'y a rien qui puisse faire plus de bien aux défunts que de se souvenir d'eux pendant la prière.

Saint Dmitri de Rostov écrit pour affirmer notre espérance d'aider au salut des défunts pécheurs : «En priant pour le repos des âmes des défunts serviteurs de Dieu, de bienheureuse mémoire, nous avons l'espérance non douteuse que le sacrifice offert pour leurs âmes, le sang et l'eau découlés des côtes du Christ, dans le saint calice, les asperge et les purifie, versé et offert pour eux. Et puisque le sang du Christ versé autrefois sur la croix a lavé les péchés du monde entier et est encore le même aujourd'hui et non un autre, pourquoi ne laverait-il pas nos péchés maintenant; et puisque le sang du Christ a racheté autrefois beaucoup d'âmes au démon et est encore le même aujourd'hui et non un autre, pourquoi ne rachèterait-il plus les âmes pour lesquelles on prie ? Puisque autrefois les souffrances du Christ ont justifié tant d'hommes, pourquoi les souffrances du Christ représentées par le sacrifice divin de la liturgie ne justifieraient-elles plus les âmes pour lesquelles on prie pendant la liturgie ? Nous croyons fermement à la puissance du sang qui est découlé des côtes du Sauveur, qui purifie, rachète et justifie ses serviteurs.» (Sermon de la 4^o semaine du Grand Carême, 1^{re} partie) Ce saint écrit encore ailleurs : «La prière pour les morts procure au défunt le pardon de ses péchés et la contemplation tant désirée de la face de Dieu». (Oraison funèbre de Youchkov)

Saint Dimitri de Rostov rapporte l'expression apostolique «souvenez-vous de vos conducteurs » à la prière pour les défunts conducteurs spirituels. Et il écrit que les premiers conducteurs de l'homme sont ses parents, pour les quels il ordonne de prier sans faute. «Souvenez-vous de vos conducteurs, de vos père et mère : car ce sont eux qui sont les conducteurs de l'homme depuis son enfance; faites-en de même des conducteurs spirituels qui vous ont enseigné la parole de Dieu. (Tome II, le samedi de la 4^e semaine du Grand Carême)

Nous concluons de tout ce qui a été dit, que tous les saints enseignaient par la parole et par les actions à prier pour les défunts, et, étant des vases d'élection du saint Esprit, ne pouvaient se tromper sur la raison d'être, la nécessité et l'utilité de la prière pour ceux qui ont quitté cette terre. La sainte Eglise orthodoxe depuis ses origines a prié pour les défunts et continuera à prier jusqu'à la fin des siècles pour ses membres au delà du tombeau. Elle enseigne non seulement à prier pour eux, mais aussi à faire en leur nom, pour eux, le bien à ceux que le Seigneur appelle «un des plus petits de mes frères» (Mt 25,40), en prenant sur son compte la charité que nous leur faisons : «Vous l'avez fait pour moi !» La prière, l'aumône, le sacrifice non-sanglant nous servent de moyens pour modifier la situation d'outre-tombe de nos

parents, de nos frères, et en général de tous ceux qui sont chers à notre cœur. Tous les moyens ici nommés, institués par Dieu lui-même, enseignés par les écrits des saints pères et docteurs de l'Eglise, peuvent améliorer la situation d'outre-tombe des chrétiens défunts; aussi, bienheureux sont les morts dont on a conservé sur la terre un bon souvenir qui se manifeste par les prières et les actes de charité des vivants, tandis que ceux des défunts dont la mémoire est éteinte sur la terre sont damnés selon les paroles du prophète.

e) INSTITUTIONS DES SAINTS CONCILES :

Le saint usage de prier pour les morts, existant encore dans l'Ancien Testament, fut introduit par les apôtres dans l'Eglise chrétienne. Saint Jacques dans sa liturgie prie pour les défunts. Il est impossible que la croyance en cette vérité ne fût point partagée par tous les apôtres. Le dogme de la prière pour les morts existait déjà dans l'Eglise primitive des premiers siècles. Au IV^e siècle les auteurs de liturgies, les docteurs œcuméniques, les flambeaux de l'Eglise, tels que Basile le Grand et Jean Chrysostome, ont chacun trois prières pour les morts dans leurs liturgies :

1) pendant l'offertoire;

2) après la lecture de l'Evangile dans la huitième requête de la double prière avec réponse ou dans la prière pour les morts avec réponse proprement dite et

3) après la sanctification des saints dons. La prière pour les morts est devenue une partie essentielle de la sainte liturgie et le sixième concile œcuménique ayant positivement et infailliblement ratifié les liturgies ici nommées, ratifie conséquemment aussi les prières pour les morts, qu'elles contiennent (règle 32). Le concile de Laodycée dans le N° 28 de son règlement défend de fêter la mémoire des morts par des repas offerts dans les temples. Cette défense témoigne clairement de l'ancien usage de fêter la mémoire des défunts. Le concile interdit, non les prières, mais seulement les repas dans les temples. Voici la résolution du concile : «Il ne convient pas de faire dans les églises ou temples du Seigneur les repas, nommés agapes, de manger et de se coucher dans la maison de Dieu.»

Timothée, archevêque d'Alexandrie, faisant partie du nombre des 108 pères du deuxième concile œcuménique, institue une règle conforme aux décisions de ce concile, celle de ne point offrir de sacrifice non-sanglant pour les suicidés. Cette défense affirme pour ainsi dire l'existence de la règle prescrivant de prier pour les défunts morts en chrétiens et d'employer tous les moyens pour le salut de l'âme du défunt. Voici ce que ce saint écrit dans son quatorzième canon : «Si quelqu'un, étant hors de ses sens, lève la main sur lui-même, ou se précipite d'une hauteur, doit-on prier pour lui ou non ? C'est au prêtre à juger, en ce cas, si le crime a été commis dans un accès de démence. Car souvent les parents du suicidé, ne voulant pas le priver des prières pour son âme, mentent en disant qu'il était insensé. Il peut arriver qu'un homme se suicide par suite d'une offense des hommes, ou par quelque autre raison, par lâcheté : il ne convient pas de prier pour celui-là, car il est un suicidé. Aussi le prêtre doit-il s'enquérir scrupuleusement, afin de ne pas être sujet au blâme.» Nous voyons, par l'ancien usage des premiers chrétiens, qui, animés d'un zèle insensé, mettaient les saints sacrements dans la bouche du défunt, combien ils s'occupaient du salut des âmes des défunts. Le sixième concile œcuménique défendit cette communion d'un corps mort, comme étant contraire au bon sens. Ceux qui étaient pour un temps séparés des saints sacrements pour certains péchés étaient admis à la communion en cas de maladie mortelle, afin que l'âme ne quittât pas la terre sans avoir reçu l'absolution de ses péchés. Cette sollicitude de l'Eglise a trouvé son expression dans les décisions du premier concile œcuménique, dans le treizième

règlement. Les institutions apostoliques (liv.8, ch.41,42) indiquent non seulement la prière pour les morts, comme un pieux usage de prier pour que le Seigneur pardonne à l'âme ses péchés volontaires et involontaires, mais prescrivent encore les règles d'après lesquelles cet usage doit être observé.

f) EXEMPLES SERVANT DE PREUVES DE L'EFFICACITÉ DES PRIÈRES POUR LES MORTS.

Nous trouvons dans les vies des saints et dans les révélations divines des faits qui prouvent la possibilité d'obtenir le pardon des péchés pour les défunts par l'intermédiaire des vivants. Il est arrivé que les défunts pécheurs apparaissent aux vivants et témoignaient du changement de leur situation d'outre-tombe. Dans la description de la vie de saint Grégoire, évêque de l'ancienne Rome, nous trouvons l'affirmation de cette vérité. Un jour saint Grégoire en cheminant se mit à prier pour l'empereur Trajan déjà mort et bientôt il entendit ces paroles de Dieu : «J'ai entendu ta prière et je pardonne à Trajan ses péchés; mais je te défends de prier désormais pour les impies.» L'Orient et l'Occident sont témoins de ce fait. Saint Grégoire devint pape en 590 et mourut en 604; il vécut par conséquent à la fin du VI^e et au commencement du VII^e siècles et fut l'un des plus grands hommes de l'Eglise romaine. Ses prières pour les morts prouvent qu'en ce temps-là ce genre de prières était commun pour l'Orient et l'Occident.

Dans la même contrée où saint Benoît avait son cloître vivaient deux nobles demoiselles. Elles firent vœu de ne jamais se marier et de se consacrer entièrement au Seigneur. Elles vécurent en effet dans la chasteté et la plus grande abstinence, sans remarquer pourtant que ces deux grandes vertus étaient balancées par un péché horrible – l'incontinence de langage. En causant sans cesse, elles se rendaient coupables de médisance, de calomnie, de mensonge et d'autres défauts qui se cachent dans la verbosité. Saint Benedict en ayant été instruit, les menaça du refus des saints sacrements. Cette mesure paternelle du saint homme ne produisit pas d'effet et les deux femmes continuèrent à s'adonner à leur vice. La mort les surprit bientôt toutes les deux et elles furent ensevelies dans l'église même. Après qu'elles étaient enterrées plusieurs personnes pieuses s'aperçurent que toutes les fois que, pendant la liturgie, le diacre disait : «Sortez ceux qui sont indignes», les deux mortes se levaient de leurs cercueils et quittaient l'église. Ce fait fut rapporté à saint Benoît. Le saint, comprenant la raison de la juste colère de Dieu, et après avoir prié pour elles du fond de son cœur, envoya dans l'église où elles étaient enterrées un pain bénit afin de l'offrir à Dieu pour leur repos. Après que le sacrifice non-sanglant fut accompli, les mortes cessèrent de sortir de leurs tombeaux, ce qui était une preuve évidente que par sa prière et son offrande saint Benoît avait obtenu le pardon et le repos des deux pécheresses. La vie de ce saint fournit encore un fait qui démontre de quelle utilité peut être pour les défunts la sollicitude des vivants pour améliorer leur situation d'outre-tombe. Ainsi, dans le cloître qu'habitait saint Benoît il y avait un jeune moine qui, aimant ses parents à l'excès, s'échappait du couvent presque tous les jours pour aller les voir secrètement et sans l'autorisation du supérieur. Le châtement de Dieu ne tarda pas à l'atteindre. Etant allé chez ses parents comme de coutume, il mourut soudainement. Avis en fut donné au couvent et la communauté ensevelit le moine. Eh bien, le jour suivant on vit le corps jeté hors du cercueil ! On l'enterra encore et le lendemain le corps du moine se trouvait de nouveau hors de la bière. Saint Benoît en fut aussitôt informé et il ordonna d'offrir pour lui le sacrifice non-sanglant, et, ayant déposé une partie des saints sacrements sur le sein du défunt, ordonna de l'ensevelir, après quoi le corps ne fut plus rejeté du tombeau, ce qui voulait dire que la grâce de

Dieu lui était acquise, au-delà du tombeau. (Vie de saint Benoît, 14 mars)

Tous les moyens indiqués par Dieu pour le salut de l'homme, et qui expriment visiblement le lien, l'union, le rapport et la communion entre les vivants et les défunts qui n'ont pas encore atteint à la sainteté, servent en même temps de garantie certaine pour l'amélioration du sort des défunts par l'intercession des vivants animés d'amour pour eux et d'espérance dans la miséricorde divine. Ils reçoivent le pardon et sont délivrés de l'enfer. Tel est le dogme orthodoxe, l'enseignement de notre Eglise.

«Priez et il vous sera accordé», «qu'il te soit selon ton désir». Telle est la promesse de notre Seigneur Jésus Christ Lui-même, dont nous ne pouvons douter; et notre désir conforme à la volonté de Jésus Christ de sauver l'homme sera accompli sans faute et le défunt sera sauvé. S'il en était autrement le cœur de celui qui prie ne serait pas réchauffé par la grâce divine et poussé à l'intercession pour le défunt. Les vivants prient pour les morts, car telle est la volonté de Dieu. Et du moment que l'intercession des vivants pour les morts est agréable à Dieu, le défunt est sauvé.

Dieu est le même toujours, hier, aujourd'hui et dans tous les siècles. La Providence de Dieu veillant au salut du genre humain et son amour pour l'homme sont toujours les mêmes. Si cependant les morts ne ressuscitent plus pour renseigner les vivants sur le salut des uns et des autres, la cause de ce fait est exprimée dans la réponse d'Abraham dans la parabole du riche et de Lazare : «Les vivants ne seront pas persuadés.» (Luc 16,31) Cependant les apparitions des défunts aux vivants, en songe ou dans d'autres visions sensibles, ont lieu encore par la volonté de Dieu et arriveront toujours. Voici deux faits qui ne peuvent être sujets au doute, deux apparitions des morts en songe, témoignant de l'amélioration de leur état d'outre-tombe par les prières de l'Eglise et l'intercession des vivants. La vision du défunt délivré annonçait en même temps la cause de sa délivrance, cause qui jusque-là était parfaitement inconnue à celui auquel la vision était apparue. De saintes révélations faites à deux personnes sur le salut de deux pécheurs appartiennent à un passé fort rapproché de notre temps. La première vision révélait la délivrance des souffrances de l'enfer, qu'éprouvait déjà le défunt, et sa réception dans le royaume des cieux parmi les saints par l'intercession constante de ses parents. La seconde vision témoigne du pardon des péchés à un défunt par l'intercession de sa femme, sur laquelle se sont accomplies les paroles de l'Apôtre : «Car que savez-vous, ô femme , si vous ne sauverez point votre mari ?» (I Cor 7,16)

Citons ces deux exemples tels qu'ils sont racontés l'un dans le journal «Le Pèlerin» 1862, mai, l'autre dans un ouvrage intitulé : Description des miracles et des guérisons opérés par les saintes reliques du mont Athos en 1863.

Le premier fait a été raconté à un moine de la Sainte Montagne, le père Séraphin, par un des ascètes du mont Athos : «La cause de mon entrée au couvent, raconta-t-il, fut un songe qui me révéla l'état des pécheurs dans le monde d'outre-tombe. Après une maladie de deux mois je tombai dans un épuisement de forces extrême. Dans cet état je vis deux jeunes hommes entrer chez moi. Ils me prirent par les mains et me dirent : «Suis-nous !» Je me levai aussitôt, ne sentant aucune faiblesse, et m'étant retourné je vis mon corps qui gisait tranquillement sur le lit. Je compris alors que j'avais quitté la vie terrestre pour entrer dans le monde d'outre-tombe. Je reconnus aussi que les deux jeunes gens étaient des anges qui me conduisirent et me montrèrent les flammes de l'enfer; j'entendis les cris de ceux qui y souffraient. Les anges, en me désignant pour quel péché était tel ou tel lieu de torture, ajoutèrent : «Si tu ne quittes pas la vie pleine de péchés que tu mènes toi aussi tu seras dans ce lieu de souffrances ! Après quoi l'un des anges retira des flammes un pécheur, qui était aussi noir que le charbon, tout son corps était brûlé et il était couvert de chaînes. Les deux anges s'approchèrent alors du malheureux. lui

enlevèrent ses chaînes, et sa noirceur disparut aussitôt. Il devint pur et lumineux comme un ange; ensuite les anges le revêtirent d'une robe brillante comme la lumière. «Que signifie ce changement de l'homme ?» osai-je demander aux anges. «C'est l'âme d'un pécheur», répondirent les anges, «qui était séparée de Dieu pour ses péchés et condamnée à brûler éternellement, mais les parents de cet homme ont fait beaucoup d'aumônes, ont souvent prié pour lui pendant la liturgie, et voilà que grâce à cette intercession des parents et aux prières de l'Eglise, le Seigneur l'a pris en miséricorde et lui a pardonné ses péchés. Cette âme est délivrée des peines éternelles, elle va se présenter devant la face de son Créateur et goûtera la félicité céleste en compagnie des saints du paradis.» Lorsque la vision s'évanouit je revins à moi, et je vis que mes parents étaient rassemblés autour de mon lit et préparaient mon corps pour l'ensevelir.»

Le second récit est tiré de l'ouvrage nommé plus haut et contenant une lettre lithographiée adressée au moine-prêtre Arsène du mont Athos le 21 décembre 1863. Nous reproduisons ici le contenu de cette lettre.

«Nous pleurons beaucoup», écrit une religieuse du monastère du Sauveur à Simbirsk, la mère Dosithée», sur la mort de notre frère le prince M. N. Tchegodaëff, décédé en 1861 à Samara, et nous en étions d'autant plus affligées qu'il était mort subitement et sans le secours des saints sacrements. Mais voilà que je rêve, une nuit, que je me promène avec mon frère dans une contrée fort belle», poursuit la mère Dosithée. «Nous nous approchons d'un village tout récemment bâti, à l'entrée duquel est plantée une grande croix en bois, toute neuve, tandis qu'à l'autre bout du village nous voyons une maison splendide, neuve aussi. Et mon frère me dit avec joie : «Regardez donc, ma sœur, quel beau village j'ai acquis grâce à ma femme; il faut que je lui écrive pour la remercier du bien qu'elle m'a fait». Alors je lui demandai : «Et moi, mon frère, puis-je entrer dans cette belle maison pour l'admirer à mon aise ?» «Certainement, répondit-il, entrons-y pour voir comme tout est beau en dedans». Et tout à coup sa femme Tatiana Nikiforovna se trouva au milieu de nous et son mari se mit à la remercier, en la saluant jusqu'à terre, de tout ce qu'elle avait fait pour lui. J'eus bientôt l'explication de ce songe. Je reçus une lettre de Tatiana Nikiforovna dans laquelle elle m'informait de ce qu'elle était parvenue à faire prier éternellement pour son mari, mon frère, au saint mont Athos lors du passage à Samara des reliques d'Athos du couvent russe de saint Pantélémon».

Ne voyons-nous pas dans ces deux exemples l'accomplissement exact des paroles de notre Seigneur Jésus Christ : «Tout ce que vous demanderez en priant, croyez que vous le recevrez et il vous sera fait».(Mc 11,24) Dans le journal «Le Pèlerin» (décembre 1864), nous trouvons le récit d'un songe qui témoigne de l'amélioration du sort du défunt. Un vieux sacristain de village mourut subitement. Il avait un fils qui servait comme fonctionnaire de l'Etat. La mort inattendue de son père fit sur lui une vive impression. Le sort du défunt au-delà du tombeau ne cessait d'inquiéter ce bon fils pendant une année entière. Un jour il apprit que le temps le plus favorable pour prier pour les morts était le moment de la liturgie où l'on chante : «Nous Te chantons, nous Te bénissons...» Il alla donc à l'église le jour du saint Esprit (le lundi de la Pentecôte), pria Dieu pour son père pendant ce chant avec une ferveur tout exceptionnelle et qu'arriva-t-il ? La nuit suivante il vit en rêve son père, qui, s'approchant de lui, le salua trois fois jusqu'à terre et lui dit : «Je te remercie, mon fils !»

L'Eglise de l'Ancien Testament ainsi que celle du Nouveau Testament conserve et conservera toujours le dogme de la possibilité du salut pour certains pécheurs qui croient en Jésus Christ, qui se sont repentis au moment de mourir, mais qui n'ont pas eu le temps de faire preuve de repentir, et enseigne qu'ils peuvent être délivrés des

peines éternelles de l'enfer par l'intercession de l'Eglise et les prières des vivants, amis du défunt. Convaincu de la vérité des fondements dont nous avons parlé, l'Eglise y croit fermement et enseigne à ses membres à intercéder auprès de Dieu pour leurs pères, mères, frères, sœurs, époux et épouses, enfants, amis et proches, et, selon la loi de charité, pour tous les chrétiens passés aux demeures éternelles, qui sont morts dans la foi et l'espérance et auxquels le Seigneur a promis le pardon des péchés.

Seigneur, Toi qui nous as unis par un amour immortel et qui ne nous sépares même point par la mort, qui mets un terme à notre pénitence par notre trépas, Tu exiges que les vivants prient pour les morts, pour leurs péchés. Nous croyons, Seigneur, que Tu exauces celui qui Te prie; par conséquent par la prière de ceux qui sont sur la terre. Tu accordes ta miséricorde à ceux qui sont dans le monde d'outre-tombe. Ainsi donc, aidons-nous les uns les autres, que ceux qui sont sur la terre viennent au secours de ceux qui ne sont plus de ce monde par des actes de bienfaisance, jusqu'à ce que l'heure terrible où tout secours deviendra inutile soit arrivée. Un secours véritable et porté à temps produit infailliblement une influence salutaire – c'est une vérité incontestable. Aussi saint Jean Damascène écrit-il : «Aidons-nous les uns les autres et faisons des sacrifices d'amour fraternel à tous ceux qui aiment le prochain et qui sont charitables devant Dieu pour les défunts. Car Il reçoit ces sacrifices avec la plus grande mansuétude et à ceux qui sont morts subitement et sans y être préparés il comptera les bienfaits de leurs parents faits en leur nom. Car le Seigneur miséricordieux veut que nous Le priions et il daigne exaucer les prières se rapportant au salut. Il écoute encore avec plus de plaisir lorsque nous prions, non pour notre propre salut, mais pour celui du prochain. Car nous nous élevons à l'imitation du Seigneur en demandant des biens pour autrui comme une grâce pour nous-mêmes; en donnant par là l'exemple du plus parfait amour nous atteignons à notre propre salut en obtenant celui de l'âme du défunt, ce qui est une grande œuvre.» (sermon sur les défunts dans la foi)

Il écrit encore plus loin : «La bonté et la miséricorde de Dieu continueront à vaincre la condamnation du péché jusqu'au jour du jugement dernier. Le péché condamne, mais la pénitence appelle la clémence divine. Il n'y a point de péché qui ne soit pas effacé par le repentir. Mais la pénitence a un temps limité, après lequel elle ne pourra plus avoir lieu. Heureux est celui qui mène une vie austère pour son salut, mais celui qui la mène en même temps pour celui du prochain est plus heureux encore. Car il est encore plus agréable au Dieu miséricordieux, que chacun s'occupe du salut du prochain. Le Seigneur désire, veut que nous fassions le bien à notre prochain pendant sa vie comme après sa mort. Car autrement il ne nous aurait pas donné l'occasion de prier pour les défunts pendant le sacrifice non-sanglant ainsi que le troisième, le neuvième, le quarantième jour, les jours anniversaires et d'autres jours institués par l'Eglise pour les prières particulières des morts.» (Le même)

2. Importance de la vie actuelle des vivants par rapport à la vie d'outre-tombe des défunts.

«Ce siècle» (Mt 12,32) dont parle le Sauveur, comprend tout l'espace de temps entre sa naissance sur la terre jusqu'à son second avènement glorieux pour juger les vivants et les morts. Telle est la signification du mot «siècle» pour toute l'humanité chrétienne; mais pour chaque chrétien en particulier ce mot signifie la durée de sa propre vie sur la terre. «Le siècle qui est à venir» (Mt 12,32) signifie, selon les paroles du Sauveur, l'espace de temps infini ou l'éternité dans laquelle entre tout homme après sa mort. En général l'expression «ce siècle» désigne toute l'étendue du temps jusqu'au second avènement du Christ pour le jugement, et le siècle qui est à venir,

signifie l'espace de temps après le jugement général du Christ. Dans la stricte acception du mot «l'éternité» désigne un espace de temps qui n'a ni commencement ni fin, tel que Dieu Lui-même, mais pour les œuvres de Dieu l'éternité a un commencement. Elle commence pour les créatures au moment de leur création; aussi pour chaque homme l'éternité commence-t-elle dans le sein de sa mère au moment où il reçoit la vie. L'éternité se divise, par conséquent, pour l'homme en trois périodes : la vie dans le sein de la mère, la vie sur la terre, et enfin l'existence au-delà du tombeau. «Ce siècle», dont parle Jésus Christ, est la seconde période de l'éternité, tandis que «le siècle qui est à venir» est la troisième période de l'éternité. Dans la première période l'homme se forme, se prépare inconsciemment pour la seconde période; dans celle-ci il se prépare déjà consciemment à la troisième période, à l'existence d'outre-tombe. «Cherchez le royaume de Dieu et sa vérité» (Mt 6,33). Tel est le commandement de notre Seigneur Jésus Christ. Le devoir de l'homme est de chercher le royaume de Dieu et sa vérité, non pour soi seulement, mais aussi pour tous les hommes, pour tous les membres de l'Eglise du Christ, tant pour ceux qui sont sur la terre que pour ceux qui sont passés dans le monde d'outre-tombe. Tel est l'accomplissement du principal commandement, le commandement de l'amour, qui sert de base à toute la loi.

Le but de la vie actuelle est le ciel, la réunion à Dieu, la béatitude éternelle. C'est la destination de tout chrétien. «Aimez-vous les uns les autres et soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux» (Luc 6,36), enseigne l'Homme-Dieu. Et le saint Esprit nous révèle les moyens qui expriment l'amour et la miséricorde, non seulement envers ceux qui sont sur la terre, mais encore envers ceux qui sont au-delà du tombeau. Le juste emploi de ces moyens procure le ciel à ceux de nos défunts qui n'ont pas réussi à atteindre ce but pendant leur vie et auxquels ne se rapportent pas les paroles de Jésus Christ : «Il ne leur sera pardonné ni en ce siècle, ni en celui qui est à venir.»

Tous les moyens pour obtenir le pardon du défunt pécheur, étant révélés par Dieu Lui-même, sont une preuve de la possibilité d'améliorer le sort du défunt pécheur, si toutefois celui-ci en est digne et si les vivants se servent de ces moyens d'une manière agréable à Dieu, ainsi que le témoigne la Parole de Dieu : «Ils prient dans le mal – c'est pourquoi ils ne reçoivent pas.» Ou bien : «Tous ceux qui me disent : «Seigneur, Seigneur ! n'entreront pas dans le Royaume des Cieux, mais celui qui fait la volonté de Mon Père qui est aux cieux.» (Mt 7,21). «Ce peuple s'approche de moi de sa bouche et m'honore de ses lèvres; mais leur cœur est fort éloigné de moi, mais ils m'honorent en vain.» (Mt 15,8-9) Si Dieu n'avait pas voulu le salut de certains pécheurs, il ne nous en aurait pas donné les moyens; et puisqu'il a donné ces moyens, n'est-ce pas une preuve certaine qu'Il veut les sauver ? Ainsi le premier moyen et le plus efficace pour venir au secours de nos défunts est ce siècle notre vie actuelle, fondée sur la foi en notre Seigneur Jésus Christ.

Puisque Jésus Christ Lui-même a affirmé que les péchés pouvaient être pardonnés au pécheur repentant sur la terre, en ce siècle; puisque ses propres paroles prouvent que les péchés sont pardonnés même dans le siècle à venir, au-delà du tombeau (si seulement ces péchés ne constituent pas le blasphème contre le saint Esprit), là où il n'y a plus ni pénitence, ni œuvres de charité, il faut en conclure que le pardon des péchés dans la vie d'outre-tombe a exclusivement lieu par la clémence infinie de Dieu, qui a choisi pour moyens du salut des défunts les prières de l'Eglise, ainsi que les prières et les bonnes œuvres des parents vivants des défunts, qui possèdent le commandement : d'aimer, de prier, de porter les fardeaux du prochain et de chercher le royaume de Dieu pour soi comme pour le prochain, qu'il soit sur la terre ou au-delà du tombeau.

Ainsi ce siècle c'est-à-dire la vie actuelle de chacun des vivants est un don de Dieu, un talent, dont l'exploitation doit être utile pour lui-même comme pour le prochain, c'est le moyen d'améliorer le sort de certains pécheurs dans la vie future. C'est pour cette raison entre autres et dans ce but que nous est donnée la vie. Ce siècle, avec son importance pour tout l'univers chrétien, est représenté par Jésus Christ dans la parabole du riche et de Lazare, où le lien d'amour et le rapport mutuel du monde terrestre avec le monde spirituel sont représentés par Abraham, Lazare, le malheureux riche dans l'enfer et ses frères sur la terre. Ce siècle, qui durera jusqu'au second avènement du Christ, représente le rapport mutuel entre ceux qui sont sur la terre et ceux qui sont passés dans le monde d'outre-tombe. Ce n'est que les chrétiens qui seront jugés au jugement dernier et c'est pour eux que l'espace de temps depuis le jugement particulier jusqu'au jugement général a une signification particulière nous devons montrer par nos œuvres que nous sommes des chrétiens; si nous vivons pour Dieu et pour le prochain, nous vivons pour le ciel.

Celui qui a dépassé le seuil du tombeau, qu'il soit un juste ou un pécheur, ne reçoit pas encore après le jugement particulier la rémunération qui lui est due, comme à un homme complet, c'est-à-dire après la réunion du corps et de l'âme, qui aura lieu au moment de la résurrection générale. Aussi les justes se trouvent-ils, selon l'enseignement de notre Eglise, en état de béatitude incomplète ou commencement de béatitude, tandis que les pécheurs se trouvent en état de souffrance incomplète ou commencement de souffrance. Parmi les pécheurs de l'enfer il y en a dont le sort n'est pas définitivement décidé et qui souffrent les tourments de l'enfer comme des âmes repenties sur la terre, mais qui n'ont pas prouvé ce repentir par des œuvres de pénitence. Le mystère de la vie d'outre-tombe que mènent les justes et les pécheurs jusqu'au jour du jugement dernier est révélé par le Sauveur dans la parabole du riche et de Lazare. Le lien intérieur et le rapport mutuel des deux mondes, le monde terrestre et le monde des esprits, existent à présent et existeront jusqu'au jugement général du Christ. Tout cela est exprimé par Jésus Christ dans ladite parabole. Citons plusieurs endroits de l'explication de cette parabole par Nicéphore, archevêque d'Astrakhan et de Stavropol. (Son explication de l'Evangile du dimanche, t. II, semaine 22)

«Le plus grand des justes, Abraham, adresse au plus grand des pécheurs des paroles pleines de charité et de compassion en l'appelant mon fils. Nous voyons donc que les justes ne sont pas indignés contre les pécheurs, ne les haïssent pas, mais compatissent à leur malheur et s'en affligent. Par conséquent les justes du paradis voient et connaissent les condamnés, et les pécheurs à leur tour voient et connaissent les bienheureux. La contemplation du paradis avec la félicité de ses bienheureux habitants a un but particulier – c'est celui d'augmenter les souffrances des pécheurs, car aux tourments de l'enfer s'unissent encore les remords de la conscience à la vue de la gloire des justes. La vue des pécheurs et de leurs souffrances a certainement aussi un but quelconque pour les justes. En voyant les souffrances des damnés, les justes, étant miséricordieux, s'en affligent, et cette affliction diminue leur félicité; ils intercèdent pour les pécheurs et s'occupent de leur salut. Les justes et les pécheurs ne se verront que jusqu'au jugement général, quand aura lieu la rémunération complète des uns et des autres, la félicité entière ou la mort. Alors les justes et les damnés ne se verront plus.» Abraham dit au riche : «Ceux qui veulent passer d'ici vers vous ne le peuvent, non plus que ceux qui veulent passer de là ici.» Nous voyons par là clairement que nul par sa volonté ne peut passer du paradis en enfer et de l'enfer au paradis; par conséquent, par la volonté de Dieu le passage de l'enfer au paradis est possible. Dieu a le pouvoir pour quelque cause que ce soit de pardonner au pécheur et de le rendre digne du royaume des cieux. Voilà la situation des justes et

des pécheurs au-delà du tombeau dans l'espace de temps intermédiaire, telle que la représente Jésus Christ, et l'influence de la vie actuelle des vivants sur le sort de certains défunts.

Ce siècle – c'est l'espace de temps compris entre les deux avènements du Christ et la vie actuelle de chaque homme, par conséquent c'est le temps où Jésus est venu pour sauver le monde et non pour le juger. Le temps du jugement est en avant – dans le siècle à venir, où les corps ressusciteront et le sort de chaque chrétien sera fixé définitivement pour l'éternité. La destinée des chrétiens n'est pas définitivement fixée après leur mort, au moment du passage à la vie future. Le siècle à venir n'est pas encore arrivé et l'Agneau de Dieu, qui a pris sur lui les péchés du monde, est journellement immolé sur les autels des chrétiens orthodoxes. Cette victime immolée pour l'univers sur la croix a réconcilié l'homme avec Dieu; offerte journellement en sacrifice pour les vivants et pour les morts, elle dispose le Seigneur à la miséricorde envers les uns et envers les autres. Ainsi, en se basant sur l'importance de cet espace de temps intermédiaire, de ce siècle, de la vie actuelle, l'Eglise orthodoxe enseigne à ses membres à prier, et prie elle-même, en offrant le sacrifice non-sanglant pour tous les défunts chrétiens orthodoxes, en en rappelant les noms, et pour tous les hommes en général. Ainsi donc, la signification, le but de cette vie, de ce siècle, sont simplement ceux-ci : travailler à son propre salut en s'occupant du salut du prochain, qu'il soit sur la terre ou au-delà du tombeau. Notre vie actuelle, malgré toutes les peines dont elle est remplie, doit exciter en nous la plus vive reconnaissance envers Dieu pour la possibilité qu'il nous a donnée de Lui demander le pardon des péchés pour nous et pour les défunts. Que de plaisir et de joie nous procure, malgré tous les obstacles, l'accomplissement des désirs d'une personne aimée ! La seule intention de rendre service à l'être qui nous est cher, nous rend déjà heureux. Aussi quelle joie ineffable ne doit-il pas éprouver, celui qui intercède auprès de Dieu pour le salut d'un défunt, objet de son affection et de son estime ! Maintenant comme autrefois le désir d'améliorer le sort du défunt, de le consoler, ne doit-il pas nous procurer le sentiment de la plus grande joie spirituelle ? Tout cela nous est donné par la vie actuelle, qui, si courte qu'elle soit, nous fournit pourtant l'occasion de faire beaucoup de bien. Saint Jean Chrysostome écrit que cet espace de temps intermédiaire est une preuve de la miséricorde infinie de Dieu envers l'humanité, car le Seigneur a voulu donner aux pécheurs et aux impies la possibilité d'expier leurs torts (Sermon 28 sur l'Evang. de Jean). Le jour du jugement dernier n'est remis que pour donner à l'humanité croyante le moyen de se sauver. Jésus Christ Lui-même appelle la vie actuelle le jour où il faut travailler, car, dit-il, viendra la nuit (la mort) et alors personne ne pourra plus faire de bonnes œuvres. L'apôtre Paul dit aussi que notre vie est un temps propice le jour du salut, car ce temps nous est désigné pour acquérir le salut pour nous et pour le prochain, qu'il soit sur la terre ou dans le monde d'outre-tombe. Après avoir déterminé le but de la vie actuelle l'Apôtre décrit quelle doit être cette vie conformément à sa destination «... afin que nous puissions mener une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté, car cela est bon et agréable à Dieu, notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés.» (I Tim 2,2-4)

Tous les chrétiens ne prient pas également pour leurs défunts. Il y en a qui prient, et il y en a qui ne prient point. Les uns prient véritablement et leur prière est unie à une vie pleine de foi; d'autres prient seulement en paroles, tandis que leurs œuvres sont contraires à la prière : «Ils honorent Dieu par leurs lèvres, tandis que leur cœur est loin de Lui», dit la parole de Dieu. Ainsi donc ce ne sont pas tous ceux qui prient qui sont exaucés, de même que ce ne sont pas tous les défunts qui reçoivent le salut selon les prières des vivants.

Aussi les véritables intercesseurs, dont les prières pour les défunts sont efficaces, sont les instruments choisis par Dieu pour secourir certains défunts dignes du secours des vivants. Voici ce que saint Jean Damascène écrit sur le choix des vivants par Dieu afin qu'ils intercèdent pour les morts qui en sont dignes : «Après la mort de tels hommes le Seigneur excitera leurs parents, proches et amis, dirigera leurs pensées, attirera leurs cœurs et disposera leurs âmes à leur porter secours.» (Sermon sur les défunts) Certes, notre vie doit être conforme aux exigences d'une prière efficace. Voici donc quel est le but de notre vie : c'est de tendre une main secourable au prochain dans cette vie et dans l'autre. Il est naturel à l'homme d'aimer son prochain véritablement et sincèrement et cet amour doit être basé sur l'amour de Dieu. Celui qui n'aime pas le Seigneur ne peut aimer son prochain. En aimant Dieu véritablement, ainsi que l'enseigne l'apôtre Paul (Héb 10,35-39), nous pouvons être sûrs qu'en récompense de notre amour pour Lui, Dieu protégera ceux qui sont chers à notre cœur, car Il ne voudra pas affliger ceux qui L'aiment.

3. Intercession de ceux qui sont sur la terre pour ceux qui sont dans le monde d'outre-tombe.

La Prière.

Tout au monde a sa raison d'être, son origine, il n'y a pas d'effet sans cause. Si nous sommes sûrs que ce que nous voulons demander ne sera pas accordé, si nous sommes persuadés que notre demande sera refusée, ferons-nous cette demande ? Evidemment non. Donc, si nous demandons quelque chose, nous avons une raison pour le faire : l'autorisation, la permission de prier : «priez» et l'espérance d'obtenir à un certain point ce que nous demandons : «Il vous sera accordé». Le criminel s'attend au châtement; sachant bien que le pardon complet est impossible, il ne le demande pas. L'esprit, qui vivifie l'homme, connaissant son origine divine, se tourne naturellement vers le principe de son existence. A quelque degré de développement qu'il soit, l'homme s'adresse à l'Être suprême; donc son esprit possède en lui-même une raison pour prier et une raison pour espérer d'obtenir ce qu'il demande. Les Hébreux avaient pour fondement de leur prière la loi de Dieu même; nous, chrétiens, nous établissons notre espérance sur l'intercession devant Dieu de notre Seigneur Jésus Christ. Sur quoi donc ceux qui ne connaissaient pas le vrai Dieu établissaient-ils la base de leur prière ? Car ce n'est pas sans fondement aucun qu'ils offraient leurs sacrifices. Y a-t-il un seul peuple au monde qui n'ait une divinité, vers laquelle il ne tournât son esprit et son cœur ? Il n'y a certes pas de règle sans exceptions et il y a des avortons dans les familles, aussi ne devons-nous pas nous étonner si dans la famille humaine il se trouve des êtres qui ne connaissent point Dieu ! Il y a des malades parmi les gens bien portants !

La prière pour les morts est un acte de charité et contient pour ainsi dire deux vertus :

- 1) la prière elle-même comme le service de Dieu, et
- 2) le résultat de la prière comme le bien que l'on fait au défunt. Par conséquent la prière pour les morts est en même temps une œuvre de charité et une œuvre de piété. Le Seigneur Jésus Christ Lui-même nous enseigne que nous ne saurions avoir aucune vertu sans son assistance. Appeler la miséricorde divine sur soi et sur les autres, sur les vivants comme sur les morts – est une tendance de l'esprit humain qui exprime la volonté de Dieu.

La prière selon l'enseignement de l'Apôtre et de l'Eglise œcuménique est une action du saint Esprit qui habite l'homme. Par conséquent, si, comme nous l'avons dit, implorer la miséricorde divine la prière appelant la miséricorde de Dieu sur les défunts sert d'expression à sa volonté; le saint Esprit Lui-même intercède pour nous en soupirs ineffables.

Notre Dieu est le Dieu des vivants et non des morts. «Que nous vivions ou que nous mourions nous sommes au Seigneur et tous sont vivants devant Dieu.» La puissance et l'action de la prière produisent une influence salutaire sur les âmes pour lesquelles elles sont adressées à Dieu par sa volonté, soit qu'elles fussent sur la terre, soit qu'elles fussent au-delà du tombeau, car elles sont toutes également membres d'une grande maison, d'un seul corps spirituel, qui ayant tous la même nature, les mêmes lois, le même but d'existence prennent naturellement part l'un à l'autre. Saint Ephrèm de Syrie explique parfaitement par un parallèle la possibilité et l'influence salutaire de nos prières sur les âmes des défunts. Dans son testament il dit, entre autres, qu'entre les défunts et les vivants, quand ceux-ci prient pour ceux-là, il y a la même sympathie qui existe dans la nature entre les fruits de la terre. Ainsi, lorsque le temps de la floraison est passé pour les vignes, le vin dans les caves commence à fermenter; lorsque certains légumes plantés dans la terre commencent à germer, les mêmes légumes dans les maisons jettent des rameaux.

Porter les fardeaux l'un pour l'autre veut dire prendre un vif intérêt au sort du prochain. Le Seigneur Lui-même a pris la part la plus vive à la destinée des pécheurs, en se chargeant de tous nos péchés, et, en se faisant pour ainsi dire coupable de toutes nos fautes devant son Père céleste. Il les a lavés avec son sang et effacés par sa mort. Ainsi donc, si Dieu Lui-même prend part à notre sort, pouvons-nous ne pas nous intéresser à celui de nos semblables, en demandant pour eux le salut; pouvons-nous ne pas leur sacrifier tout ce qui est en notre pouvoir ?

La puissance de la prière est une chose que la raison humaine peut comprendre. Tout est possible à celui qui prie. L'histoire de l'Eglise de l'Ancien Testament et de celle du Nouveau Testament nous présente une foule d'exemples de miracles opérés par la prière. «La prière», dit saint Dmitri de Rostov, «est la clef des trésors célestes». «Il n'est rien qu'on ne puisse demander à Dieu avec succès, dit un des saints pères de l'Eglise, pourvu que ce que l'on demande soit bon et que la prière soit faite d'une manière agréable à Dieu». Nos péchés sont la cause principale de l'inefficacité de nos prières. La prière doit être adressée dans les larmes et le repentir. Le Seigneur a souvent exaucé même les prières ferventes des pécheurs, mais seulement lorsque ceux-ci apportaient dans la prière un repentir sincère et pleuraient, sur leurs péchés.

L'amour de Dieu et du prochain est la première de toutes les vertus et contient toute la loi. Dieu est l'amour même et il exige de sa créature, l'homme fait à son image, qu'il aime son semblable d'un amour sincère. «Aimez-vous les uns les autres... quiconque demeure dans l'amour demeure en Dieu.» (I Jn 4,16)

L'homme étant créé pour l'éternité, son amour qui est un sentiment divin ne peut être temporaire, l'amour ne meurt point.

Celui qui demeure en Dieu est rempli d'amour. L'amour se manifeste par des actes visibles. La prière est la vraie expression du pur amour chrétien. La prière doit être unie à l'amour, à la foi et à l'espérance qui ne fait pas honte et ne trahit point, selon l'expression de saint Paul, et celui qui espère fermement en Dieu sera exaucé grâce à l'intercession de notre Sauveur Jésus Christ. Afin que le Seigneur écoute nos prières il faut, selon le témoignage du prophète Moïse, que nous vivions dans la crainte de Dieu. «Le Seigneur accordera ce que nous demandons en priant». Pour que notre prière soit efficace voici ce qui est nécessaire :

- 1) une foi profonde en Dieu;
- 2) une vie vertueuse; et
- 3) la piété, la ferveur et l'humilité dans la prière même. Si tu veux que ta prière vole à Dieu, disait un saint homme, donne-lui deux ailes : le jeûne et l'aumône.

Dieu a tout fait pour notre salut. La grâce seule, sans nos efforts et notre participation au salut, ne pourra rien faire pour nous. Notre Seigneur Jésus Christ disait que Dieu voulait, non la mort, mais le salut du pécheur, mais il veut que nous y travaillions nous-mêmes, car Il dit : «Priez et il vous sera accordé; cherchez le royaume de Dieu et vous le trouverez». L'égoïsme, l'amour de soi est inconnu aux disciples et aux adeptes du Christ. S'ils désiraient quelque chose pour eux ils le désiraient aussi pour tous les membres du corps du Christ. Ainsi donc cherchez le royaume de Dieu non seulement pour vous seuls, mais pour tous les membres de l'Eglise chrétienne, que constituent tous ceux qui vivent sur la terre comme ceux qui sont passés dans le monde d'outre-tombe dans la foi et l'espérance de la résurrection. Celui-là seul qui croit prie; tandis que celui qui ne croit pas envers qui prierait-il et pour quoi ? La prière est le fruit de la foi.

Notre Seigneur Jésus Christ nous enseigne et nous a démontré qu'il n'y a point de morts proprement dits, car les hommes vivent au-delà du tombeau. La vie chrétienne est fondée sur l'amour que nous devons exprimer non seulement par des paroles, mais aussi par des actions. Les apôtres ont prouvé leur amour par des actes : en priant pour les membres de l'Eglise du Christ et en portant les fardeaux du prochain.

L'Eglise orthodoxe prie pour tout l'univers, pour tous les hommes vivants ou morts, seulement s'ils sont orthodoxes et s'ils ont quitté cette vie dans la foi et l'espérance. Il n'est besoin que de croire en Dieu pour être persuadé de l'efficacité des prières pour les défunts. Si j'oublie le défunt, si j'oublie mes rapports avec lui, par quoi prouverais-je que je l'ai aimé lorsqu'il était avec moi sur la terre ? Si j'ai réellement aimé le vivant, pourrais-je cesser de l'aimer lorsqu'il sera mort ? Une telle supposition serait contraire au bon sens.

Apaiser le courroux de la Divinité – telle a été la préoccupation de l'humanité dans tous les temps. La foi en Jésus Christ exige que les chrétiens fassent fléchir la colère de Dieu par leurs prières et par l'intermédiaire du Christ, elle exige que nous intercédions non seulement pour nous-mêmes, mais encore pour tous les membres de l'Eglise. Ce n'est que pendant sa vie terrestre que l'homme peut s'occuper du sort qui l'attend au-delà du tombeau. L'Eglise nous enseigne qu'après la mort il n'y a plus de pénitence, le défunt n'a plus le moyen d'améliorer son sort, ce n'est que les vivants qui peuvent, par la grâce de Dieu, leur venir en aide par la prière. C'est un grand acte de charité que de soutenir et de sauver la vie terrestre du prochain, mais c'en est un bien plus grand encore – de procurer au prochain la félicité éternelle, d'arracher son âme à l'enfer, de sauver l'âme aimée de Dieu même !

C'est dans le besoin qu'on reconnaît les vrais amis, et pouvons-nous nous imaginer un besoin plus grand que celui de l'âme imparfaite chargée de péchés ?

Telle est donc la haute mission devant Dieu et devant les défunts de celui qui prie pour les morts. Ensevelir les corps des défunts est un acte de charité exercé par l'humanité entière. Mais la religion chrétienne exige encore qu'on enterre le corps avec tout l'honneur qui est dû au temple du saint Esprit. Ainsi donc l'ensevelissement des corps est un acte de charité propre à toute l'humanité, tandis que la prière pour les défunts est l'œuvre de ceux qui connaissent le vrai Dieu la source de l'amour et de la vie. Nous ne savons et ne pouvons savoir qui a tort et qui a raison devant Dieu Lui seul le sait. Nous ne savons qu'une chose : c'est que tous les hommes sont pécheurs. Il n'y a point de juste, il n'y en a pas un seul», enseigne la Parole de Dieu (Rom 3,10).

«Nul n'est pur de péché, même s'il n'a vécu qu'un seul jour sur la terre» (Job 14,4). Nous savons bien que nous sommes conçus dans le péché, nous naissons, nous vivons dans le péché et nous n'en sommes pas entièrement purifiés en passant dans le monde d'outre-tombe. Il ne reste plus aux vivants qu'à suivre ce commandement : «aimer tous et prier pour tous». Celui qui donne la vie et pardonne les péchés a dit : «Priez et il vous sera accordé, je ne veux point la mort du pécheur !» et il nous a enseigné Lui-même à prier ainsi : «Et pardonnez-nous nos offenses !» La prière donnée par le Seigneur sert de base à toutes nos prières, et conséquemment à la prière pour les morts, où nous prions pour le salut du défunt et où nous demandons le pardon de ses péchés. L'identité des paroles «et pardonnez-nous nos offenses» avec le contenu de la prière pour les morts nous donne le droit de conclure que cette dernière prière (la prière pour les morts) a pour base la prière du Seigneur (prière dominicale «Notre Père»). «Pardonnez-nous» à nous – aux membres de l'Eglise du Christ ! Et où sont ces membres ? Ils sont sur la terre et dans le monde d'outre-tombe. «Au nom de Jésus tout genou se ploie, tant de ceux qui sont au ciel, tant de ceux qui sont sur la terre, tant de ceux qui sont au-dessous de la terre» (Phil 2,10). Si on adore Dieu, la véritable adoration ne peut avoir lieu que là où il y a un amour sincère des prochains et même des ennemis. S'il en est ainsi les saints prient pour ceux qui sont sur la terre et dans l'enfer, et ceux qui sont sur la terre prient les bienheureux pour ceux qui sont en enfer. Tous, tant de ceux qui sont au ciel, tant de ceux qui sont sur la terre et tant de ceux qui sont en enfer prient le même Dieu en L'invoquant par les paroles de Jésus Christ *Notre Père*. Immédiatement après avoir enseigné cette prière à ses disciples, Jésus Christ fit cette conclusion consolante : «En vérité, en vérité, je vous dis que tout ce que vous demanderez à Dieu avec foi en mon nom, il vous le donnera.»

La prière pour les morts est un dogme de l'Eglise orthodoxe (Théologie dogmatique de l'Arch. Antoine. Rapports avec les défunts imparfaits).

L'Eglise et son intercession.

L'enseignement de notre Eglise orthodoxe relativement à la vie des défunts, au lien spirituel et indissoluble, au rapport mutuel entre les vivants et les morts, à l'expression visible du lien et du rapport qui caractérisent l'intérêt que les vivants prennent au sort des défunts, cet enseignement est un dogme de l'orthodoxie.

Aimer ses défunts, c'est-à-dire ceux qui sont passés au monde d'outre-tombe, les ensevelir, garder leurs corps et intercéder devant Dieu ce sont des idées propres à l'humanité entière dans tous les temps et dans tous les lieux; mais l'expression de ces idées dans des formes visibles de l'amour, les honneurs funèbres, les prières pour les morts ne sont pas les mêmes pour les différents peuples des différentes époques. Les règlements des saints hommes tels que Tobie et Jésus, fils de Sirach, par rapport aux prières pour les morts, étaient conservés dans l'Eglise de l'Ancien Testament et étaient encore en usage dans le temps où Jésus Christ descendit sur la terre pour sauver le genre humain et pour fonder son Eglise. Quoique les paroles du Christ ne contiennent pas d'indications directes relativement aux prières pour les morts, nous ne voyons en même temps ni dans ses paroles, ni dans ses actions rien qui soit contraire à cette coutume, comme il en est, par exemple, de la coutume du sabbat. L'enseignement du Christ par rapport à ce sujet paraît être contraire à cet ancien usage; et en même temps le souvenir des défunts a revêtu un tout autre caractère. Le sabbat et le souvenir des défunts doivent se manifester par des œuvres de charité, par des actes qui rapprochent l'homme de son Créateur. Si les prières pour les morts étaient superflues, le Seigneur n'aurait certainement pas manqué de dire à cette

occasion : «Vous êtes dans l'erreur, vous ne savez ce que vous demandez !» Mais dans une circonstance semblable il dit simplement à celui qui demandait à enterrer son père avant de le suivre : «Suis-moi et annonce le royaume de Dieu. Je suis la résurrection et la vie». Les saints apôtres, disciples du Christ, priaient aussi pour les défunts et ont enseigné par leur propre exemple à rendre ce devoir aux défunts. Ainsi l'apôtre saint Jacques, frère de Jésus, premier évêque de Jérusalem, saint Basile le Grand et saint Jean Chrysostome priaient pour les morts dans leurs liturgies et nous ont laissé ces prières. Saint Denis l'Aréopagite (Hiérarchie ecclésiastique, chap.6) témoigne qu'après la mort des apôtres les prières pour les morts étaient dans l'usage ecclésiastique et dans l'usage privé.

Si la prière est l'expression de la volonté, quelle doit être la puissance de la prière de toute l'Eglise et de tous ses membres en faveur d'un seul et même sujet ? Nous voyons l'exemple de l'efficacité de la prière dans les actes des apôtres : sur les prières de l'Eglise un ange fit sortir l'apôtre Pierre de sa prison pendant la nuit, la veille de sa condamnation, sans que nul ne s'en fût aperçu. Ses fers tombèrent et la garde qui était auprès de lui ne vit et n'entendit rien. (Ac 12) Il est naturel de conclure de là que la prière a une influence salutaire sur les âmes qui sont au-delà du tombeau. L'Eglise a toujours prié, prie et priera pour les morts jusqu'au second avènement du Seigneur. A chacun des trois services divins journaliers, aux matines, à la liturgie et aux vêpres, l'Eglise prie également pour les vivants et pour les morts. Le but de l'Eglise est de sanctifier l'homme, de le rendre digne de participer à la béatitude éternelle. Elle s'occupe du salut de tous ses membres également, qu'ils soient vivants ou morts. Saint Jean Chrysostome dit que les prières pour les morts sont une coutume apostolique et une institution du saint Esprit. Ce qui est encore particulièrement important c'est que ce dogme (les prières pour les morts) de l'Eglise orthodoxe est intimement lié aux liturgies de saint Basile le Grand et de saint Jean Chrysostome, pendant chacune desquelles on prie trois fois pour les défunts :

1) à l'offertoire,

2) après la lecture de l'Évangile, annonçant la nouvelle bienheureuse du salut de tous ceux qui croient en Jésus Christ et le pardon général des péchés par l'intermédiaire du Sauveur; le diacre ou le prêtre entonne alors la double prière avec répons dans la dixième requête de laquelle l'Eglise prie pour les défunts en ces termes : «Nous prions le Seigneur pour les patriarches orthodoxes, les pieux rois et les pieuses reines», afin de témoigner l'unité et la communion de toute l'Eglise. Cette requête est adressée dans la prière avec répons pendant la liturgie, tandis qu'aux autres services divins on ne se rappelle aux requêtes que des constructeurs du temple, que l'Eglise nomme vraiment heureux et réellement dignes d'un souvenir éternel, et de tous les défunts, tant de ceux qui sont ensevelis en ces lieux, que de tous les défunts orthodoxes en général. Après la double prière avec répons, vient la prière avec répons spécialement consacrée aux défunts, et

3) après la bénédiction des saints sacrements, l'Eglise prie encore une fois pour les défunts. Aux services du soir et du matin (aux vêpres et aux matines) l'Eglise prie également pour les défunts et cette prière exprime l'union, le lien, le rapport et la communion avec eux. L'Eglise indique à ses membres les jours pendant lesquels il est particulièrement nécessaire de prier pour les défunts, savoir : le troisième, le neuvième, le quarantième jour et le jour anniversaire de la mort d'un de ses membres. Saint Dimitri de Rostov écrit : «La prière de l'Eglise et le sacrifice non-sanglant disposent le Dieu tout-clément en faveur du défunt.» (Son oraison funèbre de Griboïédov) L'Eglise prie également pour tous ses membres, qu'ils soient sur la terre ou dans le monde d'outre-tombe, et le moyen le plus efficace qu'elle possède pour le salut de ses membres est le sacrifice non-sanglant offert journellement

pendant le service de la liturgie. On distingue deux sortes de services divins : le service privé à domicile et le service commun, à l'église. Le service commun, ou prière d'église, a lieu dans le temple, en présence des croyants, d'après un ordre établi sous la direction du prêtre. Les membres de l'Eglise sont obligés d'être présents au service divin dans le temple. Le service commun se compose : de vêpres, matines, vigiles, des heures, de la liturgie, de la doxologie dans les églises, du service funèbre ou office des défunts (aux jours consacrés aux parents défunts). La sainte Eglise montre une sollicitude constante du bonheur et un souci continu du salut de ses membres ou enfants. Le but de tous les sacrements et de tous les services divins est le salut de l'homme.

Aussitôt qu'un enfant vient au monde dans une société chrétienne, l'Eglise, dans la personne du prêtre, se hâte de visiter la malade et d'adresser une prière à Dieu pour Lui demander de protéger et de bénir la mère et l'enfant.

Le huitième jour après la naissance de l'enfant, l'Eglise lui donne un nom en signe de sa consécration à Dieu et de ses futurs devoirs envers son Créateur et envers l'Eglise. Le quarantième jour après la naissance de l'enfant on l'apporte dans le temple où il est reçu comme un nouveau membre de l'Eglise. Le jour choisi par les parents, l'enfant reçoit le saint baptême. L'Eglise suit toute la vie et bénit toute l'activité de l'homme; les actes les plus graves de sa vie sont sanctifiés par les sacrements qui s'accomplissent sous le toit maternel de l'Eglise. Tout en témoignant sa sollicitude à ses membres sur la terre, l'Eglise les accompagne de ses bénédictions dans la maison de leur Père céleste, elle ne les oublie pas après qu'ils ont dépassé le seuil du tombeau. La prière pour les morts est une preuve évidente du lien d'amour spirituel et indissoluble qui existe entre les vivants et les morts.

La Sainte Eglise, à chacun de ses services divins, en priant pour ceux qui sont sur la terre, n'oublie jamais ceux qui vivent dans le monde d'outre-tombe, car les premiers comme les derniers sont ses enfants et elle témoigne une égale sollicitude pour leur salut. La prière commune se fait à l'église, la prière particulière se fait à domicile, aussi les prières pour les morts peuvent-elles être ou prières communes ou prières particulières et l'on doit prier pour les défunts toujours et partout. Les défunts pécheurs qui étaient en enfer et qui par les prières de l'Eglise et des parents vivants ont obtenu le pardon de leurs péchés sont apparus aux vivants pour témoigner du changement de leur situation d'outre-tombe et pour faire part de leur admission au nombre des bienheureux.

Le but des prières pour les morts est d'obtenir pour eux le pardon des péchés et le royaume des cieux, ainsi que le commande notre Seigneur Jésus Christ. «Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice». Il n'y a qu'un seul moyen sacrifice offert pour nous sur la croix. Son sang nous purifie du péché et nous procure par conséquent la vie éternelle. Loin du Christ il n'y a point de salut, ce n'est que celui qui croit en Lui (qu'il soit vivant ou mort) qui a la vie éternelle.» (Jn 6,47)

a) LA LITURGIE.

Les récits de saint Grégoire le pape, cités ci-après, et d'autres exemples semblables témoignent de l'influence importante de la sainte liturgie sur le salut des défunts. Si la prière d'un seul homme, de Moïse, fut assez puissante pour obtenir le pardon à tout un peuple, que devons-nous penser de la prière de toute l'Eglise, de tous les croyants en Jésus Christ, de la prière accompagnée du plus puissant moyen de purification du sacrifice non-sanglant, offert pour les péchés de tous les hommes et par conséquent aussi des défunts, qui sont également membres de l'Eglise chrétienne. Ceux qui vivent sur la terre et ceux qui sont dans le monde d'outre-tombe, qui croient

en Jésus Christ, ont le Sauveur Lui-même pour Médiateur devant Dieu, selon le témoignage de l'apôtre Paul, qui dit : «Car il y a un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, savoir Jésus Christ homme» (I Tim 2,5). Il est le Médiateur devant Dieu pour tous ceux qui Lui sont fidèles. Il est la Victime et le Sacrificateur (Héb 7,17); Son précieux sang, versé pour les pécheurs, crie incessamment au pardon vers Dieu, le Père et le Juge. Chacune de nos prières à Dieu, et conséquemment la prière pour les défunts qui ne sont pas en état de péché mortel, ne peut être puissante et efficace que lorsqu'elle s'élève au nom du Sauveur (Jn 14,14); Il nous a réconciliés avec Dieu et nous a rachetés de tout péché, en offrant comme victime purificatoire son corps et son sang sur la croix. (Héb 9,14,26; 10,10) Dans le sacrement de l'Eucharistie le même sacrifice d'oblation est offert aujourd'hui, le même corps de notre Rédempteur est rompu pour le salut du monde (Jn 6,51) et le même sang du Sauveur est répandu pour la rémission des péchés. (Mt 26,26-28; Luc 22,19,20) Par conséquent notre prière pour les vivants comme pour les morts doit être particulièrement puissante, efficace et salutaire lorsqu'elle s'élève au moment où le sacrifice non-sanglant est offert sur l'autel.

La puissance du sacrifice non-sanglant offert par le prêtre, sur la demande de quelque chrétien pour ses défunts proches, purifie des péchés ceux qui sont morts dans le repentir, dans la foi et l'espérance de la résurrection et de la vie éternelle.

Selon l'enseignement des pères et docteurs de l'Eglise, le moyen le plus efficace pour disposer Dieu à améliorer le sort du défunt c'est d'offrir le sacrifice non-sanglant pour le repos de son âme.

C'est le service de la sainte liturgie qui contribue principalement à purifier des péchés les âmes qui sont en enfer, et par conséquent à les en faire sortir. Les vivants et les morts, dont on rappelle les noms au moment de l'immersion des parties du pain béni dans le sang sacramental du Christ, se purifient de leurs péchés dans ce sang, qui, selon l'apôtre Paul, «purifie notre conscience des œuvres mortelles pour nous faire rendre un vrai culte au Dieu vivant. (Héb 9,14) Pendant la liturgie, ce principal des services divins, Jésus Christ Lui-même est Victime et Sacrificateur en même temps (Héb 7,17,27), ou, selon l'expression de saint Basile le Grand et de saint Jean Chrysostome, il est «l'Offert et l'Offrant» ou bien encore, selon l'enseignement de l'apôtre Jean : «Il est le Médiateur auprès du Père et la victime de propitiation pour nos péchés. (I Jn 2,1-2) Saint Jean Chrysostome écrit : «Avec un si grand et si puissant sacrifice est-il possible que nous ne disposions point Dieu à la clémence pour les défunts lorsque le sacrifice, dans la personne du prêtre, est offert par Jésus Christ Lui-même ?»

Tous les saints pères, Maîtres et écrivains de l'Eglise témoignent à l'unanimité que le moyen principal de purifier de leurs péchés les âmes qui sont en enfer c'est le sacrifice de la sainte liturgie. Le sacrifice non-sanglant, offert pour le défunt, intercède auprès du Dieu tout-clément, ainsi que l'écrit saint Dmitri de Rostov. (Son oraison funèbre de Griboïédov) La liturgie de requiem ou le sacrifice non-sanglant offert pour le salut des défunts est le moyen le plus puissant et le plus efficace pour appeler la miséricorde de Dieu sur les défunts. Pouvons-nous ne pas espérer le pardon et le soulagement du criminel si c'est le fils du Roi Lui-même qui intercède en sa faveur ? Nous devons donc espérer fermement que les péchés de tous nos défunts pères, frères et sœurs pour lesquels est offert le sacrifice non-sanglant, seront pardonnés et que leurs âmes passeront dans un état meilleur dans le monde d'outre-tombe.

Nous croyons», écrivent dans leur confession de la foi orthodoxe les patriarches d'Orient (art. 17), «que le sacrifice non-sanglant est le vrai sacrifice de propitiation offert pour tous ceux qui vivent et meurent pieusement et, ainsi qu'il est dit dans les

prières de ce sacrement, transmises à l'Eglise par les apôtres d'après le commandement de Dieu pour le salut de tous.»

Saint Jean le Miséricordieux, patriarche d'Alexandrie, soignait les malades et était souvent assis au chevet des mourants, aidant l'âme par ses prières à sortir du corps. Souvent il servait lui-même la liturgie pour les défunts, et disait que «le sacrifice de la sainte liturgie offert pour les morts est d'un grand secours pour les âmes», et racontait, à l'appui de ses paroles, l'aventure arrivée en Chypre.

b) LES JOURS CONSACRÉS À LA MÉMOIRE DES DÉFUNTS PARENTS OU LES SAMEDIS.

Chaque jour dans l'Eglise chrétienne est consacré à la mémoire d'un ou de plusieurs saints. Chaque jour de la semaine est en outre voué à un souvenir particulier; ainsi le samedi est consacré à la mémoire de tous les saints et des défunts. En priant chaque jour pour les défunts à tous les services divins, l'Eglise exige que ses membres prient aussi souvent et aussi ardemment que possible pour leurs proches défunts; mais ces prières doivent être particulièrement ferventes le samedi, qui est un jour spécialement consacré à la mémoire de tous les saints et de tous les défunts. Le samedi, *sabbat* est un mot hébreu qui veut dire repos. L'Eglise orthodoxe consacre ce jour à la mémoire de tous ceux qui ont quitté cette terre pour le monde d'outre-tombe, à la mémoire des défunts parfaits (des saints) et des défunts imparfaits dont le sort n'est pas entièrement décidé. L'Eglise demande pour eux le repos éternel après cette vie de souffrances sur la terre. Et puisque le samedi, selon le commandement de Dieu, a été destiné à servir de repos après six jours de travail, que la vie d'outre-tombe soit pour ceux qui ont dépassé le seuil du tombeau le sabbat éternel, la vie en Dieu, le jour de repos et de joie pour ceux qui ont travaillé sur la terre pour le Seigneur ! Outre les prières journalières et celles des samedis il y a dans l'année des jours consacrés particulièrement aux prières des morts. Dans ces jours toute l'Eglise c'est-à-dire tous les croyants prennent un intérêt vivant et tout particulier au sort des défunts.

Ces jours s'appellent samedis des parents et se divisent en :

- 1) samedis œcuméniques généraux et
- 2) jours de commémoration, privés ou locaux,

Il y a cinq samedis œcuméniques :

- 1) le samedi avant la sexagésime,
- 2) le samedi de la Trinité et
- 3) les trois samedis des 2, 3 et 4 semaines du grand carême, qui sont institués par les apôtres. Les anciens chrétiens s'assemblaient ces jours-là dans les cimetières, et cette coutume s'est conservée jus- qu'à nos jours.

Il y a trois jours particuliers consacrés à la mémoire des parents : 1) Le lundi ou le mardi de la semaine de Saint-Thomas, c'est-à-dire de la seconde semaine après Pâques. Ce jour s'appelle le Jour de la Joie, car ce jour-là les défunts sont invités par l'Eglise à se réjouir en commun de la Résurrection du Christ: «Aujourd'hui tout s'est rempli de lumières le ciel, la terre et l'enfer».

- 2) Le 29 août, jour de la décollation de saint Jean Baptiste, et enfin,
- 3) le samedi de Saint-Dimitri c'est le samedi qui précède le 26 octobre, consacré à la mémoire de saint Dimitri martyr. Ces deux derniers jours l'Eglise prie particulièrement pour le repos des guerriers orthodoxes et pour tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour la foi et la patrie.

I. Samedi œcuménique avant le dimanche de la sexagésime, consacré, à la mémoire des parents.

Dieu n'accorde pas à tous les hommes de mourir également. La mort de chaque homme est accompagnée de circonstances différentes. Il n'est pas donné à tout le monde de finir ses jours paisiblement au sein de sa famille et de ses amis, avec les prières du prêtre et la communion des saints sacrements. Combien d'hommes sont ravis par une mort imprévue, soudaine ! Combien périssent dans les flots, combien sont consumés par les flammes, combien se sont égarés dans des lieux inconnus; combien se sont perdus dans les bois et les déserts; combien sont devenus victimes de la faim ou des bêtes. Et les épidémies, les guerres, les malfaiteurs, combien d'hommes ne font-ils pas disparaître de la terre ! Chacun de ces morts a-t-il sur la terre quelqu'un qui puisse prier pour lui ? Et quant à ceux qui sont restés sur la terre, connaissent-ils tous l'importance de la prière pour les défunts, et tous possèdent-ils les mêmes moyens de leur venir en aide ? Tels sont les motifs qui ont décidé les saints pères, en se basant sur la tradition apostolique, à prier pour les morts en instituant, outre chaque samedi consacré à la mémoire de tous les saints et des défunts, d'autres jours, de l'année, destinés à la prière œcuménique pour tous les défunts en général qui ne sont pas étrangers à la foi du Christ. Le premier de ces jours consacrés à la mémoire des parents est le samedi avant la sexagésime. Pourquoi donc ce samedi est-il choisi de préférence à tous les autres jours de la semaine ? La réponse à cette question se trouve d'abord :

- 1) dans la signification de ce mot jour de repos, et
- 2) dans la signification du jour qui suit ce samedi, c'est-à-dire du dimanche de la sexagésime, que l'Eglise a consacré à la mémoire du second avènement du Christ et au jugement dernier; et comme les vivants ont grandement besoin de la miséricorde divine au jour du jugement, ils font précéder ce jour par la miséricorde envers les défunts, afin de montrer que nous sommes tous unis par un étroit lien d'amour avec tous les membres du royaume du Christ, avec les saints, avec les défunts imparfaits et avec tous les vivants sur la terre, car sans amour il n'y a point de salut et le jeûne du carême est impossible.

Ce jour-là, considéré comme le dernier jour du monde, l'Eglise invite ses membres à la prière commune pour tous ceux qui sont morts dans la foi depuis Adam jusqu'à ce jour et chacun de ceux qui sont présents prie non seulement pour ses parents et proches, mais pour tous les chrétiens en général qui sont morts dans la vraie foi. Tels sont la cause et le but de l'institution de ce jour œcuménique pour les parents. C'est le samedi avant la semaine grasse (carnaval) pendant laquelle la consommation de la viande est interdite. Le samedi avant la sexagésime et le samedi de la Trinité s'appellent samedis œcuméniques.

L'institution du premier de ces samedis œcuméniques des parents se rapporte aux premiers temps de l'Eglise chrétienne, (nous en avons la preuve dans le synaxaire de ce samedi) et est ratifiée par les canons de la sainte Eglise, composés au cinquième siècle par saint Sabbas et fondées sur les anciennes traditions et sur la coutume des premiers chrétiens de se rassembler certains jours dans les cimetières pour fêter la mémoire des défunts et prier pour eux. Nous avons de cet usage un témoignage écrit se rapportant au quatrième siècle. (Saint Jean Chrysostome. Sermon 62 et 18. Service du samedi avant la semaine grasse et le synaxaire de ce samedi)

II. Samedi œcuménique de la Trinité (ou Pentecôte).

Le but de la religion, de l'Eglise, des sacrements est le salut de l'homme, aussi l'Eglise prie-t-elle constamment pour tous ses membres, qu'ils soient sur la terre ou au-delà du tombeau. Le samedi de la Trinité est institué à la même époque que le samedi avant la sexagésime ou semaine grasse. De même que l'Eglise avant le dernier jour du monde (samedi avant la sexagésime) intercédait pour tous ses membres imparfaits dans le monde d'outre-tombe, de même aussi la veille du jour de la Trinité ou Pentecôte, le samedi de la Pentecôte qui représente le premier jour du royaume du Christ révélé dans toute sa puissance, l'Eglise prie pour la purification des hommes et pour les âmes des défunts serviteurs de Dieu, afin que le Seigneur leur accorde le repos dans les demeures célestes. «Ce ne sont pas les morts qui chanteront tes louanges, Seigneur, ni ceux qui sont en enfer qui oseront te confesser, mais nous, les vivants, nous te bénissons, nous te prions et nous t'offrons des sacrifices pour le repos de leurs âmes. (Prière du soir le jour de la Pentecôte)

Nous trouvons l'origine de l'institution de ce samedi dans les paroles que l'apôtre Pierre prononça le jour de la Pentecôte relativement à Jésus Christ ressuscité : «Mais Dieu l'a ressuscité, en arrêtant les douleurs de l'enfer» (Ac 2,24). Les institutions apostoliques nous enseignent que les apôtres ayant reçu le saint Esprit le jour de la Pentecôte se mirent à prêcher Jésus Christ Fils de Dieu, Juge des vivants et des morts, aux juifs et aux chrétiens (Livre 5, chap. 12).

III. Samedis œcuméniques des deuxième, troisième et quatrième semaines du grand carême.

La raison de l'institution de ces samedis en l'honneur des défunts parents est le jeûne que s'imposent les chrétiens à cette époque de l'année. Puisque, selon l'enseignement de l'apôtre Paul, nous ne pouvons rien sans l'amour, le jeûne aussi, s'il n'est pas accompagné d'un amour véritable et mutuel, perd toute son importance et sa vertu et les personnes qui l'exercent n'atteignent pas leur but. Aussi l'Eglise veille-t-elle à ce que la paix et l'amour règnent parmi ses membres. Avant d'entrer en carême, l'Eglise invite tous ses membres qui vivent sur la terre à prouver par des faits qu'ils sont unis par le lien de l'amour et qu'ils sont en communion avec ceux de ses membres qui vivent dans le monde d'outre-tombe, avec les saints et les défunts imparfaits. De même pendant la durée du carême, afin de prouver que nous ne faisons pas infraction au commandement du Fondateur de notre Eglise, Jésus Christ : «de s'aimer les uns les autres», l'Eglise invite ses membres à la prière commune pour les morts et choisit à cet effet les samedis des deuxième, troisième et quatrième semaines du carême. Ainsi donc c'est l'amour qui a servi de base pour l'institution de ces samedis.

Le second motif de cette institution est que pendant le carême il n'y a de liturgies que les samedis et les dimanches, et que, par conséquent, les défunts sont privés des prières qui ont lieu pendant la liturgie. Voilà donc pourquoi l'Eglise, afin de remplacer les prières des morts pendant la liturgie, a institué des offices exceptionnels pour les défunts le samedi des deuxième, troisième et quatrième semaines du carême. Les autres samedis du grand carême, consacrés à d'autres souvenirs, ne se nomment pas samedis des parents et les prières pour les morts y ont lieu selon l'ordre habituel.

IV. Jour des parents le mardi de Saint-Thomas.

Les prières de l'Eglise pour les morts n'ont pas lieu, la semaine de la Passion et la Semaine sainte, autrement que pendant la liturgie, où elles se font comme à

l'ordinaire, mais d'autres prières particulières, comme la lecture du psautier et des prières des quarante jours, ne peuvent avoir lieu pendant ces deux semaines.

Il n'est point naturel que l'âme soit entièrement séparée de ses semblables, des autres âmes. C'est une joie pour elle que de faire part de ses sentiments aux autres. En communiquant son chagrin, elle invite une autre âme à la sympathie et en ressent un soulagement infini. Il lui est également agréable de partager sa joie. L'âme n'existe pas exclusivement pour elle-même, mais elle sert aussi à suppléer à l'existence des autres âmes; aussi lui est-il naturel de se réjouir avec les heureux et de s'affliger avec les infortunés. La joie que nous éprouvons de la résurrection de notre Seigneur Jésus Christ est si grande, qu'elle ne peut être comparée à aucun autre sentiment et l'âme ne peut la renfermer en elle sans en faire part à ses semblables. Pour que les vivants fêtent cette joie sur la terre, l'Eglise a institué la Semaine sainte. Et cependant un cœur plein d'amour souffre et s'attriste de ce que des êtres qui lui sont chers sont loin, dans un autre monde, au-delà du tombeau. L'Eglise, connaissant les besoins de notre cœur, a fixé un jour d'entrevue pour les vivants et les morts, afin qu'ils puissent se faire part mutuellement de la joie universelle du salut de tous les croyants et ce jour est le mardi de la semaine de Saint-Thomas (la seconde semaine après Pâques), car cette semaine par sa signification répond à la communion spirituelle des vivants avec les morts. «Pourquoi», demande saint Jean Chrysostome, «aujourd'hui, c'est-à-dire le mardi de Saint-Thomas, nos pères, abandonnant leurs maisons de prières, se rassemblaient-ils en dehors de la ville, dans les cimetières, auprès de leurs défunts ? Parce qu'aujourd'hui Jésus Christ est descendu en enfer auprès des morts pour leur annoncer sa victoire sur la mort (sermon 62). Voilà donc pourquoi nous nous rassemblons auprès de nos défunts pour fêter avec eux la joie de notre salut commun. N'est-ce pas là la raison pour laquelle on appelle ce jour, le *jour de la Joie* ?

Saint Jean Chrysostome et saint Ambroise de Milan témoignent par les paroles suivantes de l'ancienneté de cette institution après la fête de Pâques le lundi ou le mardi de Saint-Thomas : Il est juste et bon, mes frères, après avoir célébré les fêtes de Pâques, que nous partagions notre joie avec les saints martyrs et que nous leur annoncions, comme aux participants des souffrances du Seigneur, le triomphe de sa résurrection.» L'un de ces jours, le lundi ou le mardi de Saint-Thomas, de grandes sociétés se rassemblent, non dans les maisons, mais dans les cimetières. Les vivants viennent souhaiter la fête aux défunts en apportant des œufs colorés, que quelques-uns en s'en allant laissent sur les tombeaux.

Après avoir démontré que l'usage d'aller prier pour les morts après Pâques est fort ancien, nous devons remarquer que dans les premiers temps de l'Eglise chrétienne parmi les saints martyrs on enterrait aussi d'autres défunts dans les mêmes cimetières. (Sermons de saint Ambroise de Milan, 77) Saint Jean Chrysostome écrit que les anciens chrétiens se rendaient auprès des tombeaux des saints martyrs et par conséquent aussi près des tombeaux des autres chrétiens enterrés au même endroit; on se rassemblait de la même manière que de notre temps les chrétiens visitent leurs cimetières ce jour-là.

V. Le 29 août.

L'Eglise a consacré ce jour au souvenir de la décollation de saint Jean-Baptiste, le Précurseur de Jésus Christ. L'histoire sainte nous apprend que saint Jean-Baptiste fut martyr de la vérité; et comme les guerriers qui laissent leur vie sur le champ de bataille pour la foi, la patrie et le Souverain sont en cela semblables à saint Jean, l'Eglise a institué ce jour-là des offices pour les guerriers morts sur le champ de

bataille. Ce jour a été institué en 1769, sous le règne de l'impératrice Catherine II, pendant les guerres de Turquie et de Pologne.

L'ordre des offices du 29 août pour les guerriers orthodoxes contient la règle suivante : «Cet office doit être célébré par les archevêques, par les supérieurs dans les monastères, par les archiprêtres, ensemble avec tous les prêtres et diacres dans les cathédrales des villes, et par les prêtres dans les églises de villages et de paroisses – inmanquablement.»

VI. Le samedi de saint Dimitri.

Le samedi avant le 26 octobre, où l'on fête saint Dimitri de Salonique, martyr, est mis au nombre des samedis consacrés à la mémoire des parents. Voici l'histoire de l'institution de ce samedi : Le grand-duc Dimitri Ioannowitch Donskoy naquit le 26 octobre. Sous son règne, Mamaï, prince des Tartares, rassembla ses hordes pour envahir toute la Russie. Il y avait alors en Russie un grand saint nommé Serge de Radonège. Le grand-duc, estimant beaucoup ce saint homme, vint lui demander conseil : «Faut-il ou non combattre l'ennemi ?» Saint Serge, après avoir adressé une prière à Dieu, donna sa bénédiction au prince et lui dit : «Seigneur, tu dois avoir soin du troupeau chrétien que Dieu a confié à ta garde, et avec son aide tu seras vainqueur de l'ennemi.» Et il lui donna pour compagnons deux moines, Alexandre Pérésvète et André Osliab. Sur le champ de Koulikovo, le 8 septembre 1380, le grand-duc remporta une brillante victoire sur les Tartares et cette victoire fut le commencement de l'affranchissement de la Russie du joug des barbares. Après sa victoire le grand-duc s'empressa de visiter saint Serge dans son couvent de la Trinité, près de Moscou. Là, après avoir prié pour les guerriers tués dans la bataille, il proposa à l'Eglise d'instituer un service funèbre annuel le samedi avant la fête de son saint patron Dimitri (26 octobre). Depuis ce temps ce samedi est admis par l'Eglise de Russie au nombre des jours consacrés à la mémoire des parents, et les chrétiens orthodoxes fêtent également ce jour-là la mémoire de leurs défunts parents, de même que les autres jours consacrés à cet usage, visitent les cimetières et font célébrer des offices funèbres dans les églises.

VII. Jours de commémoration des défunts membres de la Famille Impériale.

L'histoire nous apprend l'origine de l'institution des jours spécialement consacrés à la mémoire des défunts membres de la famille impériale. Le 21 juin de l'année 1584, le grand-duc et tzar Jean Wassilievitch institua, avec la bénédiction du métropolitain Macaire, un office funèbre pour tous les princes défunts, les boyards, l'armée chrétienne, l'ordre ecclésiastique et monastique et pour tous les chrétiens orthodoxes et «ordonna à la chancellerie spéciale des offices funèbres qu'il y avait anciennement en Russie, d'inscrire ce mémoire dans les livres des cathédrales». (Tome I, Actes de l'expédition archéographique. 1836, No 279) C'est pour cette raison que le registre des défunts membres de la famille impériale commence par le nom du grand-duc et tzar Jean Wassilievitch le Terrible, mort en 1584.

Le saint synode a édité des règlements relativement aux offices funèbres pour les membres de la maison régnante aux jours indiqués dans le registre. Ces offices doivent être célébrés par les prélats, les supérieurs des couvents et autres ecclésiastiques d'après les règles suivantes :

1) Pour les empereurs, les impératrices et la grande-duchesse Césarevna Anna Pétrouvna les liturgies de requiem doivent être servies par les prélats et les supérieurs des couvents aux jours indiqués dans le registre. Il doit en être de même dans les

autres cathédrales des villes. Les archiprêtres doivent servir ensemble avec les prêtres et les diacres; dans les paroisses le service doit être fait par les curés;

2) pour les tzars et les tzarines et pour tous les autres membres de la famille impériale le service des offices funèbres est laissé à la volonté du prélat; mais le service doit se faire indispensablement, si ce n'est par l'évêque, du moins par l'ordre ecclésiastique, et dans les couvents par les supérieurs. Ce ne sont que des causes très graves qui peuvent dispenser les évêques et les supérieurs des couvents du service des offices funèbres pour les membres de la famille impériale, telles que la maladie, l'absence pour cause d'affaires irrémédiables et autres causes de ce genre. Les prêtres des paroisses doivent servir les offices funèbres une fois par mois, c'est-à-dire à la fin de chaque mois, pour toutes les personnes indiquées dans ce mois, un seul office funèbre. Si par une cause quelconque le service funèbre n'a pu être accompli aux jours indiqués, il doit se faire quelque autre jour indispensablement. Si les offices des morts pour certains membres de la famille impériale tombent sur les jours de grand carême ou sur les dimanches ou jours fériés, on doit les servir les samedis des mêmes semaines.

Si le jour de commémoration d'un des membres de la famille impériale tombe entre le samedi de Lazare et le lundi de Saint-Thomas, c'est-à-dire dans la semaine des Rameaux, la semaine de la Passion, la semaine de Pâques, les offices funèbres doivent être servis le mardi de Saint-Thomas.

(Registre commémoratif des personnes de la famille impériale)

5. Intercession privée des parents et amis pour le défunt.

Le service divin privé est celui qui est accompli par une seule personne ou par une société à domicile ou dans les églises. Ce service privé comprend les prières du matin et du soir qui contiennent des prières pour les morts, les prières avant et après les repas, la prière pour commencer et terminer toute bonne action. Les prières privées accomplies avec l'aide du prêtre sont l'office des morts les prières d'actions de grâce et la bénédiction de l'eau.

Puisque Dieu veut le salut de tous les hommes, il veut aussi sauver les défunts et ordonne aux vivants de Le suivre. Ceux-ci, en suivant leur Seigneur Jésus Christ, ont en Lui la base de leur espérance pour le salut des défunts chers à leur cœur. Notre Seigneur Jésus Christ, la foi en Lui et la grâce telles sont les bases d'une espérance non-trompeuse pour le salut des défunts. La possibilité du salut pour les défunts repentis, mais séjournant en enfer, nous est accordée par le Destructeur même de l'enfer, qui en a retiré ceux qui croyaient à son avènement sur la terre. Si après sa résurrection le Seigneur a retiré de l'enfer les âmes qui étaient dignes de cette grâce, pourquoi ne ferait-il pas de même pour certains pécheurs qui le méritent maintenant, lorsque le jugement définitif n'a pas encore eu lieu et puisqu'il a la vie et la mort en sa puissance et qu'il tient en ses mains les clefs de l'enfer ? Il le peut certainement aujourd'hui comme il le pouvait au moment de sa résurrection, si seulement il est disposé à la miséricorde envers le pécheur, il peut ouvrir les portes de l'enfer et en délivrer les prisonniers qui ne sont pas dépourvus de toutes dispositions pour le bien et de haine pour le mal. Ceux-ci, ayant été parfois indifférents au bien et au mal sur la terre, n'ont plus la possibilité d'acquiescer au-delà du tombeau ce qui manque à leur salut. C'est donc la grâce, par la clémence de Dieu, qui supplée à ce qui manque au moyen de l'intercession des vivants sur la terre et celle des saints qui sont dans les demeures célestes. (Apo 8,3) Et enfin, ils jouissent d'une intercession toute-puissante devant la face de Dieu dans la personne de leur Rédempteur, notre Seigneur Jésus Christ. «Car il y a un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, savoir

Jésus Christ homme, qui s'est donné soi-même en rançon pour tous». (I Tim 2,5-6) Et enfin il y a encore un moyen puissant et efficace pour améliorer le sort des défunts au-delà du tombeau, c'est l'aumône faite par les vivants au nom des défunts.

Connaissant les bases sur lesquelles l'Eglise a fondé son enseignement touchant l'amélioration du sort de certains défunts, examinons en quoi consiste, selon cet enseignement, l'intercession privée des parents du défunt en sa faveur. L'intercession privée des vivants pour les morts doit consister à employer les moyens indiqués par Dieu à cet effet. C'est alors seulement qu'on peut atteindre le but et obtenir le pardon des péchés pour le pécheur qui en est digne. Les signes visibles, les moyens qui expriment l'indissolubilité du lien spirituel entre les vivants et les morts et montrant les rapports mutuels entre les uns et les autres, ces moyens ayant été indiqués par Dieu même, ont un but élevé et divin – le salut de l'homme. Il est naturel que les hommes, ayant tous une même nature, un même but d'existence, une même destination, prennent un vif intérêt au sort des défunts au-delà du tombeau. Telle est aussi la volonté de Dieu, qui a accordé à l'homme des moyens, sans lesquels son intérêt pour les prochains serait stérile pour les vivants comme pour les morts. Ces moyens sont contenus dans la vie actuelle des vivants. Chaque chose a son temps; aussi la vie actuelle des vivants et en général tout l'espace de temps jusqu'au second avènement glorieux du Christ nous sont-ils donnés pour prier, demander, chercher, semer. Les actes de foi qui constituent la vie ou l'activité de l'homme sont :

- 1) la prière pour ceux qui sont dans le monde d'outre-tombe,
- 2) l'aumône, et
- 3) la sainte liturgie.

Les vivants qui se servent de ces moyens peuvent être sûrs qu'ils obtiendront pour les défunts une place dans les habitations que le Père céleste leur a préparées dès le commencement des siècles.

Tout est possible à celui qui croit. Le mot tout veut dire aussi que l'un peut être sauvé par la foi de l'autre. La prière unie à la foi, l'espérance et l'amour pénètre les cieus. L'apôtre Paul en parle dans les termes suivants : «Lui qui n'a point épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, (par conséquent aussi pour le salut de nos défunts) comment ne nous donnera-t-Il point aussi toutes choses avec Lui ?» (Rom 8,32) Saint Jean Chrysostome explique ainsi ces paroles de l'Apôtre : «Si Dieu nous a donné son propre Fils, et non seulement donné, mais livré à la mort, comment pouvons-nous douter du reste, après avoir reçu le Seigneur Lui-même ? Cela est l'argument le plus sûr pour prouver que toute prière des fidèles, d'autant plus si elle est conforme à la volonté de Dieu, sera exaucée par notre Père céleste.»

«Tout ce que vous demanderez à votre Père céleste en mon Nom, il le fera», enseigne notre Seigneur Jésus Christ. Ainsi obéissons à la foi si nous voulons notre salut à nous et celui de nos proches qui sont dans le monde d'outre-tombe. La vie actuelle, enseigne le Seigneur, a pour but de chercher le royaume de Dieu pour soi et pour le prochain, qu'il vive encore sur la terre ou qu'il ait déjà dépassé le seuil du tombeau. «Notre vie, selon l'Apôtre Paul, est le temps favorable, le jour du salut». A présent nous possédons encore les moyens, indiqués par Dieu Lui-même, pour disposer le Seigneur à la miséricorde, car il est plein de clémence et purifiera de leurs péchés ceux qui vivent sur la terre comme ceux qui sont passés aux demeures éternelles. Mais ces moyens indiqués par Dieu pour attirer sa miséricorde n'ont de puissance que jusqu'à la fin du monde et du second avènement du Christ au jour du Jugement.

6. L'Aumône.

Après la prière, le second moyen d'intercéder pour les défunts est l'aumône que nous faisons en leur souvenir ou en leur nom. Faire l'aumône, c'est aider des biens terrestres ceux qui en ont besoin, les pauvres, nos frères. L'aumône est d'un grand secours pour le repos des défunts pécheurs. Tout secours prodigué aux pauvres, Jésus Christ le prend sur Lui, «Vous l'avez fait pour moi», dit-il; par conséquent il ne voudra pas rester en dette envers ceux dont il a reçu des bienfaits. Un verre d'eau froide, les deux deniers de la veuve – tout sera récompensé en son temps.

Les bienfaits accomplis par les vivants en mémoire des défunts ont la même signification que si ces bonnes œuvres avaient été faites par les défunts eux-mêmes. Les bienfaits au nom des défunts augmentent le nombre de ceux qui prient pour leur salut, car il est fort naturel que ceux qui ont reçu quelque bienfait prient pour leurs bienfaiteurs. De telles prières unies à la foi sont salutaires aux âmes des défunts. Nous voyons dans l'histoire beaucoup d'exemples où, par la prière de l'un, le vœu de l'autre a été exaucé. Par la prière du centenier, son serviteur fut guéri, la femme chananéenne obtint par sa prière la guérison de sa fille, et ainsi de suite. Il est donc possible que sur les prières ferventes de ceux qui ont reçu des bienfaits Dieu accorde la guérison spirituelle aux défunts pécheurs.

Nous savons bien que l'homme tôt ou tard doit goûter aux fruits de ses travaux, aux fruits du bien ou du mal; toute activité a inévitablement un résultat quelconque – on récolte ce que l'on a semé. Chacun recevra de Dieu selon ses œuvres. Tout ce que nous faisons pour notre prochain en bien ou en mal, nous le faisons à Celui qui nous a aimés au point de donner sa vie pour nous. «Celui qui a pitié du pauvre prête au Seigneur à intérêt» (Pro 19,17). Chacun sait sans doute par expérience quel sentiment de contentement nous éprouvons lorsqu'on fait du bien à ceux que nous aimons, et combien au contraire nous sommes affligés lorsqu'on fait du mal à ceux qui nous sont chers ou qu'on en médit.

Eh bien donc, puisque l'homme même prend tellement à cœur tout ce que l'on fait à un être aimé, que doit-il en être de Dieu, Lui dont l'amour ne saurait être comparé à aucun autre amour ! Notre Seigneur Jésus Christ veut que parmi nous règnent la paix, l'amour divin et la joie céleste. Il désire que nous, les enfants d'un seul Père, compatissions au sort du prochain et que nous prenions un vif intérêt aux peines et aux besoins de nos semblables. En compatissant aux peines du prochain et en lui venant en aide selon nos moyens, nous obligeons Celui qui a souffert pour l'amour de nous, et il est certain qu'Il ne voudra pas être en reste avec nous, Celui qui nous pardonne nos offenses. Le secours matériel ou moral porté au prochain s'appelle aumône, assistance, bienfaisance. Celui qui reçoit le secours remercie son bienfaiteur et Dieu récompense ce dernier. L'aumône, les bienfaits accomplis par les vivants au nom des défunts ont la même signification que si le défunt lui-même venait au secours du prochain, aussi est-il naturel que les fruits de l'aumône reviennent au défunt, tandis que le vivant participe à la récompense céleste comme l'instrument du bienfait.

La prière et l'aumône appartiennent aux œuvres de miséricorde, aux actes de charité, et ceux qui en font usage reçoivent la récompense méritée là où règnent éternellement la vérité, la paix et la joie. La prière pour le défunt unie à l'aumône faite en son nom le met en bonnes relations envers Jésus Christ, qui devient pour ainsi dire l'obligé du défunt au nom duquel les actes de charité ont été accomplis. La véritable signification de l'aumône était déjà connue dans l'Ancien Testament. Faire l'aumône aux pauvres pendant les obsèques est un usage qui a son origine dans les temps les plus reculés et qui existait aussi chez les Hébreux. En parlant de l'importance de la prière pour les morts, nous avons vu en même temps l'importance de l'aumône, exprimée par Tobie dans ses recommandations à son fils, par le sage Sirach et par le

prophète Jérémie. Le premier s'exprime en ces termes : «L'aumône délivre de tout péché et de la mort et elle ne laissera point tomber l'âme dans les ténèbres» (4,11) et encore : «Mettez votre pain et votre vin sur le tombeau du juste (4,18). Le second dit : «La libéralité est agréable à tous ceux qui vivent et n'empêchez pas qu'elles ne s'étendent sur les morts.» (7,37). Enfin Jérémie parle de l'aumône à peu près en ces termes : «Maudits et honnis de la face de Dieu sont ceux des défunts pour le salut desquels on ne distribue point d'aumônes» (16).

L'aumône, comme moyen de disposer Dieu à la clémence envers le défunt, est passée de l'Ancien Testament dans le monde chrétien et, conformément à la loi chrétienne de donner sa vie pour ses amis et ses ennemis, acquit une haute importance en procurant à celui qui la fait la plus grande des récompenses la félicité éternelle. «Bienheureux les miséricordieux, car miséricorde leur sera faite.» (Mt 5,7) et «Soyez pleins de miséricorde, comme votre Père est plein de miséricorde.» (Luc 6,36). Voilà les paroles de notre Seigneur Jésus Christ démontrant la puissance de l'aumône, qui procure le salut à celui qui la fait et indiquant par là que la charité est un moyen certain d'obtenir le royaume des cieux. «Et moi je vous dis : Faites-vous des amis des richesses iniques, afin que quand vous viendrez à manquer, ils vous recevront dans le tabernacle des éternels» (Luc 16,9). Les docteurs de l'Eglise expliquent ces paroles du Christ de la manière suivante : quand nous mourons, ceux auxquels nous aurons fait du bien, les pauvres en Jésus Christ, héritiers du royaume des cieux, prieront et intercèderont pour leurs bienfaiteurs. Ces paroles se rapportent à tous les vrais chrétiens. Cependant, dans ce cas la parole était adressée particulièrement aux péagers, aux pécheurs qui peuvent aussi, quoique par les richesses iniques, acquérir le royaume des cieux. Mais qui est ce qui peut se vanter d'une vie entièrement juste ? Quel est celui dont l'activité est complètement pure d'orgueil, de luxure, de cupidité, de ces péchés mortels ? Puisque notre vie n'est pas exempte de péché, celle des défunts ne l'était pas non plus; profitons donc de cette parabole comme d'un enseignement pour notre salut à nous et pour celui des défunts. Par les œuvres de charité nous nous créons, à nous et à nos défunts, des amis, qui à leur tour, par reconnaissance des bienfaits qu'ils auront reçus des défunts par l'intermédiaire des vivants, recevront les uns et les autres dans leurs demeures éternelles. Tel est l'enseignement du Sauveur relativement à l'aumône et à la récompense pour les œuvres de charité. La charité est le fruit, l'expression visible de l'amour chrétien.

Les saints apôtres prêchaient l'amour actif, enseignaient à être charitables, à compatir aux besoins du prochain. Le vase d'élection du saint Esprit, l'apôtre Paul dit que toutes les vertus ne sont rien sans l'amour. Ce n'est pas seulement en paroles que doit se manifester notre amour, dit saint Jean, mais en œuvres de charité, en œuvres de miséricorde. (I Jn 3,16-19) Les successeurs des apôtres et après eux tous les pasteurs et docteurs de l'Eglise enseignaient la charité par leurs paroles et par leurs actions.

Selon la foi de l'un, Dieu exauce le vœu de l'autre : «Qu'il te soit selon ton désir», «Priez et il vous sera accordé» et enfin "Celui qui prie, obtient». La prière pour une autre personne, la charité faite au nom d'un autre attirent la grâce et la miséricorde divine sur celui pour qui et au nom de qui la prière et l'aumône ont été faites. Un cœur rempli d'amour désire pour le prochain, qu'il soit sur la terre ou au-delà du tombeau, les mêmes biens qu'il désire pour soi. Il désire et cherche le royaume des cieux, selon le commandement du Sauveur, non seulement pour lui-même, mais aussi pour le prochain. Et le moyen d'acquérir le royaume des cieux nous est indiqué – par Jésus Christ Lui-même c'est l'aumône, la charité envers les pauvres. Aidez les pauvres autant que vous pouvez et ils vous feront entrer dans le royaume

des cieux, de même que les débiteurs du maître ont offert un asile éternel à l'économe infidèle, lorsque celui-ci fut devenu pauvre. Les riches et les pauvres, tous sont indigents après que leurs âmes ont été séparées de leurs corps. Toute richesse spirituelle est inutile dans le monde d'outre-tombe. «Il n'y a point d'œuvres qui justifient», enseigne notre Eglise. Si tous sont pécheurs, si tous sont privés de la gloire de Dieu, voici le moyen de salut indiqué par le Seigneur, moyen qui supplée à ce qui manque à l'âme. Saint Jean Chrysostome place aussi l'aumône au nombre des moyens qui ont la puissance de soulager au-delà du tombeau les peines de certains pécheurs : «Si quelqu'un meurt en état de péché, il faut lui venir en aide, non par les larmes, mais par les prières, les supplications, les aumônes et les offrandes». (Expl. de l'Epît. aux Corinth., serm. 47) Dans son explication de l'Epître aux Philippiens il dit encore : «Prions pour les défunts et poussons les autres à faire de même. Le moyen pour y arriver est l'aumône, qu'il faut distribuer souvent et beaucoup en leur nom». Il dit encore ailleurs : Si même il (le défunt) n'est pas digne (de pardon), en faisant l'aumône nous disposons Dieu en sa faveur. Si, selon la prière de Paul, le Seigneur a sauvé quelques-uns et a fait grâce à plusieurs, pourquoi ne ferait-Il pas la même chose pour nous ?» (Explic. des Actes) «Ce ne sont pas les riches obsèques et les cercueils magnifiques», dit-il, qui doivent nous préoccuper; mais à force d'aumônes forçons les veuves, les orphelins et les indigents à prier pour le défunt ou la défunte». Quoique cet acte de charité ne soit pas accompli par le défunt lui-même, il peut cependant attirer sur lui la miséricorde de Dieu et le sauver de l'enfer. L'aumône n'est point faite en vain.

L'enseignement de ce maître révèle toute l'importance de l'aumône : «Rien n'est plus puissant que l'aumône pour effacer les péchés; la chasteté et le jeûne ne font de bien qu'à celui qui les exerce, et ces deux vertus ne contribuent qu'à son propre salut; tandis que l'aumône se répand sur tous et embrasse tous les membres du corps du Christ». Saint Jean Chrysostome s'entretenait souvent avec les croyants de l'influence bienfaisante de l'aumône et des autres actes de charité sur le sort des défunts. Ainsi, dans son explication de l'Evangile de saint Jean il dit : «Veux-tu honorer ton défunt ? honore-le par l'aumône et les actes de charité, car c'est la charité qui délivre les âmes des peines éternelles.» En parlant des pleurs immodérés et des obsèques magnifiques, comme de choses complètement inutiles aux défunts comme aux survivants, il dit : «L'aumône, faite au nom du défunt, est d'un grand secours pour son salut. Les riches obsèques prouvent, non l'amour pour le trépassé, mais la vanité. Si tu veux pleurer réellement le défunt, je te ferai voir un autre genre d'enterrement et je t'apprendrai à lui mettre des vêtements qui se lèveront avec lui (au jour du jugement) et le glorifieront : ces vêtements sont les aumônes, qui ressusciteront avec lui. La charité est un sceau qui lui est apposé et qui fera resplendir ses vêtements lorsqu'on entendra les paroles : *J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger*. C'est ce qui rend glorieux, ce qui rend lumineux, ce qui éloigne le danger. Ensevelissons les morts d'une manière utile à eux et à nous pour la gloire de Dieu; faisons beaucoup d'aumônes en leur nom; donnons-leur de bons viatiques pour la route.»

«Si les barbares brûlent leurs richesses avec les corps de leurs morts», dit le même saint, «ne dois-tu pas d'autant plus, toi, chrétien, donner au défunt le bien qui lui appartient, non pas afin qu'il soit réduit en poussière, mais afin qu'il revête son âme de gloire, afin que, s'il est parti chargé de péchés, ses biens les lui fassent pardonner, et, s'il est mort en juste, que ses richesses augmentent la récompense.» Saint Athanase le Grand donne la même importance aux offrandes qu'on fait au nom des défunts dans le temple, telles que : cierges, encens et huile. «Celui qui apporte des offrandes pour le défunt, dit-il, le fait avec la même intention que le père qui a un

jeune enfant souffrant. Si l'enfant tombe malade, le père apporte dans le temple des cierges, de l'encens et de l'huile comme holocauste, brûlé avec foi pour la guérison de l'enfant. Ce n'est pas l'enfant qui tient et apporte les offrandes (comme il en est du renoncement au moment du saint baptême). Il en est de même du défunt en Dieu : ce n'est pas lui, ce sont les autres qui tiennent et apportent pour lui les cierges, l'huile et tout ce qui sert au pardon; mais la grâce de Dieu satisfait à l'intention de la foi. Saint Augustin témoigne aussi de la haute importance de l'aumône pour les défunts. (Sur la foi, l'espérance et la charité, ch. 70)

Certaines apparitions des morts aux vivants témoignent clairement de l'influence salutaire et bienfaisante de l'aumône sur le sort des défunts. Ainsi, par exemple : la vision de Cyrus-Luc (Prologue, 12 août) et le testament de la mère Athanasie, supérieure, aux sœurs du couvent (Vie des saints, 12 avril).

7. Ce ne sont pas tous les vivants qui peuvent intercéder avec succès pour les défunts et ce ne sont pas tous les défunts qui profitent de l'intercession des vivants.

L'homme doit vivre pour Dieu et pour ses prochains; sa vie et son activité doivent sanctifier le Nom du Seigneur. Cette activité doit être fondée sur l'amour divin et céleste et dirigée par lui. La piété de l'un peut quelquefois servir à sauver l'autre. La femme sauve le mari et les pères sont graciés pour les prières et les vertus des fils, des petits-fils et des arrière-petits-fils, c'est-à-dire que les morts sont sauvés par la piété des vivants, mais seulement ceux qui ont enseigné eux-mêmes la vertu à leurs enfants, et, lorsque ces derniers ont rempli la mesure de leurs pères, ont par leur piété disposé Dieu à la clémence et à suppléer par sa grâce à ce qui manque à nos défunts pères et mères.

Si les vivants animés de foi, d'espérance et d'amour font pour le salut du défunt tout ce qui dépend d'eux et ce qu'il est donné à l'homme d'accomplir, le défunt est sauvé. Dieu exige que nous contribuions autant que possible au salut des prochains vivants ou morts. C'est un dogme de l'Eglise. Si nous voulons obtenir de Dieu quelque chose qui soit certainement conforme à sa sainte volonté, nous devons y employer tout ce qui est en notre pouvoir. Car Jésus Christ lui-même a dit qu'il ne sera accordé qu'à celui qui prie. L'accomplissement d'un vœu dépend de la ferveur et de la qualité de la prière, car il est dit : «vous n'obtenez pas, car vous priez mal». L'histoire sainte nous présente une foule d'exemples relativement à ce dogme. Ainsi saint Marc, l'évangéliste, écrit : «Lorsque Jésus revint à Capernaum et on ouït dire qu'il était dans la maison, aussitôt il s'y rassembla beaucoup de gens, tellement que l'espace même d'auprès de la porte ne les pouvait contenir. Et quelques-uns vinrent à lui, portant un paralytique qui était soutenu par quatre personnes; mais parce qu'ils ne pouvaient s'approcher de lui à cause de la foule, ils découvrirent le toit du lieu où il était, et l'ayant percé, ils descendirent le petit lit dans lequel le paralytique était couché. Et c'est alors seulement que Jésus, ayant vu leur foi, dit au paralytique : «Mon fils, tes péchés te sont pardonnés... lève-toi, charge ton lit et va-t'en dans ta maison» (Mc 2,1-11). Telles sont les circonstances qui accompagnèrent l'accomplissement du vœu du paralytique et de ceux qui l'avaient apporté. Ce n'est que lorsqu'ils avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir, que le Seigneur a accordé au malade le pardon de ses péchés. De même que le paralytique, malgré toute sa foi et son espérance dans le Seigneur, ne pouvait s'aider lui-même et venir vers Jésus sans le secours de ses proches, de même le pécheur trépassé dans la foi et l'espérance ne peut se secourir lui-même. Il n'y a plus ni pénitence, ni œuvres de charité au-delà du tombeau, les vivants seuls peuvent lui venir en aide en intercédant pour lui auprès de Dieu. Et

certainement Dieu dans sa clémence infinie dira au pécheur : tes péchés te sont pardonnés, va dans la maison de ton Père céleste.

Ce dogme est appuyé par beaucoup d'autres exemples : ainsi lorsque l'apôtre Paul fut envoyé sur un vaisseau de Césarée à Rome pour être jugé par César, deux cent soixante-seize hommes se trouvaient avec lui sur le navire. Une tempête terrible, qui dura plusieurs jours, avait réduit tout l'équipage au désespoir. Alors l'Apôtre dit à ceux qui étaient avec lui : «Je vous exhorte à avoir bon courage, car nul de vous ne perdra la vie et le navire seul périra, car en cette propre nuit un ange du Dieu à qui je suis et que je sers, s'est présenté à moi et j'ai cette confiance en Dieu que la chose arrivera, comme elle m'a été dite». Et comme les matelots cherchaient à s'enfuir du navire, ayant descendu la chaloupe à la mer, l'Apôtre (malgré ce qu'il avait dit auparavant) dit au centenier et aux soldats : «Si ceux-ci ne demeurent dans le navire, vous ne pouvez point vous sauver» (Ac 27,22-31). Ainsi l'Apôtre fondait le salut des naufragés non seulement sur les paroles de Dieu, mais aussi sur le service et les efforts des matelots.

La vérité de ce dogme est appuyée par des faits nombreux, tels que : l'accomplissement de la prière de l'aveugle né, de la femme chananéenne, des dix lépreux, du bon larron crucifié avec Jésus, la résurrection de Lazare. «Hors de moi vous ne pouvez rien produire» (Jn 15,5). Ce ne sont que les bonnes intentions, les bons désirs, inspirés par le saint Esprit, qui viennent de vous, dit le Seigneur, mais c'est à Moi seul qu'appartient leur accomplissement. La prière pour les défunts, étant une œuvre pie, est inspirée par le saint Esprit, mais elle est exaucée par Moi; celui qui prie obtiendra selon sa prière le salut du défunt. C'est un dogme de l'Eglise orthodoxe. La miséricorde infinie de Dieu s'unit à sa suprême Justice. Dieu veut le salut de tous les hommes c'est la miséricorde. Mais comment sauver le pécheur qui n'a pas atteint à la perfection ? Il faut un motif pour disposer le Seigneur à la miséricorde envers le pécheur. L'intercession des vivants satisfait à la justice de Dieu et ceux qui sont dignes du salut sont délivrés des souffrances de l'enfer. Afin que notre prière pour le salut du défunt soit agréée et exaucée de Dieu, cette prière doit être accompagnée d'une vie vertueuse dans la foi et selon les commandements du Seigneur. Une telle prière est exaucée lorsque les vivants ont fait pour le défunt tout ce qui était en leur pouvoir. Dieu ne demande rien de ce qui est impossible à l'homme et ses commandements ne sont pas difficiles à remplir, selon le témoignage de saint Jean l'Evangeliste. Le Seigneur exauce le vœu de celui qui a la crainte de Dieu et le prophète David dit : «L'Eternel est près de tous ceux qui L'invoquent, de tous ceux, dis-je, qui L'invoquent en vérité.» «Il accomplit le souhait de ceux qui Le craignent et Il exauce leur cri et les délivre» (Ps 144,18-19). De ceux qui ont atteint au parfait amour de Dieu l'Apôtre Paul dans son épître aux Romains dit : «Aux prières des humbles, il n'est point de refus», ni de retenue; sortant d'un cœur affligé et humble elles vont tout droit au trône du Très-Haut. «La prière de l'homme qui s'humilie percera les nues.» (Sir 35,21) Le Seigneur a regardé la prière de ceux qui sont dans l'humiliation et il n'a point méprisé leurs demandes.» (Ps 101,18) Nous concluons de là que Dieu, au contraire, n'exauce point les prières et n'accomplit pas les désirs de ceux qui ne Le craignent pas. Ceux qui craignent Dieu vivent selon ses commandements et leur vie renferme, autant qu'il est dans les forces de l'homme, toutes les vertus : la charité, l'humilité, la douceur, la justice, la tempérance, la chasteté, la vérité, l'obéissance aux commandements. Ce n'est qu'au moyen d'une vie pareille qu'on obtient l'accomplissement de ses désirs, que les prières sont dignes d'être exaucées, et que le salut des défunts devient possible.

Mais comment Dieu pourrait-Il accorder le repos aux pécheurs pour lesquels prient également des pécheurs qui pensent que par la prière seule ou par une seule

vertu quelconque ils obtiendront le salut de leurs défunts, et oublient que le Seigneur Lui-même a dit que de tels hommes, L'honorent en vain, car ils L'honorent par leurs lèvres; «mais leur coeur est loin de Lui.» (Mc 7,6-7) Ils ne prient qu'avec leurs lèvres pour le repos du défunt et récompensent l'amour de Dieu pour lui, par la haine envers le Rédempteur, c'est-à-dire par leur vie d'iniquités qui est désagréable à Dieu. La Parole de Dieu nous donne un témoignage de ce que le Seigneur n'écoute point les méchants et n'exauce point leurs prières : «Lorsque vous étendrez vos mains vers moi, je détournerai mes yeux de vous; et lorsque vous multiplierez vos prières, je ne vous écouterai point, parce que vos mains sont pleines de sang» (Is 1,15) Mais nous sommes tous pécheurs selon le témoignage des saintes Ecritures. «Qui peut rendre pur celui qui est né d'un sang impur ? N'est-ce pas vous seul qui le pouvez ?» (Job 14,4) Le Sauveur Lui-même dit à la vue de la pécheresse condamnée à mort : «Que celui de vous qui est sans péché jette la première pierre contre elle» (Jn 8,7); et l'apôtre Paul écrit : «Tous ont péché, tous sont privés de la gloire de Dieu.» (Rom 3,22) Aussi Saint Tikhon de Zadonsk écrit-il : «Si nous voulons que Dieu entende notre prière, nous devons Lui obéir et suivre ses commandements. Sans cela notre prière est vaine, car Dieu n'écoute point le pécheur. Si tu veux que ta prière soit exaucée, éloigne-toi du péché. Dieu n'accepte pas la prière du pécheur qui ne fuit pas le péché.»(Tome I, 4^o partie) Nous sommes tous pécheurs devant Dieu; cependant ces paroles ne se rapportent pas à tous les pécheurs sans exception, car à qui s'adresseraient alors les paroles du Sauveur : «Pries, cherchez» etc. Les premiers des pécheurs sont ceux qui blasphèment contre le saint Esprit, qui persistent dans le péché sans se repentir, qui demeurent dans l'endurcissement du cœur, l'insouciance du salut, l'irréligion, ceux enfin dont saint David dit : «Tu as toujours haï tous les ouvriers d'iniquités. Tu feras périr ceux qui profèrent le mensonge; l'Eternel a en abomination l'homme sanguinaire et le trompeur.» (Ps 5,5-6) Les seconds pécheurs sont ceux qui sont dominés par la faiblesse de la chair, qui succombent et se relèvent pour recourir avec des pleurs de repentir au médecin des âmes, Jésus Christ, et s'écrier sur leur iniquité avec l'apôtre Paul; les prières de ceux-ci, qui sont des enfants aimés de Dieu, sont exaucées par le Seigneur. «Si vous demeurez en moi et que mes paroles demeurent en vous, demandez ce que vous voudrez et il vous sera fait.» (Jn 15,7) N'est-ce pas à tous les chrétiens que Jésus Christ a donné la prière principale à notre Père céleste, dans laquelle nous demandons entre autres le pardon de nos péchés «et pardonnez-nous nos offenses.» Après avoir passé notre vie dans le vrai repentir, nous obtenons la rémission de nos péchés et l'accomplissement de nos désirs conformes à la volonté de Dieu, tels que le repos de nos défunts pécheurs dans le royaume des cieux. «Si quelqu'un honore Dieu, et qu'il fasse sa volonté, c'est celui-là qu'Il exauce.» (Jn 9,31) Jésus Christ dit en s'adressant à ses disciples : «Tout ce que vous demanderez en priant, croyez que vous le recevrez et il vous sera fait».

«Tout» – ce mot signifie tout ce qui est conforme à la volonté de Dieu, et comme Dieu veut le salut des pécheurs, nous en concluons que la prière pour les morts est conforme à sa volonté et Lui est agréable. Bienheureux sont ceux qui intercèdent pour les défunts, car ils délivrent les âmes de la mort et les arrachent aux tortures de l'enfer. Ces bienfaiteurs reçoivent une récompense éternelle dans les cieux avec ceux que le Seigneur appelle ses fidèles serviteurs. Saint Dimitri de Rostov écrit dans son sermon sur la prière : «La prière est la clef des trésors célestes.» Il n'est aucune chose, a dit un saint homme, qu'on ne puisse obtenir de Dieu, pourvu que ce que l'on demande soit juste et que la prière soit faite d'une manière agréable à Dieu. Nos péchés sont la cause principale de ce que nos prières n'atteignent point leur but. La prière doit être unie au repentir des péchés et aux larmes. Dieu a exaucé quelquefois les prières des pécheurs, mais seulement lorsque ceux-ci priaient avec un repentir sincère et en pleurant sur leurs péchés.» (œuvres, tome II) Saint Tikhon de

Zadonsk dans ses «Leçons sur les devoirs du chrétien écrit : «Pour pouvoir prier pour les autres, il faut avant tout être pur et sans tache.»

Après avoir indiqué ce que Dieu exige des vivants afin que leurs prières soient salutaires pour le défunt pécheur, qui est en enfer, examinons à présent si tous les défunts pécheurs profitent des prières des vivants ou, pour mieux dire, si tous ceux qui sont en enfer peuvent en être délivrés par les prières des vivants ? L'Eglise ne prie que pour ceux qui sont morts dans la vraie foi et ceux-là seront délivrés sans faute des peines de l'enfer. L'âme, séjournant dans le corps, est obligée de penser à la vie future; elle doit se rendre digne des prières qui pourront lui procurer le soulagement de ses souffrances dans sa vie d'outre-tombe et le salut. «Chacun, dit l'Apôtre, recevra ce qui est dû aux bonnes ou mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps». (II Cor 5,10) L'intercession des vivants n'est efficace que pour ceux des défunts dont la vie terrestre a été une lutte continuelle avec les passions, pour ceux qui sont trépassés dans la foi et le repentir, mais n'ont pas eu le temps de prouver par leur vie leur renoncement aux vices qui les possédaient et de faire acte de pénitence. Saint Grégoire le Grand, dit que «l'intercession des vivants n'est utile qu'à ceux des défunts qui dans cette vie évitaient les œuvres du mal, et ceux-là reçoivent un pardon complet des péchés de faiblesse, d'ignorance, d'oubli, et quittent l'enfer pour aller dans un lieu de lumière, de fraîcheur et de repos.»

Saint Jean Damascène écrit aussi, relativement aux défunts pour lesquels les prières des vivants sont salutaires : «Ce ne sont pas tous les hommes, mais seulement celui d'entre eux qui a en soi le levain de la vertu, mais n'a pas eu le temps d'en pétrir du pain malgré sa bonne volonté, soit par paresse, soit par insouciance, soit par faiblesse humaine, soit parce qu'en le remettant du jour au lendemain, il a été surpris par la mort, celui-là ne sera pas oublié par le Seigneur et Juge suprême; mais après sa mort Dieu excitera ses parents et amis, dirigera leurs pensées et leurs cœurs et disposera leurs âmes à lui porter secours.» (sermon sur les défunts)

Saint Philarète, métropolitain de Moscou, nous présente dans un de ses sermons un tableau vivant et saisissant de la situation de ceux des défunts auxquels les prières des vivants peuvent procurer le soulagement et même le salut : «Puisque la sagesse toute prévoyante de Dieu ne défend pas de prier pour les morts, cela ne signifie-t-il pas qu'Il permet encore de jeter, quoique ce ne soit pas toujours avec un espoir certain, un cordage, quelquefois, et peut-être souvent tutélaire, aux âmes arrachées au rivage de la vie temporelle mais n'ayant pas atteint le port éternel, qui, entre la mort corporelle et le dernier jugement universel de Jésus Christ, sont ballottées sur l'abîme, tantôt montant par la foi, tantôt descendant sous le poids des oeuvres qui n'y sont pas conformes, tantôt s'élevant par la grâce, tantôt attirées en bas par les restes de la corruption de leur nature, tantôt prenant l'essor sur les ailes du désir de Dieu, tantôt s'embarassant dans le vêtement grossier des pensées terrestres, qu'elles n'ont pas encore entièrement dépouillé» (sermon pour la consécration de l'église au cimetière de Daniel à Moscou, 25 sept.1852).

Les péchés qui constituent le blasphème contre le saint Esprit tels que l'irréligion, l'endurcissement du cœur, l'apostasie, l'irrépentir et d'autres péchés de ce genre contribuent à la perdition absolue des hommes et les prières de l'Eglise et des vivants ne peuvent leur être d'aucun secours, car ils ont vécu et ils sont morts en dehors de l'Eglise, aussi l'Eglise ne prie-t-elle pas pour de tels pécheurs. Les prières des vivants ne peuvent être utiles à ceux des défunts qui eux-mêmes ne se sont nullement occupés de leur vie future. Et celui qui a mené une vie vicieuse remplie d'impuretés et d'iniquités, qui n'a pas écouté la voix de sa conscience, mais s'est plongé avec insouciance et aveuglement dans l'horreur de la luxure, en satisfaisant à tous les désirs de la chair sans se soucier aucunement de son âme, celui dont les

pensées étaient entièrement occupées de sensualité et qui a été surpris par la mort dans un tel état moral, personne ne lui tendra une main secourable, ni son épouse, ni ses enfants, ni ses frères, ni aucun de ses parents, car Dieu n'écouterait point leurs prières. Saint Basile le Grand dit : «Il n'y a point de merci pour les âmes cupides, pour les voleurs, les endurcis, les cruels au cœur de pierre, car ceux-là sont damnés...» «Dans tout le courant de la vie, te vautrant dans les délices et le luxe, tu n'as jamais jeté les yeux sur les pauvres; aussi à quelle consolation peux-tu t'attendre au moment de la mort ?» (Sermon de saint Jean Damascène sur ceux qui sont morts dans la foi) Bref, les défunts qui sont indignes de l'intercession des vivants, ne peuvent être délivrés de l'enfer; car la prière ne s'étend que sur ceux des défunts qui sont dignes d'être sauvés.

Quels sont donc ceux des défunts qui sont dignes de l'intercession des vivants ? Ceux qui pendant leur vie s'occupaient plus ou moins de leur salut. Par conséquent les paresseux, les insouciantes qui ne songent nullement à leur sort au-delà du tombeau ne profitent nullement des prières des vivants pour eux.

Si votre intercession n'était pas suffisante pour votre défunt, autant que cela est nécessaire de votre part, Dieu ne vous aurait pas permis d'accomplir cette œuvre. Mais puisque vous y êtes admis, il est plus facile de croire à Celui qui veut notre salut et qui, nous ayant permis de Le prier, a dit : «Ne crains point, crois seulement et tu seras sauvé, toi et ta maison», que douter en pensant : Dieu entendra-t-Il ma prière et le défunt sera-t-il sauvé ? et avoir d'autres pensées de ce genre, qui sont inspirées par l'ennemi de notre salut, acharné à nous faire dévier de la foi vivante et à nous induire à douter, à ne pas croire à la promesse du Seigneur de rendre heureux tous ceux qui espèrent en Lui : «Oh ! bienheureux ceux qui se confient en Lui» (Ps 2,13). L'espoir, la confiance des chrétiens est notre Seigneur Jésus Christ, qui s'est chargé des péchés de votre défunt. Eh bien ! qui devons-nous donc croire davantage ? Est-ce Dieu qui veut notre salut, impossible cependant sans la foi, ou est-ce l'ennemi, qui désire notre condamnation pour prix de notre irrégion ? Ainsi donc, en prenant une part active au salut de votre défunt, ne doutez nullement de la possibilité de ce salut. Ce doute n'est qu'une ruse de l'ennemi, car si le défunt n'était point digne de salut, Dieu ne vous aurait pas permis de prier pour lui. Saint Jean Damascène dit que pour les défunts qui ne sont pas dignes du salut, Dieu n'éveille pas le désir de prier ni dans leurs parents, ni dans leurs époux et épouses, ni dans leurs proches et amis; c'est de pareils défunts que le prophète a dit qu'ils étaient maudits, ceux pour lesquels on ne prie point sur la terre; et on ne prie point parce que cela n'est point conforme à la volonté de Dieu, parce que la prière pour eux serait inutile, quand les défunts sont indignes du salut par leur blasphème du saint Esprit.

Saint Augustin dit que «les défunts indignes de l'intercession des vivants ne reçoivent aucun soulagement au-delà du tombeau, ni par les prières, ni par l'aumône faites pour eux, ni même par la sainte liturgie, servie pour leur salut par les vivants». Qui sont donc ces indignes ? Quel est ce genre de pécheurs ?

Il est un genre de vie qui n'est pas assez vertueux pour que ceux qui l'ont mené n'aient pas besoin de l'intercession des vivants après leur mort, et qui n'est pourtant pas assez pervers pour que les prières des vivants soient complètement inutiles à leur égard. Donc, pour que l'intercession des vivants puisse être de quelque secours pour le défunt il faut que ce dernier ait en lui-même quelque mérite qui le rende digne des prières adressées pour son salut. Nul ne doit compter recevoir de Dieu, après sa mort, ce dont il ne s'est jamais soucié étant vivant. Celui-là n'a rien à attendre au-delà du tombeau de l'intercession des vivants. Les prières de l'Eglise et de tous les chrétiens en général n'embrassent pas ceux qui sont morts dans l'irrépente et l'impie, tels que : athées, libres-penseurs, blasphémateurs, misanthropes, comme

ayant complètement éteint en eux l'Esprit du Christ; l'intercession des vivants ne pourra rien faire pour ce genre de pécheurs, de même que rien ne saurait vivifier des semences pourries qui ont perdu le germe même de la vie végétale, ni la chaleur du soleil, ni l'air, ni la pluie bienfaisante. Et c'est pour la même raison que l'Eglise ne prie plus ni pour les suicidés, ni pour les hérétiques irrépentis, ni pour d'autres pécheurs de ce genre.

Cela est d'un mauvais augure si personne ne prie pour le défunt. Si personne ne prie, c'est qu'il n'y a pas de raison pour susciter les prières. Dieu nous ordonne de prier les uns pour les autres, mais la vraie prière nous vient de Dieu même. «Nous ne savons ce que nous devons demander à Dieu dans nos prières». (Rom 8,26) Puisque Dieu n'est pas disposé à la miséricorde pour cette âme, son salut est douteux. Dieu suscite des vivants qui prient pour les défunts. Il réchauffe leurs cœurs du feu de la grâce divine et en prenant une part active à la destinée des défunts, ils intercèdent pour eux devant Dieu, et suppléent à ce qui leur manque par leur vie vertueuse, leurs prières, l'aumône autant que cela est en leur pouvoir. Saint Jean Damascène dit que ceux-là sont choisis par Dieu pour tendre une main secourable à celui qui est passé aux demeures éternelles; aussi le salut d'un tel défunt ne peut être mis en doute, car les vivants lui ont porté un secours, que Dieu Lui-même a exigé d'eux. (sermon sur ceux qui sont morts dans la foi) Ceux que Dieu choisit pour intercéder auprès de Lui en faveur des défunts peuvent être sûrs que leurs prières seront exaucées et que les défunts obtiendront le pardon de leurs péchés. C'est le grand saint et docteur œcuménique Jean Chrysostome qui garantit la vérité de ce dogme.

Nul ne sait quelle sera la fin de sa vie. L'âme aura-t-elle conscience d'elle-même au moment de la mort, ou aura-t-elle perdu toute notion d'elle-même ? Chacun sait par expérience que dans les maladies du corps et de l'âme la raison abandonne plus ou moins le malade. Lorsque l'homme est possédé par une passion telle que la colère, par exemple, il agit contre la nature, contre les lois divines et humaines. Pendant la maladie du corps, l'âme, en souffrant avec lui, oublie ses devoirs. Aussi toutes les vertus, qui nous assurent le royaume des cieux, ne peuvent-elles être exercées que lorsque l'homme est en parfaite lucidité, car l'on ne peut espérer de faire œuvre de pénitence au moment du trépas. Ainsi, te sentant coupable devant Dieu et connaissant ta propre imperfection, adresse-toi à tes proches à ton heure suprême, afin qu'ils suppléent par leurs prières à tes défauts et qu'ils effacent tes péchés par leur intercession et par l'accomplissement de tes derniers vœux. En faisant le testament qui exprime le dernier désir du mourant d'obtenir le salut, désir qui est en même temps l'expression de la sainte volonté de Dieu, laquelle est le salut du mourant, saint Jean Chrysostome conseille au testateur de ne pas oublier notre Seigneur Jésus Christ et ses frères cadets les pauvres, de ne pas oublier le Seigneur qui donne au testateur un nouveau moyen d'obtenir au-delà du tombeau le pardon des péchés qui n'ont pas été effacés pendant la vie du défunt; ce moyen c'est de pousser ses parents et surtout les pauvres à intercéder auprès de Dieu pour le repos du testateur qui est devenu leur bienfaiteur après sa mort. Si le testateur défunt n'est pas un impie, un pécheur endurci dans le mal, un hérétique, mais un chrétien qui se sait être le fils prodigue et qui confesse le Seigneur comme l'a fait le bon larron sur la croix, il aura le même sort que ces derniers. Il obtiendra le pardon de ses péchés et le paradis. La pénitence et la foi – tels sont les moyens de salut pour le chrétien. Ces deux moyens sont également accessibles au riche et au pauvre. Quoique le testament soit un moyen d'obtenir le salut, néanmoins, si le testateur est mort sans foi ni repentir, son testament ne peut le sauver. Celui qui n'a rien à laisser aux pauvres après sa mort, qui n'a pas ce moyen d'obtenir des prières après sa mort, mais qui est

mort dans la foi et le repentir, obtiendra son salut ne fût-ce que pour un verre d'eau ou pour s'être réjoui avec les joyeux et avoir pleuré avec les affligés.

Saint Jean Damascène écrit par rapport à ceux des défunts qui n'ont laissé ni parents, ni moyens pour faire l'aumône ou pour servir de messe à leur intention : «Le Seigneur tout-clément sauvera l'œuvre de Ses mains, excepté ceux qui appartiennent aux réprouvés, qui ont foulé aux pieds la vraie foi» (Son sermon sur ceux qui sont morts dans la foi). Ainsi donc, Dieu n'accepte pas les prières de tous les vivants en faveur des défunts, et tous les défunts pécheurs qui sont en enfer ne profitent pas également de l'intercession des vivants pour eux. A ceux qui sont perdus pour le Royaume des Cieux, les prières des vivants ne peuvent venir en aide et l'Eglise elle-même ne prie point pour eux.

Au nombre des sauvés et des damnés il y aura des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des seigneurs et des serviteurs. La foi sauve et l'incrédulité perd à jamais. Celui qui croit obtient le pardon de ses péchés sur la terre et au-delà du tombeau par l'intermédiaire de l'Eglise et des proches, et à celui qui ne croit pas, il ne sera point pardonné, selon les paroles de Jésus Christ, ni dans ce monde, ni dans l'autre. Nous devons entendre par là, non la foi qu'ont les démons eux-mêmes, mais la foi qui se manifeste par des œuvres de charité envers Dieu et envers les hommes.

8. Supplément.

a) SIGNIFICATION DU TROISIÈME, DU NEUVIÈME ET DU QUARANTIÈME JOUR APRÈS LA MORT.

La koutia.

En examinant les devoirs des vivants, tendant à accomplir le commandement de Dieu de chercher le royaume des cieux pour soi et pour le prochain, qu'il soit sur la terre ou au-delà du tombeau, nous avons omis de parler des jours importants pour le défunt, car il en a déjà été question dans la première partie de ce traité : «La mort et l'immortalité.» Ces jours sont : le troisième, le neuvième, le quarantième et le jour anniversaire de la mort. L'Eglise elle-même exige que ceux qui sont restés sur la terre honorent ces jours par des prières particulières pour le défunt. Nous allons ajouter quelques explications supplémentaires à celles que nous avons données dans la première partie sur la signification de ces jours.

Le troisième jour après la mort, qui est aussi le jour de l'enterrement, l'Eglise prie pour le défunt, selon l'usage institué par les apôtres. Les prières pour les morts ce jour-là ont des causes différentes : Ainsi

- 1) les uns prétendent que l'Eglise a institué les prières du troisième jour, parce que l'homme change d'aspect trois jours après la mort;
- 2) Néophite de Russie voit la cause de cette institution dans la résurrection du Christ au troisième jour après sa mort;
- 3) d'autres enfin croient que ces prières ont été instituées parce que le défunt, ayant été baptisé, croyait à la sainte Trinité : le Père, le Fils et le saint Esprit; aussi les vivants témoignent-ils devant Dieu, pour le défunt, que ce dernier a conservé jusqu'à sa dernière heure les trois vertus principales : la foi, l'espérance et la charité, dont dépend le salut de l'homme et sans lesquelles ce salut est impossible. Enfin dans cet usage on voit encore le symbole des trois éléments de la nature humaine l'esprit, l'âme et le corps, lesquels, péchant ensemble, doivent être purifiés en passant dans le monde d'outre-tombe; le défunt par suite de sa faiblesse n'ayant pu accomplir lui-même cette purification, les vivants doivent, après que l'âme aura dépouillé toutes les

passions terrestres, adresser de ferventes prières à Dieu pour Le disposer à la miséricorde envers le trépassé.

Les prières du neuvième jour sont également une institution apostolique qui a aussi des causes différentes. Ainsi :

1) certains croient que l'Eglise prie pour les défunts le neuvième jour après la mort parce que c'est ce jour-là que commence la putréfaction et ce n'est que le cœur seul qui reste encore intact;

2) Néophyte de Russie voit la raison de cette institution dans la prière de l'Eglise, qui demande à Dieu de placer le défunt au nombre des neuf chœurs d'anges. Quant à nous, nous prions pour que le Seigneur, selon les prières et l'intercession des neuf chœurs d'anges, donne le repos à

l'âme du défunt en compagnie des saints et qu'Il le rende digne de cohabiter avec les anges après la résurrection.

Les raisons de l'institution des prières du quarantième jour après la mort sont :

1) certaines personnes prétendent que le cœur se décompose définitivement le quarantième jour, mais ces raisons-là ne sont pas toujours conformes aux expériences, comme l'écrit Benjamin, archevêque de Nijni-Novgorod, dans ses «Nouvelles Tables de commandement.» Nous devons remarquer à cette occasion que le phénomène contraire se produit dans l'enfantement : le cœur se forme le troisième jour, le neuvième jour le reste du corps, le quarantième jour apparaît la forme complète de l'homme.

2) Néophyte de Russie trouve encore la raison de cette institution dans les quarante jours que les Israélites ont passé à pleurer la mort de Moïse.

En général le nombre quarante se rencontre souvent dans l'Ecriture Sainte. Ainsi le peuple d'Israël pleura Moïse pendant quarante jours et le patriarche Jacob pendant le même nombre de jours; les Hébreux se nourrirent de la manne dans le désert pendant quarante jours; Moïse jeûna quarante jours et quarante nuits, en recevant la loi de Dieu; Elie marcha quarante jours et quarante nuits vers le mont Horeb. Notre Seigneur Jésus Christ, après son baptême, passa quarante jours et quarante nuits dans le désert, et après sa résurrection il enseigna à ses disciples les mystères du royaume de Dieu aussi pendant quarante jours. L'Eglise d'Orient a donc eu raison d'instituer dès les temps les plus anciens la pieuse coutume de prier pour le défunt pendant quarante jours, et surtout le quarantième jour après sa mort. Du reste cette coutume, qui existait déjà chez les Juifs, fut adoptée par les saints apôtres dans l'Eglise du Christ. De même que Jésus vainquit le démon, après avoir jeûné et prié dans le désert pendant quarante jours, de même la sainte Eglise prie afin que la grâce de Dieu aide le défunt à vaincre l'ennemi et à obtenir le royaume des cieux. Siméon de Salonique (ch. 372) écrit : «Les prières des morts ont lieu le quarantième jour (après la mort) en mémoire de l'ascension du Seigneur, laquelle a eu lieu le quarantième jour après sa résurrection, afin que le défunt aussi, sortant de son cercueil, s'élevât dans les nues à la rencontre de son Sauveur et restât toujours avec Lui.» (Nouvelles tables de commandement par Benjamin, archevêque de Nijni-Novgorod)

Chaque année, le jour de la mort du défunt, ainsi que le jour de sa fête, ses parents et amis célèbrent sa mémoire en priant pour lui et en montrant par là que le lien d'amour n'est point rompu entre eux par la mort et que le défunt vit en esprit avec ceux qui sont sur la terre, qu'il est immortel, qu'il se renouvellera et que son esprit, son âme et son corps se réuniront encore pour former un homme nouveau.

La koutia ou le koliva est un plat de graines quelconques telles que le froment, le riz ou autres, imbibées de sucre ou de miel de manière à produire un mets d'un goût fort agréable. L'emploi de la koutia aux funérailles et aux jours de

commémoration du défunt a la signification suivante : le grain contient en soi le germe de la vie; étant semé dans la terre, il produit une plante de son espèce. Afin de donner une image visible du sort qui est réservé au corps immédiatement après sa séparation de l'âme, Jésus Christ le compare au grain de froment lorsqu'Il dit : «En vérité, en vérité, je vous dis : si le grain de froment tombant dans la terre ne meurt point, il demeure seul; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit.» (Jn 12,24) Nous en concluons que l'esprit est inhérent au corps même après sa mort. Tout en étant avec l'âme dans le monde d'outre-tombe, il reste en même temps dans le corps. De même que le grain végète et renaît en se décomposant, de même le corps dans sa décomposition renaît pour une vie nouvelle. Jésus Christ a dit que là où il n'y a pas de décomposition ne meurt point» il n'y a pas non plus de renaissance «demeure seul», tandis que là où la semence se décompose «s'il meurt il y a végétation et renaissance il porte beaucoup de fruit.» L'apôtre Paul compare aussi le corps séparé de l'âme au grain qu'on sème dans la terre. «Le corps est mis en terre,» (I Cor 15,42) dit-il, afin qu'il en provienne un corps spirituel conforme à sa nouvelle vie éternelle. Les grains de froment ou de riz imprégnés de sucre ou de miel signifient la foi et l'espérance des vivants, que l'âme de celui qui est mort pieusement aura une vie douce et agréable au-delà du tombeau. Le sucre, le miel, employés dans la koutia, veulent dire en général que pour tous les chrétiens orthodoxes et pieux arrivera enfin un temps de douceur et de félicité.

Ainsi la koutia est l'expression visible de la croyance des vivants dans l'immortalité des défunts, dans leur résurrection et leur vie de félicité éternelle qu'ils obtiendront par l'intermédiaire de Jésus Christ, qui a accordé à tous ses fidèles serviteurs la résurrection et la vie éternelle. Siméon de Salonique (chap. 374) écrit : «Nous apportons à Dieu des semences, en voulant dire par là que l'homme, pareil au grain, au fruit que l'on dépose dans la terre, se lèvera de nouveau, mû par une force divine et, comme après avoir végété, pareil à une plante, dans la terre, se présentera au Sauveur vivant et parfait. De même que le plus petit grain, semé dans la terre, pousse et porte ensuite des fruits abondants et mûrs, de même l'homme, déposé dans la terre, se relèvera dans une forme complète.» (Nouvelles tables de comm. par Benjamin, archev. de Nijni-Novgorod)

b) LE BIEN QUE LA PRIÈRE POUR LES MORTS FAIT AUX VIVANTS.

L'importance de l'utilité réelle de la prière pour les morts, la sainteté de son origine la rendent également salutaire pour les morts comme pour les vivants. La sainteté de cette prière provient de son origine, car c'est un moyen donné à l'homme par Dieu Lui-même pour intercéder auprès de Lui l'un pour l'autre; cette prière est encore particulièrement sainte par sa haute destination de sauver les défunts par l'intermédiaire des vivants. Le Seigneur veut que l'homme travaille lui-même au salut et il n'accorde le royaume des cieux qu'à ceux qui le cherchent pour eux-mêmes et pour les prochains. Par leurs prières pour les morts les vivants prennent une part active au salut des défunts, car ils disposent le Dieu tout-clément à la miséricorde envers les défunts.

Le Seigneur fait grâce aux défunts selon les prières des vivants.

En intercédant pour les défunts, les vivants se font exécuteurs du commandement de charité et à ce titre participent aux récompenses célestes. Les prières pour les morts procurent le salut aux vivants; car elles dirigent la pensée vers les choses célestes et la détournent de tout ce qui est temporel et vain; elles

réchauffent le cœur du feu de l'amour le plus pur envers Dieu, elles présentent à l'homme le souvenir de la mort et ce souvenir l'empêche de faire le mal; elles lui donnent la force de s'abstenir des péchés volontaires, le remplissent de patience et de courage pour supporter les souffrances de ce monde et lui donnent l'espoir d'un avenir céleste.

La prière pour les morts dispose les âmes des vivants à obéir au commandement du Christ, qui ordonne de se préparer à toute heure au trépas. Pour celui qui s'y prépare constamment, la mort n'a rien de terrible, mais elle se présente à lui comme le passage au repos, qui est promis à ceux qui travaillent pour le Seigneur. La mort dans la foi en Jésus Christ est pleine de joie ainsi que de l'espérance bienheureuse de rencontrer ceux qui sont chers à notre cœur et pour le salut desquels nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir. Telle est la haute importance de ces prières tant pour les morts que pour les vivants.

c) IL FAUT PRIER PENDANT QU'IL EN EST ENCORE TEMPS.

Tout esprit qui ne confesse point que Jésus Christ est le Fils de Dieu, venu en chair et né de la sainte Vierge Marie, un tel esprit est du démon. La rédemption, accomplie par Jésus Christ, est un dogme de la religion chrétienne.

Il y a des idées qui appartiennent à toute l'humanité, qui sont communes aux peuples des différents degrés de civilisation, dans tous les temps et dans tous les pays de la terre; telles sont : les aspirations de l'homme vers un Être suprême, l'idée de l'immortalité, l'espérance d'une vie meilleure au-delà du tombeau, le besoin d'apaiser le courroux de la Divinité offensée, etc. Ce besoin de l'être spirituellement moral de s'attirer la miséricorde de Dieu se manifeste déjà chez les premiers hommes. Caïn et Abel offrent des sacrifices à Dieu; tout le genre humain sent la nécessité d'implorer Dieu par des offrandes de toutes sortes pour ceux qui sont sur la terre ainsi que pour ceux qui sont dans le monde d'outre-tombe. Le désir d'adresser des prières à l'Être suprême, à Dieu, est un sentiment inhérent à la nature spirituellement morale de l'homme. Ce sentiment est naturel à l'âme déchue. La charité est essentiellement innée à l'âme, aussi est-il tout naturel que nous nous efforcions de disposer Dieu à la clémence non seulement envers nous-mêmes, mais envers tous les membres du royaume spirituellement moral, qu'ils fussent sur la terre ou dans le monde d'outre-tombe.

Ce n'est qu'à celui qui croit que tout est possible; n'est que celui qui croit, qui sera sauvé, ce sont les paroles du Sauveur Lui-même, paroles justifiées par l'expérience. Hors de la foi il n'y a point de salut. Les connaissances humaines ne peuvent être illimitées. L'esprit humain, ne pouvant résoudre ses orgueilleuses questions et fuyant les indications de la révélation divine, se tourne vers la négation de tout, et entre autres de ce qui constitue le mystère de la vie d'outre-tombe. Quelle est par exemple la raison qui pousse certains libres-penseurs à nier l'efficacité et la nécessité de la prière pour les morts ? N'est-ce pas là un signe qui distingue l'âme sur laquelle s'accomplit la prédiction de la décroissance et peut-être même de l'absence complète de la foi et de la charité ? Puisque la parole de Dieu même affirme que tous sont pécheurs, qu'il n'y a que Dieu seul qui soit sans péché, que le Seigneur ne veut point la mort du coupable, que la charité, qui est innée à notre nature et recommandée par Jésus Christ, qui aspire de tout son pouvoir à procurer le salut au prochain et surtout à celui qui est particulièrement cher à notre cœur, comment, après tout ce que nous venons de dire, pourrait-on croire qu'il y ait dans le cœur de ces orgueilleux penseurs l'amour du prochain et la foi dans le Sauveur ?

Il est de faux docteurs qui disent que la prière pour les morts est inutile, car l'âme ne reçoit au-delà du tombeau que ce qu'elle s'est préparé ici-bas. Quelle horrible dureté de cœur ! quelle erreur de l'esprit et quel orgueil ! Comment un cœur plein d'amour, un cœur qui a le droit de prier pour les autres membres de l'Église, formant un seul corps, peut-il rester indifférent au sort de son ami au-delà du tombeau ? Qu'est-ce qui peut l'empêcher de pleurer, de prier pour son défunt ami ? Il est prêt à tout sacrifier afin que son désir de lui venir en aide s'accomplisse. Et cela n'est nullement contraire à la nature humaine. La prière et en général aucune œuvre de charité ne peuvent être inutiles. Si l'on me dit que le défunt est un pécheur, raison de plus pour que je prie pour lui, afin qu'il soit sauvé; car il est dit : «Priez et il vous sera accordé» et moi, je ne demande que ce qui est agréable à Dieu, qui veut le salut de tous. Et puisque l'objet de la prière est conforme à la volonté de Dieu, cette prière faite dans la simplicité du cœur et la confiance en Dieu ne peut manquer d'être exaucée, si toutefois le défunt était un chrétien et non un apostat du Christ. Je sais bien que mon défunt est un pécheur, car je crois à la parole de Dieu : «Nul homme vivant ne sera justifié devant Toi» (Ps 143,2); le suprême apôtre Paul, le vase d'élection du saint Esprit, s'appelle misérable» (Rom 7,24), et le roi et prophète inspiré David se donne le nom de *ver* ! Qui donc, après cela, de tous les mortels peut se vanter d'être juste devant Dieu ? On vous dira peut-être que votre défunt était non seulement un pécheur, mais encore qu'il est mort sans pénitence ! Qui donc de nous, répondrons-nous, de ceux qui vivent et de ceux qui sont déjà passés au monde d'outre-tombe, a fait véritablement pénitence ? La force, le degré de la pénitence, qui est un don de Dieu, ne peuvent être connus de personne que de Dieu, qui seul lit dans les cœurs des hommes. Si Dieu Lui-même témoigne qu'il est difficile même au juste de se justifier lors du jugement, c'est que ce dernier n'a pas fait pénitence complètement. Ce n'est que la grâce qui supplée à ce qui manque aux repentants en proportion de leur désir de faire pénitence «Tous ont péché et tous sont privés de la gloire de Dieu» (Rom 3,23).

Ce n'est point le corps, mais l'âme qui dirige l'activité de l'homme, bonne ou mauvaise, visible ou invisible. Le corps ne peut point agir contre le désir de l'âme, il n'est que l'instrument de la volonté, l'instrument de son activité extérieure et visible. De toutes les actions de l'âme la plus puissante est la prière, qui fait accomplir à l'homme des choses surnaturelles. Cette vérité ne sera pas comprise de ceux qui ne prient point et qui n'ont jamais prié. La prière est une œuvre invisible, spirituelle. On ne peut toujours s'expliquer certains faits qui arrivent principalement dans le domaine spirituel. De quelle manière, par exemple, l'action de la prière peut-elle du monde terrestre s'étendre jusqu'au monde invisible, spirituel ? Comment la prière d'un vivant peut-elle avoir une influence salutaire sur l'âme d'un autre vivant, en faisant naître dans cette âme le sentiment qu'il désirait produire ? Nous voyons tous les jours des preuves de cette vérité. Prenons pour exemple des faits qui arrivent plus ou moins à tout le monde vous priez pour un être qui vous est cher et votre vœu est exaucé : le malade guérit, vous recevez des nouvelles d'un absent, etc. Si nos vœux exprimés dans la prière se sont accomplis pour une âme qui se trouve dans un pays éloigné, qu'est-ce qui peut empêcher que nos vœux ne s'accomplissent aussi pour des âmes séjournant dans le monde d'outre-tombe, monde qui ne forme qu'une part de la patrie de tous les êtres spirituellement moraux ? L'influence de la prière sur les âmes est la même indépendamment du lieu de leur séjour, mais la manière dont agit cette influence est au-dessus de notre conception; nous devons y croire, car il est dit : «Priez et il vous sera accordé». Le vœu des parents affligés s'accomplit pour leur fils, prisonnier à l'île de Chypre et qu'ils croyaient mort en Perse; mais ils n'en eurent aucune preuve visible jusqu'à leur entrevue avec leur fils (Vie de Jean le Miséricordieux, patriarche d'Alexandrie). Nous aussi, nous serons convaincus un jour,

lors de notre entrevue avec les défunts, de ce que nos prières pour leur salut sont exaucées. Nous goûterons aux fruits de nos prières lorsque nous apprendrons d'eux-mêmes l'amélioration graduelle de leur situation d'outre-tombe, amélioration qui a été le résultat de nos efforts affectueux, des prières que nous avons adressées à Dieu en leur faveur et de toutes les bonnes œuvres que nous avons faites pour leur salut. Celui qui doute de l'efficacité de la prière des vivants pour les morts, doute aussi de l'influence de la prière sur les absents, et alors la prière pour le prochain en général devient superflue. Voilà à quoi mène le faux raisonnement des hommes. Que devient donc l'amour divin inhérent à l'âme ?

S'il existe réellement, l'ennemi du bien, certes le bien fait par l'homme lui est insupportable. Anéantir, rendre douteux le démon emploie pour faire de l'homme son associé. Souvenez-vous du mensonge qu'il fit à Eve dans le paradis : «Ne croyez pas, mais mangez !» N'est-ce pas des saintes Ecritures que l'esprit du mal tirait les paroles avec lesquelles il tâchait de séduire dans le désert notre Seigneur Jésus Christ Lui-même ? Tromper telle est l'intention du démon. La prière pour ceux qui sont passés aux demeures éternelles étant une des plus grandes vertus, a nécessairement ses adversaires, qui, sous l'influence de l'ennemi, citent à tort et à travers des passages de l'Ecriture sainte, comme par exemple : «Dieu rendra à chacun selon ses œuvres»; en les comprenant textuellement et ne pénétrant point la signification véritable de ces paroles de la Bible, ils suppriment par là le commandement de Jésus Christ relativement à la charité. N'est-ce pas la même chose que ce que disait le démon dans le paradis : «Ne croyez pas !» Ainsi, il est donc complètement superflu de prier pour celui qui a quitté ce monde. Ne pas prier c'est ne pas aimer; et si l'on aime, comment un cœur aimant pourrait-il se taire ? Aussi le démon veut-il que nous n'aimions point ceux qui ne sont plus de ce monde. Et si une âme par ses insinuations (ce dont Dieu préserve chacun), étouffe en elle l'amour divin, ne sera-t-elle pas pareille au démon lui-même ?

Sans l'amour toutes les vertus perdent leur prix. Pouvons-nous oublier, ainsi que le veut l'ennemi, celui que nous aimons et qui est aimé de Dieu ? Ne pas prier pour ceux qui sont aimés de notre Seigneur Jésus Christ, qui exige de nous un amour immortel, c'est désobéir à sa sainte volonté. Les ennemis de la vérité et de la vertu ont toujours été et seront toujours les adversaires de la prière pour ceux qui sont passés dans le monde d'outre-tombe. Saint Jean Damascène, en défendant le dogme de la prière pour les morts, parlait avec douleur des adversaires de la prière, qui sont les complices du démon, pour lequel toute vertu et toute pensée de bien sont un tourment et une souffrance, qui est blessé par la charité, déchiré par la foi, meurtri par l'espoir, terrassé par la miséricorde, qui a inspiré à quelques-uns cette pensée absurde et contraire à la loi de Dieu, que les œuvres de charité, accomplies après la mort, ne sont d'aucun secours pour les trépassés. Car, allèguent-ils, la sainte Ecriture dit: «que Dieu a enfermé l'homme de toutes parts» (Job 3,23), «que chacun remporte en son corps selon ce qu'il aura fait, soit bien soit mal» (II Cor 5,10). «Qui est-ce qui te célébrera dans le sépulcre ?» (Ps 6,5) «Dieu rendra à chacun selon ses œuvres» (Rom 2,6); «ce que l'homme aura semé il le moissonnera aussi» (Gal 6,8). Dès les premiers siècles du christianisme ces paroles furent commentées à tort par certains «philosophes» comme les appelle saint Jean Damascène.

Ainsi les paroles : «Dieu rendra à chacun selon ses œuvres», «ce que l'homme aura semé, il le moissonnera», et d'autres paroles de ce genre se rapportent évidemment au second avènement du Christ lorsqu'Il viendra juger les vivants et les morts, car alors nul secours ne sera plus possible et aucune prière ne sera agréée. Lorsque le terrible jour du dernier jugement sera arrivé, le temps qui était donné à l'homme pour travailler à son salut et à celui du prochain aura expiré. Saint Jean

Damascène, en rapportant les expressions de ce genre à la fin du monde, dit que : ces paroles se réaliseront réellement pour les âmes insouciantes de leur salut. Où trouver des pauvres alors ? Où chercher un prêtre ? Il n'y a plus de place ni pour la prière ni pour l'aumône. Ainsi, jusqu'à ce que cette heure soit arrivée, aidons-nous les uns les autres et offrons des sacrifices de charité au Seigneur miséricordieux et clément.»